

IP 6-6p

NOTICE
SUR
L'ÉGYPTE

PAR
GEORGES BÉNÉDITE

Ancien membre de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire
Attaché au département des antiquités égyptiennes du Louvre

(Extrait de la Grande Encyclopédie)



PARIS
H. LAMIRAUT ET C^o, ÉDITEURS
61, RUE DE RENNES, 61
—
1892

Bibliothèque Maison de l'Orient



139791

N.-B. — On a conservé dans la présente notice les paragraphes *Justice et Législation*, par M. Lesueur; *Etat de la propriété*, par un anonyme, et *Droit de l'ancienne Egypte*, par M. E. Révillout.

TABLE DES MATIÈRES

	pages.
CHAP. I. — GÉOGRAPHIE PHYSIQUE	7
Climat. Météorologie	15
Régime des eaux. Productions du sol	17
Faune	24
CHAP. II. — POPULATION. RACES	27
La société. Mœurs et coutumes . .	30
CHAP. III. — GÉOGRAPHIE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE.	34
Gouvernement	34
Administration	36
Divisions politiques actuelles . . .	37
Religion	40
Justice	41
Législation	43
Etat de la propriété. Conditions des terres et impôts	43
Travaux publics	47
Irrigation en Haute-Egypte (Saïd).	48
Irrigation en Basse-Egypte (Beherah)	50
Voies de communication	52
Budget	53
Dette publique	53
Industrie	54
Poids et mesures	55
Division du temps	56
Instruction publique	56
Armée. Marine	57
Affaires étrangères	58
CHAP. IV. — EGYPTE ANCIENNE	60
Religion	66
Langue	78
Ecriture	82
Lettres. Sciences	84
Droit égyptien	91
Histoire de l'Egypte dans l'antiquité.	93

NOTICE SUR L'ÉGYPTE

CHAPITRE PREMIER

Géographie physique.

Αἴγυπτος des Grecs, d'où *Aegyptus* des Latins; dans les langues sémitiques : *matsor*, *mitsraïm* (hébr.); *Mouçouri* (assy.); *Mesour*, *Masr* (arab.); entre autres noms usités en égyptien antique, celui de *Kem* (le Cham biblique) = la terre noire, d'où le copte *Kemi*. Laissons de côté les savantes dissertations auxquelles ont donné lieu les différents noms de l'Égypte; disons toutefois que le nom grec, origine de celui qui est passé dans toutes les langues de l'Europe, a été rattaché par quelques égyptologues à la forme *Ha-ka-ptah*, un des noms de Memphis, et a été expliqué par Pictet au moyen des racines indo-européennes *ai* (*avi*, *ovis*) et *gup* (garder), dont le composé, signifiant pasteur, berger, appliqué par ironie au vautour (αἰγυπιός), l'aurait été aussi aux Égyptiens à l'époque lointaine où les pasteurs firent irruption dans la vallée du Nil, événement dont le souvenir se trouverait également conservé dans le mythe d'*Aegyptos*, que son père Belos, roi de Babylone, envoie conquérir l'Arabie. L'Égypte n'est, à proprement parler, que la partie de la vallée du Nil comprise entre la cataracte de Syène (24° 3' 2") et l'embouchure du fleuve (31° 30'). Étroite et directe jusqu'à Edfou (23°), elle serpente et s'élargit jusqu'au coude de Denderah, puis, s'élargissant encore, elle décrit à l'O. une courbe majestueuse et reprend sa direction vers le N., où

elle s'étale bientôt en un vaste delta formé par la bifurcation des eaux. Sa plus grande longueur, dans le sens du méridien, du cap Bourlos à l'île de Philæ, est de 788 kil; mais, en suivant les contours du fleuve, elle devient d'un peu plus de 1,200 kil. Sa largeur, réduite par endroits au lit même du Nil (Cilcileh), atteint, en s'éloignant de plus en plus de la cataracte, 5 kil. (Edfou), de 10 à 15 (Thèbes, Girgeh, Siout), 25 (Manfalout, Beni Souef); son plus grand développement, 600 kil., est mesuré par le cordon de dunes qui cerne le littoral du Delta. La position méridienne de l'Égypte est comprise entre les 27° et 31° de long. E. (de Paris). Le territoire de la viceroyauté d'Égypte s'étend à l'E. jusqu'à la mer Rouge; à l'O., il n'a pas de limites précises, et on comprend ordinairement dans ce territoire toute la partie du Sahara dite désert de Libye, dans laquelle se trouvent les oasis dépendant du gouvernement égyptien; au S., sa frontière a changé suivant l'état politique; la révolte du mahdi lui a enlevé presque toute la Nubie. L'Égypte peut être divisée ainsi :

Vallée du Nil	} Basse-Egypte (avec les lacs). Haute-Egypte	21.650 k. q.
		11.600 —
Isthme de Suez		27 —
Désert de Libye (avec les Oasis), désert arabe et autres parties non habitées.		606.723 —
<hr/>		
Égypte proprement dite, s'étendant de la Méditerranée à 21°41' de lat. N.		640.000 k. q.
Partie de la Nubie conservée par l'Égypte.		400.000 —
		<hr/>
	Total	4.040.000 k. q.?

De cette superficie, la vallée du Nil, le Fayoum, le Delta et les oasis sont seuls cultivables; ils représentent une superficie totale de 27,687 kil. q. qui, déduction faite des parties incultes, se réduit à environ 21.000 k. q.

Les anciennes possessions de l'Égypte, avant la révolte du mahdi, comprenaient environ 4,850,000 kil. q., savoir :

Partie de la Nubie	600,000?	} 4.850.000 k. q.
Kordofan et désert environnant	200,000?	
Dar Fôr et désert environnant	400,000?	
Région de l'Équateur	650,000?	

Après avoir franchi à 100 m. d'alt. la chaîne de granit qui obstrue son lit par de nombreux îlots, le Nil coule sans obstacle jusqu'à la Méditerranée, d'abord sur un fond gréseux, puis calcaire à partir d'El Kab et avec une pente moyenne de 11 centim. par kilomètre jusqu'à la pointe du Delta, où elle s'abaisse à moins de 4 centim. La hauteur de ses berges s'accroît du N. au S. Mesurant à peine 2 m.

au-dessus des basses eaux dans la partie moyenne du Delta, elles atteignent 5 à 6 m. au Caire et 10 à 12 dans la Haute-Egypte, ce qui exige une crue minima de 13 m. au mekyas d'Assouan et de 8 à 9 m. au mekyas du Caire pour que l'inondation soit jugée suffisante (pour la crue et l'exhaussement progressif du lit du fleuve, V. Nil.). La largeur du fleuve est évaluée à 1,200 m. dans la Haute et la Moyenne-Egypte et à 600 m. dans le Delta. A la hauteur de Farchout, il se divise en deux bras parallèles dont chacun longe l'une des chaînes qui forment la vallée. Le bras de l'O., étroit et irrégulier, resterait à sec la plus grande partie de l'année sans les nombreuses prises d'eau qu'il fait au fleuve proprement dit, et dont les plus importantes sont celles de Mechtch, d'Echarabyeh, de Mangabatte (au N. de Siout) et la double dérivation qui s'opère au coude formé par la croupe supérieure du gebel Abou Foda. Jusqu'à ce point, le bras de l'O. porte le nom de Bahr Souhagieh; il reçoit dès lors celui de Bahr Youssef qu'il conserve jusqu'à la plaine de Gizeh, au-dessus de laquelle il rejoint le Delta. Primitivement, il semble avoir détaché à gauche un affluent qui longeait la vallée des lacs de Natron et se jetait dans la mer à quelques lieues à l'O. du lac Mareotis. Le lit de cet affluent, très hypothétique, car il n'a révélé à l'examen aucune trace de dépôt limoneux, forme encore une dépression connue sous le nom de Bahr Bela Ma (le fleuve sans eau). Le rôle du Bahr Youssef est à peu près nul en tant que route navigable; il n'en est pas de même au point de vue de l'irrigation. C'est lui qui dérive sur les portions les plus larges de la vallée et pendant une grande partie de l'année une masse d'eau que le courant du fleuve entraînerait à la mer; c'est lui aussi qui porte la vie et la fertilité dans le Fayoum.

Le Fayoum est, avec le Delta, la seule partie de l'Egypte qui soit en dehors de la vallée. C'est une enclave de l'Egypte dans le désert libyque. Sa configuration est celle d'un bassin elliptique muré par une ceinture de hauteurs et dont le grand axe, dirigé du N.-E. au S.-O., mesure 50 kil. Le fond de ce bassin n'est pas uni, mais s'étage trois fois de l'O. à l'E. La région orientale est à 8 m. au-dessus du niveau du Nil, pris à Beni Souef; celle du N.-O. est au niveau du fleuve; enfin, la plus occidentale est occupée par le Birket el Keroun dont le niveau descend à 18 m. au-dessous. On ne saurait se représenter ce vaste réservoir d'eau saumâtre par une plus juste image que celle qui est contenue dans son nom, le *lac de la Corne*. C'est, en effet, une longue nappe d'eau qui baigne, sur une étendue de plus de 40 kil., la muraille occidentale du cirque, étroite en son milieu, encore plus étroite à ses deux extrémités qui s'amincissent et se recourbent en forme de corne. Le Birket reçoit, au moment de l'inon-

dation, le trop-plein des eaux que le Bahr Youssef déverse dans le Fayoum par une sorte de porte percée dans la chaîne libyque. Un bras de la rivière, réglé en ce point par une digue, y pénètre jusqu'au cœur de l'immense oasis et s'y ramifie en mille petits canaux qui font du Fayoum la région la plus arrosée de toute l'Égypte. Sa configuration particulière et sa fertilité vantée par les voyageurs grecs la désignèrent, dès la plus haute antiquité, aux grandes entreprises agricoles des pharaons. On attribue à Ménès l'établissement de la digue de Kocheichah, à quelques lieues au N. de la prise d'eau d'Illahoun; c'était prédestiner le Fayoum à devenir le grand réservoir du Nil. Mais l'exécution définitive d'un plan aussi grandiose n'eut lieu que sous Amenemhat III, auteur du labyrinthe et du lac Moëris qu'on a longtemps confondu avec le Birket el Keroun. Au milieu de ce lac naturel s'élève, en effet, une île, *Geziret el Keroun*, où l'on a voulu voir l'espace libre dominé par les deux pyramides dont parle Diodore (I, 32). Un examen attentif a fait rejeter cette identification par Linant, qui, cherchant plus à l'E. l'emplacement du Moëris, crut le trouver dans les restes encore importants d'une grande digue enveloppant la terrasse supérieure du Fayoum et répondant ainsi à la nécessité de tenir élevées les eaux du réservoir afin d'en régler le débit. Les deux pyramides de Biahmou, à une lieue au N. de Medinet el Fayoum, répondraient, dans l'hypothèse de Linant, à la description de Diodore. D'autres hypothèses également ingénieuses ont été opposées à celle de Linant; nous aurons à les examiner au mot MOËRIS.

C'est à 12 kil. au N.-O. du Caire, au *Batn el Baqarah*, que le Nil proprement dit, divisant son cours, commence à se frayer, à travers les terrains d'alluvion et les lagunes qui forment son delta, une double route vers la mer. Celle de l'O. serpente sur un parcours de près de 80 kil., au pied des derniers contreforts de la chaîne libyque, puis se dirige vers le N., où elle se jette dans la mer par un étroit passage entre le lac d'Edkou et le lac Bourlos, prolongé à travers le promontoire sablonneux où s'élève Rosette. L'autre, au contraire, se dirige d'abord vers le N. sur un parcours de plus de 120 kil, avant d'obliquer franchement vers la mer, qu'elle atteint à hauteur du vieux Damiette, sur le bord du lac Menzaleh. Ces deux bouches de Rosette et de Damiette correspondent aux anciennes bouches bolbitique et phatnitique. Cette dernière seule avait de l'importance à l'époque de Strabon qui, toutefois, ne lui donne rang qu'après les bouches canopique et pélusiaque. La configuration du Delta s'est tellement transformée dans l'intervalle de ces dix-neuf siècles, que la célèbre bouche canopique n'est plus qu'une échancrure au N. du lac d'Aboukir. On en peut dire autant des bouches sébennyti-

au N., tanitique et pélusiaque à l'E. Leur emplacement n'est reconnaissable qu'à une découpure de la côte. Quant à la bouche mendésienne, dont l'emplacement est à chercher sur le cordon littoral qui barre le lac Menzaleh, elle est aujourd'hui fermée. Néanmoins, le lit des anciennes branches de l'embouchure du Nil peut encore être reconnu çà et là parmi les nombreux canaux qui s'enchevêtrent dans le Delta. Une partie de la bouche canopique se retrouve dans le Mahmoudieh ; le Bahr Chibin et le Bahr Sakra coulent manifestement dans la direction de l'ancienne branche sébennyitique ; enfin, le Bahr Moezz, qui passe à Zagazig, rejoignait autrefois la mer par la bouche pélusiaque. Nous venons de dire que le Delta est une conquête du Nil sur la mer ; nous en avons non seulement la preuve dans les fréquentes modifications subies par le cours du fleuve et le colmatage progressif qui en est résulté, mais aussi dans les grands lacs détachés de la Méditerranée par la soudure d'un chapelet d'îlots, ainsi transformé en cette longue chaîne de dunes qui borde la base du Delta. Ces lacs, qui occupent une superficie à peu près égale au quart de la Basse-Egypte sont, de l'O. à l'E. : le lac Mariout, le lac d'Aboukir, le lac d'Edkou, le lac Bourlos et le lac Menzaleh. Le lac Mariout, ancien Mareotis (80,000 hect.), était encore, au xvi^e siècle, une véritable nappe d'eau douce alimentée par plusieurs canaux. Mais, peu à peu asséché par la négligence des Mamelouks, il n'était plus qu'une plaine marecageuse lors de l'expédition française. Le 4 avr. 1801, l'armée anglaise rompit la digue du lac d'Aboukir, qui lui déversa ses eaux salées et submergea quarante villages. Méhémet-Ali rétablit la digue et fit du Mariout une sorte de déversoir où le Mahmoudieh s'épanche au moment de l'inondation. Le lac d'Aboukir, appelé aussi lac Maadyeh, offre une superficie de 44,000 hect. Celle du lac d'Edkou, compris entre le précédent et la branche de Rosette, est de 34,000 hect. Le lac Bourlos, le plus septentrional, couvre de ses eaux et de ses marécages une surface de 112,000 hect. et communique avec la mer par l'ancienne bouche sébennyitique. Cette vaste étendue d'eau est dépassée par celle du Menzaleh (ancien Taniticus), qui va actuellement de la branche de Damiette au canal de Suez et offre ainsi une superficie de plus de 450,000 hect. Il ne communique plus avec la mer par la bouche de Dibeh (ancienne bouche mendésienne), aujourd'hui fermée, mais par l'étroit passage de Gemileh.

C'est l'isthme de Suez qui forme à l'E. la limite naturelle de la Basse-Egypte. Sa longueur est de 140 kil. Elle était autrefois beaucoup moindre, car le niveau moyen de cette plaine basse, où viennent se confondre insensiblement les dernières pentes de la chaîne arabe d'Egypte et de la terrasse du gebel et Tih, est inférieur à celui des

deux mers. Il est donc très vraisemblable qu'à une époque encore indéterminée, l'isthme n'était formé que par la petite chaîne de collines qui entoure le lac Timsah, la Méditerranée rejoignant alors le lac Ballah, distant du Menzaleh de moins de 4 kil., et le golfe de Suez se prolongeant jusqu'aux lacs Amers, c.-à-d. à 10 kil. au N. du boyau qui le termine et qui est en regard de l'appendice formant la partie inférieure de ces lacs. Cet accroissement aux dépens de la mer Rouge, constaté par la comparaison de la mesure actuelle du Casios à Héroopolis (140 kil.) avec celle qu'en donne Hérodote (1,000 stades = 100 kil.) et par l'examen des bords des lacs Amers (degré de salure du sol, amoncellement d'anciens coquillages) est très postérieur à l'exhaussement qui s'est produit au N. de l'isthme. Car il ne faut pas oublier que le Menzaleh est d'origine récente et résulte de l'état d'abandon dans lequel étaient tombées les trois branches orientales du Nil à l'époque romaine. L'intervalle compris entre l'ancienne branche pélusiaque et le cordon des trois lacs (Amer, Timsah et Ballah) est formé par les dernières terrasses du système de plateaux qui porte le nom de gebel Attakah et qui n'est lui-même que l'extrémité septentrionale de la grande chaîne arabique. A hauteur du lac Timsah (30° 33' lat.), cette région est traversée par une vallée transversale qui relie son bassin au Delta. On sait que cette vallée, qui porte aujourd'hui le nom d'Ouadi Toumilat, a été identifiée avec l'ancienne terre de Goshen, concédée par un des pharaons hyesos aux tribus israélites. Elle est arrosée aujourd'hui par le canal d'eau douce qui va du Caire à Suez; elle l'était donc dès avant l'époque de Sèti et de Ramsès II, qu'on considère comme les premiers auteurs du canal navigable du Nil à la mer Rouge par Bubaste et les lacs Amers (les *Fontes amari* de Pline).

Les deux grands déserts qui bordent la vallée du Nil sont de larges plateaux montagneux dont la configuration prête à plusieurs remarques. Le désert arabe, qui dresse le long du fleuve ses hautes falaises, continue à s'élever jusqu'à la rive occidentale de la mer Rouge, où il se dessine par une longue chaîne ou, plus exactement, une série de chaînes montagneuses dont les nœuds les plus importants sont, entre le 30° et le 25° de lat., après le gebel Takah ou Attakah, le G. Abou Araga, le G. Qolzim, le G. Gharib, à la latitude de Tôr, le G. ez Zeit, le G. Dokhan (*Mons porphyrites*), le G. Oum Delpha et le G. Zebara (*Mons smaragdus*). Le désert libyque s'abaisse rapidement, au contraire, en s'éloignant du Nil, en sorte que l'Égypte présente une double pente du S. au N. et de l'E. à l'O. Les plateaux montagneux du désert arabe sont coupés de longues entailles transversales qui relient la vallée à la mer Rouge. De tout temps séjour des tribus

bédouines menaçantes pour la sécurité des villes, ces ouadis attirèrent de bonne heure l'attention des pharaons et ne tardèrent pas à leur révéler ces magnifiques carrières de granit et de porphyre (O. Hammamat, G. Dokhan et G. Fatirah), qui furent exploitées jusqu'à l'époque romaine. Ils leur révélèrent aussi les routes les plus directes du Nil à la mer Rouge. Ces routes sont, pour ne citer que les principales : celles d'Assouan et de Daraou qui se croisent pour conduire à l'ancien port de Bérénice et à la boucle de Baïouda, que le Nil forme dans la Haute-Nubie entre sa quatrième et sa cinquième cataracte ; la route oblique de Coptos à Bérénice, mentionnée par Strabon, Pline et l'Itinéraire d'Antonin comme la plus suivie depuis le forage des citernes entrepris par les soins de Ptolémée Philadelphe ; les routes d'Apollinopolis Parva (Kous), de Coptos à Leucos-Limen (Qoœur) et de Kainopolis (Kench) à Myos Hormos. Le golfe de Suez et les carrières des monts Porphyrites communiquent avec la Moyenne-Egypte par l'ouadi es Siout, l'O. Tarfeh et les diverses routes des couvents de Saint-Antoine et de Saint-Paul, qui s'ouvrent en regard de Beni Souef et de Attieh. Citons en dernier lieu la grande vallée de l'Egarement (Ouadi et Tih), la route des pèlerins qui longent les deux versants de l'Attakah.

Le désert libyque présente le même aspect que le Sahara, dont il n'est que le prolongement. C'est un vaste bassin sablonneux, soulevé par places et sillonné d'un réseau de monticules calcaires. L'une des vallées ainsi formées court parallèlement du Nil pendant près de 400 kil. et abrite quatre grandes oasis échelonnées à trois jours de marche et à une distance à peu près semblable des villes d'Egypte qui leur correspondent. Ce sont : la grande Oasis (150 kil. de long. sur 20 de large), portant également les noms d'oasis de Thèbes et d'El Khargeh (on s'y rend d'Assouan et de Thèbes ; mais la route la plus directe est celle qui part de Girgeh) ; les oasis de Dakhleh et de Farafreh et la petite Oasis où se trouve une source d'eaux thermales, et qui a ses têtes de routes à Abou Girgeh et à Medinet el Fayoum. Enfin, à neuf journées de marche au N.-O. de cette dernière, dans une vallée qui court de l'E. à l'O., s'enfonce l'oasis d'Ammon ou de Siouah, célèbre par ses oracles. Elle ne présente qu'un faible développement (10 kil. sur 6) et appartient au moins autant à la Cyrénaïque qu'à l'Egypte, dont elle est distante d'environ quinze jours de marche.

Le sol primitif de l'Egypte est exclusivement composé des minéraux que renferment les deux chaînes de sa vallée. Le banc granitique d'Assouan offre surtout les variétés connues sous le nom de syénites, dont la plus remarquable, la syénite rose, a fourni aux anciens Egyptiens la matière de leurs sarcophages et de leurs chapelles, de leurs obé-

lisques et de tous les monolithes employés dans la construction ou la décoration des temples. On y trouve également des filons de porphyre, de serpentine, de gneiss, de feldspath compact, d'amphibolite et d'autres roches primitives. Le basalte noir et vert, qui est commun dans les environs d'Assouan et les montagnes de la mer Rouge, a été aussi une des matières les plus recherchées des anciens constructeurs. Un peu au N. d'Assouan, la formation granitique est recouverte d'argile et de poudingues quartzeux sur lesquels reposent d'épaisses couches de grès. Ces grès, dont se compose tout le système de collines qui borde la vallée jusqu'à quelques kil. au nord d'Esné, se ramènent à trois espèces : le grès ferrugineux nuancé de veines rougeâtres, le grès siliceux légèrement gris et employé dans la préparation des ciments, enfin le grès rose ou grès monumental, qui ne diffère pas beaucoup de nos grès à bâtir et dont le grain un peu gros, jugé par les Egyptiens d'un emploi peu propre à la sculpture, a été presque exclusivement réservé à la construction. C'est ce grès, d'un ton tirant sur le jaune, qui a fourni les matériaux des plus grands temples de l'Égypte : Karnak, Louqsor, Medinet Abou, Edfou, Denderah, Philæ, etc. Aux basses collines de grès succèdent les hautes terrasses de calcaire, dont l'extrême finesse, susceptible d'un certain poli, nous a valu ces délicates sculptures qui ornent les anciens hypogées. En dehors des nombreux édifices excavés, quelques temples ont été construits de blocs calcaires rapportés (Dér el Bahari et Abydos), qui figurent parmi les plus beaux spécimens de l'architecture égyptienne. Les carrières de Tourah (chaine arab., 29° 55' lat.), très activement exploitées pendant la durée du premier empire memphite, sont celles qui donnent la pierre la plus nette et la plus compacte. Les pharaons de la IV^e dynastie l'avaient employée dans le revêtement des pyramides. C'est dans les vallées transversales parmi les atterrissements formés par les courants, que l'on trouve surtout ces couches de poudingues et de psammites friables, qui contiennent de gros blocs roulés de porphyres et de brèches vertes, le jaspe, l'agate, l'onyx et un grand nombre de pierres dures opaques ou transparentes, entre autres cette espèce de jade, connue dans l'antiquité sous le nom de basanite. L'albâtre d'Égypte, l'une des matières les plus recherchées des anciens et qui, travaillée au tour, nous a donné ces innombrables séries de vases employés à tous les usages de la vie civile et religieuse, provient de deux importantes carrières, dont l'une se trouve sur la route des couvents de Saint-Antoine et de Saint-Paul, et l'autre à quelques heures de Beni Souef. Mentionnons aussi les mines d'émeraude des montagnes de l'ancienne Troglodytique, sur les bords de la mer Rouge, et qui semblent n'avoir été exploitées d'une manière suivie qu'au temps

des Ptolémées et de la domination romaine, ainsi que les anciens gisements de fossiles végétaux et animaux des environs du Caire, de l'Ouadi et Tih, où l'on rencontre de véritables forêts pétrifiées, et de la vallée des Rois, en face de Thèbes, d'où proviennent ces remarquables coquilles connues sous le nom d'ammonites. En ce qui concerne les métaux, il faut reporter sur l'Arabie et le Soudan une grande partie des richesses que les auteurs anciens attribuaient à l'Égypte. On n'y connaît aujourd'hui aucune mine d'or ou d'argent. C'est tout au plus si l'on peut admettre l'existence du cuivre et du plomb, dont quelques voyageurs ont signalé la trace aux environs de Siout et au mont Baram, à quelques lieues d'Assouan. Les substances minérales dont le sol de l'Égypte est le plus riche sont les substances salines : le natron qui se récolte en quantité considérable dans la vallée de ce nom, sur les bords des lacs du Delta, dans le Fayoum et jusqu'aux environs d'Esné; le sel gemme que l'on recueille dans le terrain calcaire formant le lit du Birket el Keroun, et l'alun dont les nombreuses mines, exploitées depuis le gouvernement de Méhémet-Ali, sont plus que suffisantes pour faire de cette matière un article d'exportation. Citons, en dernier lieu, les mines de soufre du *gebél Kabrit*, dans la vallée des *Emeraudes*, les sources de pétrole du *G. ez Zeit*, sur le promontoire qui se détache à l'entrée du golfe de Suez et quelques carrières de gypse connues pour ne donner que d'assez mauvais plâtre.

CLIMAT. MÉTÉOROLOGIE. — Les anciens Égyptiens distinguaient trois saisons, en se basant sur des observations d'ordre purement agricole; les Égyptiens modernes ont adopté la même division. Ces trois périodes sont : *chetoui* (l'hiver); *sefi* (l'été); *nili* (l'inondation). Les observations auxquelles donne lieu le climat de l'Égypte, justifient pleinement cette division. Du 15 nov. au 15 mars est la période la plus douce et la plus saine, celle à laquelle on donne par extension le nom d'hiver. En réalité, l'hiver ne dure que deux mois en Égypte. La température y varie de $+6^{\circ}$ à $+18^{\circ}$. Ce n'est qu'à plus de dix ans d'intervalle et dans le froid aigu de la nuit qu'on a pu constater un abaissement jusqu'à zéro et au-dessous. La neige et le givre sont, comme on l'a souvent dit, choses tout à fait inconnues des Égyptiens. Les mois extrêmes de cette saison, novembre et février, correspondent assez exactement par leur température à nos mois de septembre et de mai. Du 15 mars au 15 juil., première période de chaleur, très supportable à cause du degré de siccité de l'atmosphère, tempérée jusqu'au 15 avr. dans la Basse-Égypte, mais déjà très élevée et constante dans la partie de la vallée en amont de Siout, notamment entre Louqsor et Assouan, où

le thermomètre accuse de 35° à 40° centigr. Du 15 juil. au 15 nov., deuxième période de chaleur, beaucoup moins supportable surtout en septembre à cause du degré d'humidité de l'air saturé par les vapeurs que dégagent les immenses nappes stagnantes qui recouvrent le sol. La différence de température entre la région du Delta et la Haute-Egypte devient alors insignifiante. Le thermomètre se maintient partout au-dessus de 38° et peut atteindre en août et septembre 45° et même 48°. C'est la période la plus pénible pour les étrangers, car les nuits jusqu'alors très fraîches ne le sont plus assez pour être réparatrices.

Le régime des vents est très régulier. Voici ce qu'en dit Volney : Lorsque le soleil se rapproche de nos zones, les vents qui se tenaient dans la partie de l'E. passent aux rumb du N. et s'y fixent. Pendant juin, ils soufflent constamment N. et N.-O. Ils continuent, en juillet, de souffler N., variant du N.-O. au N.-E. Sur la fin de juillet et la moitié de septembre, ils se fixent N. pur, et ils sont modérés, plus vifs le jour et plus calmes la nuit. Vers la fin de septembre, lorsque le soleil repasse la ligne, les vents reviennent vers l'E., et, sans y être fixés, ils en soufflent plus que d'un autre rumb, le N. seul excepté. A mesure que le soleil passe à l'autre tropique, les vents deviennent plus variables, plus tumultueux ; leurs régions les plus constantes sont le N., le N.-O et l'O. Ils s'y maintiennent jusqu'en février. Vers la fin de ce mois et jusqu'à la mi-mai, ils tournent au S., oscillant entre le S.-E. et le S.-O. Ce sont ces vents du S. que les Arabes appellent *semoum* (poison) et *khamsin* (cinquante) parce qu'ils sont d'une chaleur étouffante et qu'ils ne se manifestent que pendant une période qui ne dépasse guère cinquante jours. Les voyageurs ont souvent décrit le *semoum* : obscurcissement du ciel, rougeur du soleil, tourbillons de sable aveuglants, etc. Ce phénomène serait insupportable s'il se prolongeait ; mais il est très intermittent et ne dure jamais plus de quelques heures, pendant lesquelles la vie extérieure est entièrement suspendue.

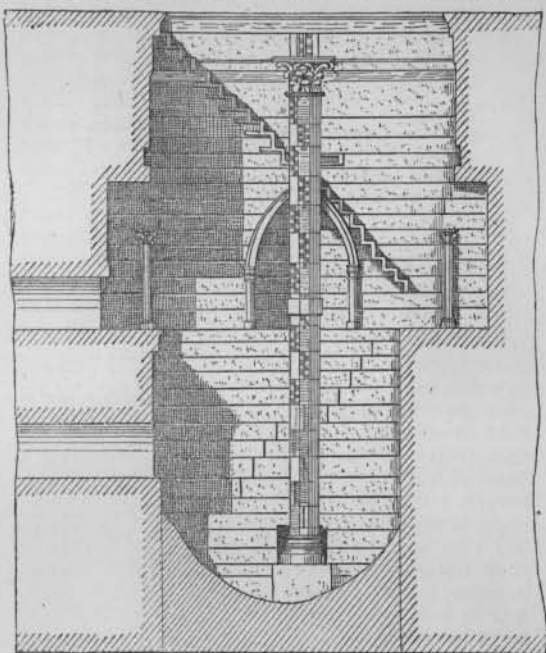
Il faut n'avoir visité l'Egypte qu'après le mois d'avril pour supposer que les pluies y sont inconnues. C'est assurément un des pays où elles sont le plus rares ; elles n'en sont pas moins une des caractéristiques de l'hiver. En effet, pendant et même un peu au delà des deux termes de cette saison, de fréquentes ondées s'abattent sur le littoral et ont vite fait de transformer en marécages le sol naturel des villes. Le Caire est bien connu pour être impraticable aux piétons après ces fortes averses qui se renouvellent de quinze à vingt fois dans la saison. Moitié moindres dans la Moyenne-Egypte, elles n'apparaissent qu'à de plus grands intervalles (une ou deux fois l'an) entre Louqsor et Assouan. Il n'est pas tombé une seule goutte d'eau dans cette der-

nière ville en 1889. Les habitants de Suez prétendent que le percement du canal n'a pas été sans exercer une certaine influence sur les conditions climatiques de leur région ; mais cette opinion ne repose sur aucune observation rigoureuse. Elle n'est que la reproduction de la croyance erronée que les plantations de Méhémet-Ali avaient augmenté la fréquence et la durée des pluies dans une grande partie de l'Égypte. On n'eut qu'à comparer les tables météorologiques dressées pendant l'occupation française avec celles qui le furent quarante ans plus tard pour détruire ce préjugé. La véritable pluie de la Haute-Égypte et du désert c'est, on peut bien le dire, la rosée. Elle y tombe avec assez d'abondance pendant les mois d'hiver pour fertiliser les terrains sablonneux et permettre à l'Arabe nomade de semer et de récolter son blé. — Un dernier phénomène très remarquable en Égypte, c'est le mirage. Nous savons, depuis les explications de Monge, de Wollaston et de Biot, qu'il résulte de l'action qu'exercent sur le sol rafraîchi les basses couches d'air brusquement échauffées. La terre paraît alors terminée par une vaste étendue d'eau d'où émergent des îles. Cette sorte de lac qui recule au fur et à mesure qu'on s'avance et qui se déplace avec l'horizon, reflète l'image des objets voisins comme le ferait un lac véritable. On n'a pas oublié les cruelles déceptions que le mirage fit subir aux soldats de Bonaparte torturés par la soif dans l'émouvante traversée du désert d'Alexandrie au Caire.

RÉGIME DES EAUX. — *Productions du sol.* « L'Égypte est un présent du Nil. » Rien n'exprime mieux que cette réflexion d'Hérodote la dépendance absolue dans laquelle se trouve l'Égypte par rapport à son fleuve. Si le Fellah pouvait jamais l'oublier, il suffirait d'une faible crue comme celle de 1890 pour le lui rappeler. Le Nil trop bas, c'est la famine et la ruine. « Aussi en aucun pays, a pu dire Napoléon, l'administration n'a autant d'influence sur la prospérité publique. Si l'administration est bonne, les canaux sont bien creusés, bien entretenus, les règlements pour l'irrigation sont exécutés avec justice, l'inondation est plus étendue. Si l'administration est mauvaise, vicieuse ou faible, les canaux sont obstrués de vase, les digues mal entretenues, les règlements de l'irrigation transgressés, les principes du système d'inondation contrariés par la sédition et les intérêts particuliers des individus ou des localités. » C'est assez faire entendre que les Égyptiens ne le laissent pas déborder comme nos fleuves dans les crues subites qui suivent de longues pluies, mais le dirigent dans l'intérieur des terres au moyen de canaux irrigateurs. Ces canaux sont creusés jusqu'au pied des deux chaînes de la vallée et se prolongent parallèlement au désert. De distance en distance, ils sont barrés de digues. Au commen-

cement de la crue, on abat successivement ces obstacles de façon à régler l'inondation. Les eaux se déversent ainsi de bassin en bassin et sont rendues au Nil après y avoir séjourné le temps nécessaire. Il faut se représenter l'Égypte au plus fort de l'inondation comme un ensemble d'étangs mitoyens de plus en plus élevés en raison de leur éloignement du Nil, et séparés les uns des autres par de hauts talus. Les digues sont, en dehors des villes et des villages, les seules terres praticables.

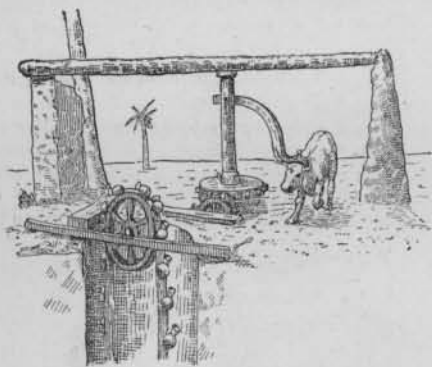
Leur entretien autant que celui des principaux barrages est de la plus haute importance. L'ouverture de ces derniers exige surtout une très grande prévoyance, afin que les riverains du fleuve ne reçoivent pas au delà de leur besoin le volume d'eau nécessaire aux terres éloignées, et que celles-ci ne deviennent pas *charakyeh*, ou privées d'eau. Toutes ces opérations sont subordonnées à l'exacte



Nilomètre de Raoudah.

connaissance du niveau des eaux, qui est donnée par le *nilomètre*. On entend par là une espèce de puits gradué qui communique avec le fleuve et permet de noter la hausse

et la baisse des eaux comme les échelles établies sur les piles des ponts modernes. Ces nilomètres ou *meqyas*, comme les appellent les Arabes, sont une vieille invention des Egyptiens, bien qu'il n'en existe d'autres traces que celles de l'ancien meqyas d'Eléphantine, qui paraît être ptolémaïque. Le nilomètre qui donne la cote officielle du Caire est actuellement celui de la petite île de Raoudah. Sa fondation remonte au kalife omeyyade Soleyman (an 97 hég.); il a subi depuis de nombreuses transformations. Il consiste en une colonne de marbre blanc élevée au centre d'un puits rectangulaire ouvert au Nil par une bouche pratiquée à sa base. La colonne est graduée en 16 coudées. La coudée égyptienne (540 millim.) se subdivise en six palmes de



Sakyeh.

quatre doigts. Les crues moyennes sont de 13 à 14 coudées; les bonnes crues de 16 et 17: au-dessus de ce nombre, il n'y a que des crues dangereuses. Le service de l'irrigation a établi en ces dernières années un grand nombre d'échelles nilométriques sur tout le parcours du Nil. D'Assouan à Siout, on n'en compte pas moins de vingt-huit. C'est à peu près à la mi-juin que commence la crue (V. Nil); elle atteint le milieu de l'échelle vers le 15 août. La vidange (*sarf*) des bassins d'irrigation a généralement lieu vers la fin de septembre pour ceux qui sont compris entre Assouan et Sohag, courant d'octobre pour la moudirieh de Siout. A la fin de ce mois, on coupe la digue de Kocheïchah pour les bassins échelonnés au N. de Deyrouth. Il a été prouvé en 1889 que la coupure des bassins de la Haute-Egypte pendant les hautes eaux n'influe pas sensiblement sur la crue dans le Delta.

Les semailles suivent le retrait des eaux, et la végétation est alors si active que là même où il n'existe pour

ainsi dire pas un atome de terre végétale, le seul contact des eaux suffit à féconder le sol. Indépendamment de l'inondation, un des agents les plus puissants de cette fécondation, c'est la filtration due à la pression que le fleuve exerce sur ses rives et d'autant plus énergique que le volume des eaux est plus considérable. Au moment de la crue cette filtration s'exerce des rives aux confins de la vallée; quand les bassins se vident, elle redescend vers le lit du fleuve. Il va sans dire aussi qu'elle est entretenue par les canaux qu'alimentent le Nil et la vidange des bassins. L'utilisation de ces filtrations sous-jacentes, ainsi que la nécessité d'élever les eaux du fleuve au moment de l'étiage, a provoqué de bonne heure en Egypte l'invention d'appareils élévatoires. Ces appareils, qui suppléent à l'insuffisance ou à l'absence de la crue, et qui sont par conséquent d'un emploi à peu près constant et général dans toute la vallée, sont la *sakieh* et le *chadouf*. La *sakieh* consiste en un chapelet de pots en terre, plongeant successivement dans l'eau au moyen d'un treuil. Ce treuil est mis en mouvement par un manège auquel est attelé un bœuf ou un chameau. Le *chadouf* est beaucoup plus simple : une longue antenne en bois flexible, alourdie à son extrémité inférieure d'un contrepoids en terre, retient suspendu, au moyen d'une perche légère, un panier



Chadouf.

de cuir ou d'osier. Cet appareil, qui bascule sur une traverse horizontale, fonctionne à la main. Les *sakiehs* et les *chadoufs* s'étagent en gradins, des bords de l'eau au terrain où est creusé le canal à remplir. Le *chadouf* élève à une hauteur de 3 m. près de 50 litres d'eau par minute; dans le même temps la *sakieh* en élève au double près de 300 litres, et suffit à l'irrigation de quelques *feddans*. A ces appareils

indigènes, il faut joindre les machines élévatoires importées d'Europe et au moyen desquelles s'alimentent les grands canaux *sefi* ou artères régionales qui servent à l'irrigation des cultures du même nom. On distingue en effet quatre genres de cultures en Egypte : 1° les cultures el-baiadi qui se font sur les terres inondées par la crue ; 2° les cultures el-chetoui (ou d'hiver), qui ont lieu à la même époque, mais sur les terres qui, n'étant que peu ou point inondées par le Nil, réclament un arrosage artificiel ; 3° les cultures el-sefi ou cultures d'été ; elles suivent immédiatement les précédentes et tombent par conséquent au moment des plus basses eaux ; 4° les cultures el-demiri (basses terres) et el-nabari (hautes terres) viennent ensuite, concordent par conséquent avec le commencement de la crue et n'exigent pas un arrosage aussi suivi que celui des cultures sefi.

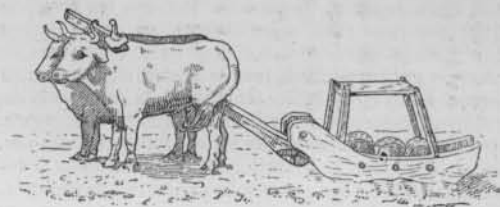
Ces différentes cultures produisent le blé, l'orge, le dourah, le maïs, le riz, la canne à sucre, le trèfle, le fenu grec, la gesse, les pois, les lentilles, les fèves, les lupins, les pois chiches, les haricots, un grand nombre de plantes potagères, presque toutes les cucurbitacées, les plantes à graines oléifères, le colza, l'arachide, le ricin, le sésame, les plantes textiles, le chanvre, le coton et le lin, les plantes tinctoriales, le carthame, la garance, l'indigo, etc. Les procédés de culture du blé varient suivant les localités. On le sème, dans la Haute-Egypte, aussitôt après la retraite des eaux, c.-à-d. en octobre. La terre à ensemercer, que le Fellah n'atteint souvent qu'après une traversée en radeau, est encore à l'état de marécage. Le sèmeur s'y embourbe jusqu'aux genoux et sème son grain à la volée. Quelques jours après, dès que le sol commence à reprendre consistance, on laboure pour enterrer la semence. La charrue égyptienne, souvent décrite, est un assemblage de deux pièces de bois, sous un angle qui peut s'ouvrir ou se



Charrue égyptienne.

fermer au moyen d'une cheville. La pièce la plus longue sert de timon ; un joug transversal lui est adapté, auquel

on attelle une couple de bœufs. La pièce la plus courte est légèrement recourbée : un soc de fer en forme de bêche y est emmanché. Il s'enfonce en terre à la pesée qui s'exerce à l'aide d'une troisième pièce verticale également emmanchée au timon. Cet instrument si simple n'est autre que celui dont se servaient les anciens Fellahs, ainsi qu'on en peut juger par les tableaux de la vie des champs représentés dans les tombes. Dans la Basse-Egypte, l'ensemencement est précédé d'un premier labour. Chaque feddan reçoit un demi-ardeb et en rend ordinairement de 4 à 7. Les meilleures terres en rendent 8 dans la Haute-Egypte ; les plus mauvaises 3 ou 4 dans le Delta. La moisson a lieu de fin mars à mai, ce dernier mois dans la Basse-Egypte, où les semences sont également plus tardives. Les blés sont arrachés à la main et transportés en petites gerbes sur l'aire voisine, où on les délie. On les étend ensuite en couches légères pour les hacher à l'aide



Noreg.

d'une machine appelée *noreg* ou *nourag*. Cette machine se compose de deux ou trois cylindres agencés à un châssis auquel on attelle des bœufs. Dans certaines localités, on se contente de faire fouler le blé par du bétail et notamment des chèvres. Le blé ainsi haché ou foulé, on le vanne en le frappant à grands coups de fourche. La paille, projetée en l'air, se sépare d'avec le grain, qu'on passe en dernier lieu dans le crible. L'orge se traite de la même manière que le blé ; il constitue la principale culture baiadi. Le dourah ou blé de Turquie fait le principal aliment du Fellah : on le sème à époques différentes, fin mai et fin août. Il appartient donc aux cultures sefi et nabari et s'arrose au moyen d'un damier de petites rigoles alimentées par le chadouf. Le dourah sefi n'exige pas moins de cent jours d'ouvrage par feddan. Le rendement du dourah atteint 240 pour 1, sans compter la valeur de la paille. Le riz n'est cultivé que dans le voisinage des lacs du Delta, où le peu de différence entre les hautes et basses eaux favorise l'irrigation. On le sème en avril après l'avoir amolli et gonflé dans un bain. Le sol à ensemercer est inondé au préalable, puis labouré par deux fois. La récolte

a lieu au mois de novembre; elle se fait à la faucille. Le dépiquage du riz ne diffère pas de celui de l'orge et du blé. On l'expose ensuite au soleil pendant dix ou quinze jours; on le décortique au moyen d'un appareil à pilons mis en mouvement par un manège. Ces moulins à blanchir le riz portent le nom de *oud* s'ils ont deux pilons et *dayreh* s'ils en ont quatre. A Damiette, le *dayreh* blanchit un ardeb et demi par jour; le *oud* moitié moins. La production du riz est de 18 pour 1. La canne à sucre est cultivée dans une grande partie de la Haute et de la Moyenne-Egypte, et principalement dans les provinces de Keneh, de Girgeh et de Minieh. La plantation a lieu en mars et en avril, la coupe en octobre pour la consommation en vert et fin janvier pour la fabrication du sucre. La culture des légumineuses dure de novembre à mars et se fait de préférence sur les terres inondées; elle rentre conséquemment dans le genre *baiadi*. La culture *sefi* par excellence est celle du coton. Le coton indigène était de qualité inférieure. L'ensemencement du coton indien, essayé avec succès en 1824 par Jumel, n'a cessé de s'étendre jusqu'à ce jour. Les terrains indiqués pour cette culture doivent être protégés de l'inondation par des digues et arrosés très modérément avec le *chadouf* ou la *sakyeh*. Le plant dure de deux à quatre ans. Il y a actuellement une propension à restreindre cette culture, dont la prospérité n'a été due qu'à la disparition des cotons américains des marchés de l'Europe pendant la guerre de Sécession. La culture de l'indigo (*sefi*) clôt la série des principales productions de l'Egypte. Son amélioration date du gouvernement de Méhémet-Ali. Il n'existe en Egypte d'autres forêts que celles de dattiers, et l'on ne donne que par extension ce nom aux bois de Myt Rayneh et d'Assouan. Le dattier est en effet l'arbre qui forme les groupes les plus compacts dans toute la vallée du Nil, où il croît sur les hautes terres à la limite du désert et jusque dans les oasis. On en distingue vingt-quatre espèces. Les meilleures dattes sont celles d'Assouan et des oasis. Elles y commencent à mûrir vers la fin de juin et tardent jusqu'à la fin de juillet dans la Basse-Egypte. La récolte s'en fait toujours avant la pleine maturité. Les Arabes mettent le dattier au premier rang des bienfaits de Dieu et vantent ses nombreux services, car tout est bon dans cet arbre béni : le fruit, qui se partage avec le *dourah* l'alimentation du Fellah et du Bédouin; les feuilles, dont on fait des nattes et des corbeilles; les fibres du tronc et des grappes qu'on tisse ou qu'on tresse en cordes de toute espèce; le tronc et les branches qui constituent toute la charpente des maisons indigènes, tout en est utilisé, jusqu'aux pistils des fleurs dont les filaments tiennent lieu d'éponges et les noyaux qu'on brûle ou qu'on donne aux chameaux. Les arbres

indigènes sont avec le palmier-dattier, le palmier-doum, dont le tronc lisse et dur se ramifie en deux branches et dont le fruit, également ligneux, constitue une assez maigre nourriture ; le sycomore, qui produit des figes sans saveur, mais surtout utile par son bois dur et incorruptible et son feuillage vert et touffu en toute saison ; l'acacia *lebekh*, qui rivalise de puissance et de beauté avec le sycomore et que l'on a planté à profusion dans toutes les villes ; le gommier, acacia rabougri, qui n'est productif que dans la région du tropique ; quelques variétés de mimosas odorants, le tamarix, l'olivier et le nopal ou cactus ; quelques arbrisseaux : le myrte, le henné dont les feuilles broyées fournissent une pâte tinctoriale employée dès les temps anciens ; le rosier, transplanté à la même époque, s'il n'est pas indigène. La liste des arbres transplantés serait longue : presque toutes les essences asiatiques et quelques-unes de l'Europe l'ont été avec plein succès. Les plus répandues sont l'oranger, le citronnier, le grenadier et le jujubier. La vigne existait en Egypte dès une très haute antiquité. On en voit les pampres très exactement représentées dans les peintures des tombes thébaines : on sait aussi par les écrivains classiques qu'elle était un des produits les plus estimés par la qualité de ses vins. Elle prospéra jusqu'à la conquête musulmane, qui lui porta le coup fatal avec la prohibition absolue édictée dans le Coran. Méhémet-Ali a tenté de la restaurer en acclimatant toutes les espèces européennes. Ces essais ont parfaitement réussi dans le Delta ; mais, depuis lors, ils ont été très négligés. Des deux plantes qui symbolisaient en quelque sorte l'ancienne Egypte, le papyrus et le lotus, la première a complètement disparu, la seconde est encore représentée par quelques espèces de nymphéas.

FAUNE. — La similitude reconnue entre la plupart des mammifères et des reptiles qui peuplent l'Égypte et ceux qui peuplent la Barbarie, semble désigner cette partie de l'Afrique septentrionale comme leur habitat. Quant aux oiseaux, si quelques-uns y sont sédentaires, on sait que le plus grand nombre n'y ont qu'un point d'attache ou de transition dans les migrations annuelles. Parmi les mammifères, les animaux domestiques indigènes ou acclimatés de longue date sont : le cheval, l'âne, le mulet, le chameau à une bosse, qui sert de bête de somme et de course (*hagi* ou *dromadaire*), le bœuf, le buffle, qui ne figure pas plus que le chameau sur les anciens monuments, le mouton, la chèvre, le chien et le chat ; les animaux sauvages sont : le loup, le renard, le chacal, l'hyène, le sanglier, la gazelle, le hérisson, la marte, la mangouste, le lynx, la gerboise, diverses espèces de rats et le lièvre ; le lion et les grands félins, l'éléphant et l'hippopotame, n'ont laissé d'autres

traces de leur séjour en Egypte que celles que nous a conservées l'ancienne religion. Les oiseaux domestiques sont : la poule, la poule d'Inde, le pigeon et l'oie ; autrement nombreux sont les oiseaux sauvages, d'abord les rapaces : trois espèces de vautours, sept espèces de faucons, quatre espèces d'aigles, trois espèces d'aigles pêcheurs, l'épervier, l'oiseau le plus commun, le milan et la buse ; un grand nombre d'oiseaux nocturnes : l'orfraie, le grand-duc, diverses espèces de chouettes, la chauve-souris, dont aucun pays ne présente une plus grande variété ; presque tous les passereaux connus en Europe ; quelques grimpeurs, parmi lesquels le coucou, de nombreux gallinacés, les gangas, la caille et la tourterelle, et une série d'échassiers telle qu'il faut renoncer à l'énumérer.

Parmi les reptiles, il faut citer le crocodile, de plus en plus rare dans les eaux égyptiennes depuis que le Nil est sillonné de bateaux à vapeur ; la trionyx ou tortue du Nil qu'on trouve encore dans les environs de la cataracte d'Assouan ; l'ouaran ou monitor, lézard de plus d'un mètre de long, qui dénonce par son sifflement la présence du crocodile ; le stellion, l'agame, le gecko, le caméléon, le lézard ; quelques batraciens, parmi lesquels la rainette, une grande variété de serpents et des plus venimeux, tels que le scytale des pyramides, le céraste ou vipère à cornes d'autant plus dangereux que sa couleur ne tranche pas sur celle du sable, et l'aspic de Cléopâtre (najah), magnifique serpent de 5 pieds de long qui se plait dans les terrains humides et se dresse en gonflant ses joues quand il est attaqué. Les couleuvres sont plus nombreuses que les serpents venimeux. On en compte quatre espèces, très répandues dans les campagnes et dans les villes, où elles sont protégées par la superstition populaire. — Les insectes de l'Egypte n'offrent pas de séries aussi variées qu'on est tenté de le croire : les plus communs sont les scarabées, les mouches et les moustiques, qui, plus que les sauterelles, les arachnides et les scorpions, sont la plaie du pays. — Le Nil compte plus de cinquante espèces de poissons, parmi lesquelles il faut citer : le mormyre oxyrrhinque, mentionné par son rôle dans le mythe osirien, poisson remarquable par son museau allongé en forme de bec ; le mochokus niloticus, de petite taille, redouté des pêcheurs à cause de ses épines, le silure électrique ou *raad* (tonnerre), le tétraodon qui se gonfle comme un ballon et lance avec force un jet d'eau, poisson très commun au moment de l'inondation, où les enfants des Fellahs s'en emparent facilement quand les eaux se retirent ; le bichir polyptère, qui est aussi une des curiosités du Nil. « Il tient des serpents, dit Geoffroy Saint-Hilaire, par son port, sa forme allongée et la nature de ses téguments ; des cétacés en ce qu'il est pourvu d'évents et d'ouvertures dans le crâne, par

où s'échappe l'eau qui a été portée sur les branchies, et des quadrupèdes par des extrémités analogues aux leurs, les nageoires ventrales et pectorales étant placées à la suite de prolongations charnues. » Ce poisson est assez rare ; on le pêche au moment des basses eaux ; sa chair est savoureuse, et sa peau, que le couteau ne peut entamer, est employée par le Fellah en guise d'étui. Le poisson dont on se nourrit le plus est le bayad, qui atteint facilement 1 m. de long et qu'on débite sur les marchés en grosses tranches. — Comparée à la faune de l'ancienne Egypte, telle qu'elle nous est donnée par les monuments, la faune actuelle n'en diffère que par l'absence du lion, du chien hyénoïde, de l'hippopotame, de l'oryctérope et de l'ibis sacré et par la présence du chameau, du buffle et de la poule, introduits en Egypte par les Arabes. Le chat n'apparaît pas sur les monuments avant le premier empire thébain et le cheval avant le nouvel empire.

CHAPITRE II

Population. Races.

Il n'y a pas eu en Egypte de recensement de la population depuis 1882. C'est le chiffre de ce recensement (6,818,000 hab. pour la Basse, la Haute-Egypte, l'Isthme et les Oasis) qui sert couramment de base à toutes les statistiques officielles de l'Egypte, comme si les graves circonstances qui se produisirent depuis cette date avaient été sans exercer la moindre influence sur la population de l'Egypte. Nous voulons parler des insurrections d'Arabi et du Soudan, du choléra et des changements dus à l'occupation anglaise (licenciement d'un grand nombre d'employés turcs et levantins ainsi poussés à émigrer, augmentation du nombre des Européens, etc.). On n'a pas oublié non plus les résultats d'enquêtes spéciales, l'une du recrutement, qui amena la découverte de 42,307 non inscrits sur les registres des naissances (ce chiffre élevé pour les seuls districts de Kous, de Farchout et de Keneh); l'autre du service sanitaire de Garbieh qui, en 1880, trouva 8,000 enfants non enregistrés dans cette province. Il résulte de ceci que le total du recensement officiel ne doit être accepté qu'avec beaucoup de réserves et seulement pour donner une idée approximative de la densité de la population, laquelle étant ainsi de 178 hab. par kil. q., est supérieure à celle de presque tous les Etats d'Europe. Elle se compose d'Egyptiens proprement dits, *Masri*, de Barbarins, de Bédouins, de Turcs, de Juifs, de Levantins et enfin d'étrangers musulmans et européens. Les Egyptiens proprement dits, qui forment le fond de cette population si bigarrée, se subdivisent en Fellahs et Coptes. C'est à tort qu'on donne aux premiers le nom d'Arabes; ils sont dans toute la force du terme les descendants des habitants primitifs de l'Egypte.

Il suffit, comme on l'a souvent fait, de les comparer avec les images de leurs ancêtres pour se convaincre de l'identité de race. C'est des deux parts la même forme de crâne légèrement dolichocéphale, le même visage au front bas, aux yeux très fendus et très ouverts, aux joues pleines, à la bouche épaisse et souriante, la même carrure d'épaules, le même port et la même taille. Quel voyageur n'a fait la remarque que les extrémités plates et carrées du Fellah reliées par des attaches fines à des membres fortement musclés mais un peu gros, sont autant de caractères propres à de nombreuses statues antiques, plus fidèles qu'on ne se l'imagine communément. Le croisement qui s'est opéré à la suite de l'invasion arabe n'a pas exercé plus d'influence sur la race indigène que les invasions qui l'ont précédée ou suivie : la race indigène a, par une lente absorption, toujours repris le dessus : ce qui a été dit des Fellahs s'applique pareillement aux Coptes. Il n'existe entre eux d'autre distinction que des distinctions sociales. Les premiers se sont convertis à l'islamisme, les seconds lui sont restés rebelles, et c'est ainsi qu'en conservant leur nom (*Kopti*, de *Aiguptos*) et leur culte (le christianisme, qui était la religion nationale avant la conquête arabe), ils se sont eux-mêmes condamnés comme les Juifs et les Parsis à ne former qu'une minorité opprimée et dégradée par le mépris des musulmans. C'est là surtout ce qui explique la persistance de certains traits qui leur sont particuliers et qui résultent, comme pour les Juifs, d'un même genre de vie et d'union trop fréquemment renouvelées entre mêmes familles. Les petites communautés coptes fixées depuis plusieurs siècles dans certaines villes ne sont, à vrai dire, elles-mêmes qu'autant de familles, dont quelques membres sont des fonctionnaires, quelques autres de riches commerçants, un plus grand nombre de petits marchands, de simples *sarrafs* ou même des domestiques. Les Fellahs et les Coptes ne présentent pas de grandes différences au point de vue physique, bien qu'on ait prétendu que ces derniers ont été plus mêlés d'éléments étrangers. Les observations relatives à la couleur de leur teint sont aussi de piètres arguments pour trancher la question de race. Chez le Fellah, a-t-on dit, la peau devient de plus en plus foncée à mesure que l'on remonte au S. ; pâle chez les Alexandrins, jaunâtre dans la Moyenne-Egypte, brune dans le Saïd, elle est presque noire aux confins de la Nubie, tandis que le Copte a toujours le teint mat et pâle du Levantin. La vérité est que les Coptes d'Akmin et de Louqsor sont aussi hauts en couleur que les Fellahs du Saïd et qu'en tout cas ceux des classes aisées ne doivent leur blancheur qu'à une vie renfermée et ne diffèrent pas à cet égard des Egyptiens de race pure appartenant à de vieilles familles de négociants ou d'oulémas dont la vie s'écoule à l'ombre des bazars et des mosquées.

L'Égyptienne est bien conformée et justifie jusqu'à vingt ans l'admiration des étrangers. De taille moyenne et bien prise, fine d'attaches, noble et gracieuse de port et de démarche, elle doit surtout sa beauté à un ensemble de qualités physiques entretenues par l'activité de sa vie et la liberté de sa mise. Mais, après quelques années de mariage, ses traits s'étirent, son teint perd toute sa fleur, sa poitrine tombe et il ne lui reste d'autre ressource que le fard, dont elle fait un emploi qui ne s'arrête ni à la dernière misère, ni à l'extrême vieillesse.

Les Barbarins ou *Barabrah* (pluriel du mot *Berberi*) occupent les petits villages voisins de la première cataracte où ils ont émigré de la Nubie, leur véritable patrie. Ils se distinguent des Égyptiens par des traits plus fins, une peau plus semblable par sa couleur à celle des nègres du Soudan. Tenus par les Égyptiens au dernier degré de l'échelle sociale, exclus avec mépris de la conscription et des emplois les plus minimes, ils ne sont astreints qu'à l'impôt. Le Fellah est surtout agriculteur; le Barbarin est marinier. Pendant que sa femme vaque aux travaux des champs et de la maison, il rame sur les grandes daabiehs de transport qui font le transit de la première à la deuxième cataracte. Il n'est pas de meilleur pilote pour diriger une barque au milieu des brisants. Les derniers événements du Soudan et la suspension du droit de navigation sur le Nil nubien poussent de plus en plus les Barbarins à chercher leur vie dans les grandes villes. Mais ceux qui savent quelques mots d'arabe arrivent, grâce à une réputation d'honnêteté surfaite et surtout à leur bonne tenue et à leur intelligence, à supplanter sans peine les Fellahs dans tous les emplois de la domesticité. Les Bédouins, qui seuls ont conservé purs le sang et les mœurs arabes, habitent les terres voisines du désert, qu'ils traversent sans cesse, allant d'une oasis à l'autre. C'est à tort qu'on les appelle nomades et surtout qu'on étend à tous cette dénomination. Les moins sédentaires ont toujours un point d'attache, la terre qu'ils cultivent ou font cultiver, où restent fixées leurs tentes et où paissent leurs troupeaux. Ces tribus, tout en gardant les vieilles mœurs bédouines, n'écument plus le désert comme par le passé et se résignent à vivre de l'élève du bétail, de la culture et du trafic des produits de leurs petites industries. Mais le plus grand nombre ont depuis Méhémet-Ali résolument accepté la vie et la condition des Fellahs. La plupart des villages de la Moyenne-Égypte et notamment de la rive droite du Nil, ne sont peuplés que de ces Arabes, qui descendent des tribus turbulentes dont Jomard (*Description de l'Égypte*, t. I) nous a laissé un si vivant tableau. C'est tout au plus si d'une année à l'autre un crime retentissant ou le pillage d'une esbeh réveille le souvenir de leur ancien brigandage. Le désert arabe abrite

encore dans le voisinage de l'Attakah une tribu arabe tout à fait réfractaire à la vie policée : c'est la féroce tribu des Haoutât, que les autres tribus bédouines désignent elles-mêmes du nom de *Harami*, « brigands ». Plus au S., dans le vaste territoire qui forme l'ancienne Troglodytique, se trouvent les Ababdeh et les Bicharis qui, pas plus que les Barabrah, ne sont apparentés avec les Arabes ou avec les Fellahs. Fixées depuis longtemps dans ces déserts, ces tribus sont celles que les voyageurs grecs désignaient du nom de Blemmyes et de Troglodytes. Leur accoutrement, leur langage et leurs mœurs leur donnent une physionomie tout à fait à part. La population étrangère des villes est essentiellement mobile : l'élément oriental se compose de 10 à 12,000 Turcs, d'un plus grand nombre encore de Levantins et de 6 ou 7,000 Juifs. Il va sans dire que cette population se compose d'individus appartenant à toutes les classes sociales ; les Turcs eux-mêmes n'y sont pas tous beys ou pachas ; mais la plupart sont *chawich* (gardes et courriers) dans les ministères ou petits marchands ou cafetiers. La population européenne est évaluée par le recensement de 1882 de la manière suivante : Grecs, 37,300 ; Italiens, 18,600 ; Français, 15,716 ; Anglais, 6,118 ; Austro-Hongrois, 8,000 ; Allemands, 950 ; diverses nationalités, 2,959.

LA SOCIÉTÉ. MŒURS ET COUTUMES. — L'organisation sociale des musulmans d'Égypte repose sur le principe de l'égalité de tous ses membres. Elle n'admet en droit ni aristocratie, ni esclaves. Ce qui constitue une aristocratie, c'est la transmissibilité des immunités. En Égypte comme en Turquie, elles sont essentiellement viagères. Les titres de bey et de pacha, les seuls qui semblent impliquer une idée analogue aux nôtres, sont des honneurs que le sultan confère à une personne, jamais à une famille. Pas plus que les décorations et les fonctions, on ne peut les transmettre par héritage. L'esclavage est légalement aboli, mais ne le sera en fait que le jour où les mœurs musulmanes se seront entièrement affranchies des préjugés du harem. C'est en effet le harem plus encore que les travaux des champs qui absorbe la plupart des esclaves achetés en Égypte et qui est la barrière à laquelle se heurtent les tentatives des puissances européennes pour l'exécution des décisions arrêtées en congrès. Au reste, il faut se bien garder de comparer l'esclavage en pays musulman à ce qu'il était en Amérique. Consacré, mais aussi tempéré par la foi religieuse, il diffère à peine de la dépendance dans laquelle le Fellah libre, mais ne possédant rien, se trouve vis-à-vis de son chef ou de son patron. La polygamie, cette autre anomalie de la vie orientale, est, comme l'esclavage, autorisée et réglée par le Coran, qui sauvegarde par des

prescriptions très nettes les droits de la femme. Il s'en faut, d'ailleurs, qu'en Egypte elle atteigne les mêmes proportions qu'à Constantinople; car, outre la difficulté de subvenir aux frais considérables qu'entraîne la pluralité des harems, il est facile de constater dans la haute et la moyenne société égyptienne une tendance marquée à se rapprocher en cela des mœurs européennes. Quant à la basse classe, elle étudie les lourdes charges de la polygamie en usant du droit de répudiation et de divorce qui s'accorde avec une surprenante facilité. La seule formalité à remplir consiste à restituer la dotation de la femme, c.-à-d. un méchant mobilier et quelques guinées.

L'influence de l'Europe se fait de plus en plus sentir en Egypte dans l'éducation et l'instruction des enfants, dans la mise extérieure, dans l'aménagement et l'ameublement des maisons, dans la façon de recevoir ses hôtes, le choix des aliments, la manière de les manger, etc. Cette lente révolution des mœurs s'opère surtout dans le monde administratif et politique en contact perpétuel avec l'élément européen. La société religieuse, les commerçants et le peuple restent fidèles aux vieilles habitudes qui leur paraissent, à tort ou à raison selon les cas, faire corps avec la loi du prophète. Le costume indigène n'est porté, à proprement parler, que par le Fellah : il se compose d'une sorte de calotte en feutre ou en cotonnade qui épouse exactement la forme du crâne et d'un long sarrau teint en indigo. Le Fellah le complète d'une chemise et d'un caleçon en coton blanc, d'un gilet rayé de couleurs vives et de babouches terminées en pointe, empruntés originellement, avec le turban, la galabieh et le caftan, aux Arabes, aux Persans et aux Turcs. Ces derniers vêtements constituent la mise de la classe moyenne et des oulémas. Ceux-ci ne se distinguent en rien des laïques. Les seules distinctions observées dans la mise orientale résident dans la couleur du turban. Les soi-disant descendants du prophète le portent vert et les Coptes brun ou noir. Les Egyptiens vêtus à l'européenne ont néanmoins conservé le tarbouch. Les fonctionnaires portent, quel que soit leur rang hiérarchique, une sorte de redingote noire à collet noir qui s'appelle la stambouline et dont le port est aussi de rigueur pour les Européens au service du khédive.

L'habitation du Fellah moderne ne diffère pas de celle du Fellah de l'antiquité. C'est toujours la maison en brique crue ou en pisé, formée de la réunion de petites chambres très basses et mal éclairées autour d'une ou de plusieurs cours. Telle nous la voyons dessinée sur les parois des tombes ou bien réduite aux proportions d'un ex-voto, telle nous la retrouvons dans les faubourgs et villages, meublée de quelques coffres, de nattes d'alfa, et fournie d'une grossière vaisselle en bois ou en terre qui n'est aussi que la repro-

duction inconsciente des ustensiles les plus anciens. Le Fellah n'y pose que pour dormir; il part dès l'aurore pour le chadouf ou la charrue et ne reparait que le soir. La femme est l'âme de la maison. Elle y vaque aux petits soins du ménage, au milieu de ses vieux parents, de sa marmaïlle bruyante et de son bétail. C'est elle qui cuit les aliments, fait le pain de dourah, coud de gros points le linge de coton dont s'habille toute sa maisonnée. Le plus souvent accroupie dans un coin de la cour, elle ne craint pas, comme la citadine, d'affronter les regards du passant. Son *yabrah* de cotonnade bleue franchement rejeté en arrière ne cache que sa chevelure finement tressée et luisante d'huile de ricin. On distingue sans peine le maquillage au kohol de ses sourcils et de ses cils, le tatouage à l'indigo de son front et de son menton, sa robe d'indienne serrée au-dessous des seins, les colliers et les bracelets d'or mal soudés et travaillés au repoussé, et la verroterie de Venise qui complètent sa parure. Elle n'est jamais si belle que lorsqu'elle s'avance d'un pas assuré, son amphore posée sur la tête et maintenue d'un geste gracieux. La femme de condition aisée reste toujours pour l'étranger une sorte de créature mystérieuse dont les formes disparaissent dans un ample *yabrah* de soie noire qui l'enveloppe comme un sac. Un voile étroit et long, noir ou blanc, uni ou brodé, attaché au-dessus des oreilles et retombant jusqu'aux pieds ne laisse paraître que les yeux rendus plus vifs par le contraste et surtout par un ingénieux maquillage. Pour cette femme, il est aussi du meilleur ton de cacher dans les plis de son voile ses doigts barbouillés de henné. Sous cet accoutrement, on a peine à reconnaître les dames de leurs servantes qui les accompagnent dans les rares courses qu'elles font à pied. Les princesses et les dames de haut rang sont vêtues à la turque.

L'Égyptien est surtout homme de loisirs; ouvrier ou paysan, il a de la peine à se mettre en train. Le bâton auquel on attribue tant de prodiges n'a plus grande action sur son échine endurente. Marchand, il ne se donne aucune peine pour écouler ses denrées, ne poursuivant jamais, mais attendant la fortune; fonctionnaire ou commis, il se surmène encore moins, n'étant retenu que le matin à ses affaires. Passé une heure de l'après-midi, la vie publique et administrative s'arrête. Chacun regagne ses appartements ou son harem. Les rues deviennent bientôt désertes jusqu'à quatre ou cinq heures, selon la saison. Pendant cette interruption de la vie, semblable à celle de la nuit, les visites sont messéantes. C'est seulement une heure avant le maghreb que l'animation reprend, que les relations mondaines, la promenade recommencent. C'est alors le moment propice pour admirer les grandes villes d'Égypte dans tout leur éclat et toute l'intensité de leur vie. L'Égyptien est très sociable:

il aime les longues visites où l'on n'échange que d'interminables politesses, les festins qui se donnent en toute occasion, les rencontres à la promenade, au bain, les réjouissances publiques. On le voit accompagné d'amis dans toutes les foules, sur le passage du mahmil pour assister au départ et au retour du Tapis, aux abords du palais khédivial le jour du Courbam Baïram, à la cérémonie de l'ouverture du Khalig, à la foire du Mouled en Nebi (de la naissance du prophète). Tout est pour lui prétexte à fêtes : le Sham el Nessim, l'anniversaire de tous les saints vénérés dans les divers quartiers des grandes villes, le Ramadân, les mariages, la circoncision et jusqu'aux enterrements. Il aime la musique et s'attarde à écouter, plongé dans une douce extase, les improvisations qu'accompagnent sur la cithare et le tambourin des chanteurs à la voix dolente et nasillardé. Dans aucun pays, la musique n'est aussi étroitement associée à toutes les manifestations de la vie populaire. Elle a sa place, non la moindre, en toutes les cérémonies processionnelles et, survivance des mœurs antiques, elle est l'accompagnement indispensable de tous les mouvements d'ensemble, de toutes les manœuvres. S'agit-il de trainer un fardeau, de monter la vergue ou simplement de laver le pont d'un bateau, une flûte et un tambourin sont toujours là pour rythmer la cadence. L'Égyptien goûte aussi très vivement les romans poétiques que des conteurs, formant une sorte de corporation, rapsodient la nuit, aux portes des cafés. La danse est le plaisir des adolescents. Elle ne ressemble en rien à ce qu'on voit chez nous ; elle consiste simplement en une marche expressive et mimée. La gravité des hommes mûrs ne s'accommode que du rôle de spectateurs, mais elle ne se déplaît pas aux danses lascives des almées. Ces almées ne sont plus les célèbres danseuses du temps jadis qui ne se prodiguaient que chez les sultans et les pachas, mais de vulgaires baladines formant une sorte de caste ou plus exactement appartenant à celle qui fournit l'Égypte de montreurs de singes et de psyllés. Elles vont de fête en fête, mais résident d'ordinaire en quelques villes de la Haute-Égypte, notamment à Esneh, où leur corporation fut reléguée par Abbas Pacha.

CHAPITRE III

Géographie politique et économique.

GOVERNEMENT. — L'Égypte forme une vice-royauté vassale de l'empire ottoman. Les rapports politiques de l'Égypte avec la Porte ont été réglés par les traités de 1840 et 1841, ainsi que par le hatti-chérif du 18 févr. et le firman du 4^{er} juin 1841, concédant à la famille de Méhémet-Ali le gouvernement héréditaire, transmissible à l'aîné de la famille, selon la loi musulmane. La transmissibilité de père en fils, par dérogation à cette loi, a été concédée au grand-père du vice-roi actuel (Abbas Pacha, 1892) par un iradé du 12 moharrem 1283 (17 mai 1866), en échange d'une augmentation d'un tiers du tribut annuel. Ce prince obtint également, par un firman de juin 1867, la substitution du titre de *khédive* (seigneur) au titre de pacha ou vice-roi que les puissances étrangères lui donnaient dans les actes diplomatiques. Le même firman, conservant au sultan le droit d'investiture, reconnaissait au khédive le droit de rendre la justice, de percevoir les impôts, de battre monnaie (au nom du sultan), de lever des troupes n'excédant pas dix-huit mille hommes, sauf le cas de force majeure, ou, plus exactement, les besoins de la Sublime-Porte, qui se réservait le droit de faire appel aux contingents égyptiens; d'avoir une flotte limitée, sauf autorisation spéciale; de conférer, dans le civil et le militaire, jusqu'au grade de bey ou colonel. A ces pouvoirs, le firman de juin 1873 ajouta celui de conclure des traités de commerce et de percevoir des droits de douane. Les firmans d'investiture du prince Tewfik (14 août 1879) et du prince Abbas Hilmi (26 mars 1892) ont, de nouveau, précisé les droits et les obligations du gouvernement khédival en des termes qui ne permettent aucun doute sur les prétentions de

la Porte à ne pas laisser dénaturer sa suzeraineté. Les impôts devront être levés au nom du sultan; les Egyptiens, ses sujets, ne devront pas être opprimés; si le khédive a toute faculté d'établir des règlements intérieurs, il ne pourra, en revanche, contracter ou renouveler de conventions avec l'extérieur sans porter atteinte aux traités politiques du gouvernement impérial, ni à ses droits de souveraineté. Ces conventions devront être communiquées à la Sublime-Porte après leur promulgation. De plus, le khédive ne pourra contracter d'emprunts que pour le règlement de la situation financière antérieure et d'accord avec les fondés de pouvoir des créanciers (V. QUESTION D'ORIENT, § *Affaires d'Egypte*), ne devra abandonner aucun des privilèges accordés à l'Egypte, ni de son territoire, seul droit émanant de la prérogative impériale, payera le tribut annuel fixé à 750,000 livres turques, frappera, comme par le passé, monnaie au nom du sultan, enfin, en ce qui concerne l'organisation militaire (effectif et hiérarchie), devra se conformer aux termes des anciens traités. Notons aussi une clause relative à l'interdiction d'élever des forteresses blindées.

Le gouvernement du khédive était, jusqu'à l'immixtion de l'Europe, un gouvernement absolu dans toute la force du terme, malgré l'apparence constitutionnelle que lui donnaient deux assemblées, l'une composée de délégués censément élus par les provinces (*meqlis chora-en-nouab*); l'autre, le conseil privé (*meqlis khossoussi*), de sept membres nommés par décret; l'une et l'autre n'ayant, au fond, que des attributions purement consultatives. La chambre élue ne s'est affranchie de cet état de subordination, vraiment trop consenti par les mœurs orientales pour être choquant, qu'à la faveur des troubles provoqués par les désordres d'Ismail. Elle n'en resta pas moins, en cette circonstance, un instrument aux mains d'Ismail, préoccupé d'abriter ses décisions derrière un simulacre de consultation du pays, comme, deux ans plus tard, aux mains d'Arabi. Actuellement, le conseil législatif, le seul qui subsiste de la constitution de 1866, se compose d'un président, de deux vice-présidents, de douze membres permanents (dont le grand cadî et le patriarche grec) et de seize membres élus, un par le Caire, un par Alexandrie, le reste par chacune des *moudiriats* ou provinces. Il délibère sur les affaires intérieures du pays ainsi que sur les projets que le gouvernement croit devoir lui soumettre. Le résultat de ses délibérations est soumis à l'approbation du khédive.

Le khédive Tewfik était, en quelque sorte, résigné au rôle de souverain constitutionnel, abdiquant la plus grande partie de ses pouvoirs aux mains de son conseil des ministres, dont il se bornait à contresigner les décisions sous forme de décret. Ce conseil est composé des secrétaires d'Etat préposés aux sept départements de l'administration égypt-

tienne et assistés dans leurs délibérations de deux conseillers, l'un financier, l'autre judiciaire, exerçant, en fait, l'un et l'autre, le contrôle au nom de la nation occupante, bien que nommés par le khédivé et assimilés comme tels aux fonctionnaires égyptiens. Un troisième fonctionnaire, le directeur général de la sûreté, a été momentanément admis à prendre part aux délibérations du conseil.

ADMINISTRATION. — Les sept départements de l'administration sont : les affaires étrangères, l'intérieur, les travaux publics, les finances, la justice, la guerre et l'instruction publique. Le ministère des affaires étrangères se compose d'un ministre, d'un sous-secrétaire d'Etat, d'un directeur des bureaux, d'un maître des cérémonies et de six secrétaires ou sous-secrétaires ayant le titre de bey (en tout 5 fonctionnaires européens). Le ministère des finances ayant à sa tête un ministre, un sous-secrétaire d'Etat et un conseiller financier (anglais), comprend avec le cabinet du conseiller financier les services suivants : 1° la direction du secrétariat (service central, économat central, caisse centrale, bureau de traduction, imprimerie nationale); la direction de la correspondance arabe, le service et la perception des contributions indirectes, l'inspection des finances; tous ces services forment une sorte de direction générale, désignée sous la rubrique de secrétariat général; 2° la comptabilité générale de l'Etat dirigée par un contrôleur et subdivisée en secrétariat, trésorerie, comptabilité centrale, comptabilité des travaux publics, comptabilité du Soudan et pensions; 3° les contributions directes avec un contrôleur, deux sous-directeurs et un directeur des immeubles libres de l'Etat (en tout 29 fonctionnaires européens dont 7 anglais). Par suite de la suppression des Dairah Baladiéh du Caire et d'Alexandrie, le service et la perception des contributions indirectes ont été rattachés aux gouvernorats de ces deux villes à partir du 1^{er} janv. 1892. L'intérieur (ministre et sous-secrétaire d'Etat) comprend : 1° l'administration centrale; 2° la division de la sécurité publique; 3° l'inspectat général des prisons; 4° le service de la répression de la traite; 5° l'administration des services sanitaires et d'hygiène publique (24 fonctionnaires européens dont 12 anglais). Les travaux publics (ministre, sous-secrétaire d'Etat, secrétaire général) comprennent : 1° l'administration centrale : service administratif et service technique; 2° la direction générale des villes et bâtiments; 3° l'inspection générale des irrigations divisée en cinq cercles; 4° la direction générale des musées et des fouilles (52 fonctionnaires européens dont 17 anglais). La justice (ministre et sous-secrétaire d'Etat) est divisée en deux directions, la direction européenne et la direction indigène (5 fonctionnaires

européens). La guerre comprend, avec le cabinet du ministre et du sous-secrétaire d'Etat, l'état-major général dirigé par le sirdar, le service de l'adjudant général, celui du recrutement, la cour martiale permanente, l'intendance générale et le service médical (12 officiers généraux ou supérieurs anglais sur un total de 18, sans compter le commandement des troupes; V. § *Armée*). L'instruction publique, représentée par un certain nombre d'établissements suffisamment organisés, est administrée par un ministre assisté de six hauts fonctionnaires, dont trois européens. Le contentieux de l'Etat est divisé en quatre directions, dont une à Alexandrie et auxquelles sont préposés quatre conseillers khédiviaux (15 fonctionnaires européens). A ces grands services administratifs, il faut joindre l'administration générale des *wakf* (absolument fermée aux Européens) chargée d'administrer les biens de mainmorte consistant en dotations pieuses affectées aux mosquées et jouant dans l'affectation d'une partie de ces revenus le rôle d'un véritable ministère des cultes. Un comité de conservation des monuments de l'art arabe rattaché aux wakf comprend parmi ses membres un certain nombre de notabilités étrangères à la religion musulmane.

Administrations affectées au service de la dette. Ce sont : 1° la commission de la caisse de la dette publique, composée de six commissaires délégués par l'Allemagne, l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et la Russie; 2° l'administration des domaines de l'Etat, dirigée par trois commissaires délégués par la France, l'Angleterre et l'Egypte; 3° l'administration des chemins de fer, des télégraphes et du port d'Alexandrie : trois commissaires (Angleterre, France, Egypte); 4° l'administration de la Dairah Sanieh : un directeur général indigène, deux contrôleurs généraux (France, Angleterre). Ces trois administrations comportent, indépendamment du service central, un nombreux personnel d'ingénieurs-constructeurs, mécaniciens ou agronomes, d'inspecteurs de toute sorte, d'agents émergeurs, etc.

DIVISIONS POLITIQUES ACTUELLES. — En 1875, la conquête du Soudan avait porté l'étendue du territoire khédivial à 2,850,000 kil. q.; l'insurrection mahdiste, victorieuse malgré l'héroïsme des troupes des généraux Hicks, Baker et Graham a ramené l'Egypte non pas précisément à ses frontières naturelles, mais à la partie de la vallée du Nil comprise entre l'embouchure du fleuve et la deuxième cataracte, c.-à-d. formée par l'Egypte proprement dite et la Basse-Nubie.

Les deux grandes divisions de l'Egypte sont : la Basse-Egypte (Beherah) et la Haute-Egypte (Saïd). Chacune de ces parties est divisée en sept provinces (*moudiriats*, plur. de *moudirieh*).

Basse-Egypte : Kalioubieh, ch.-l. Benha el Asal ; Charkieh, ch.-l. Zagazig ; Dakhalieh, ch.-l. Mansourah ; Gharbieh, ch.-l. Tantah ; Menoufieh, ch.-l. Chibin el Kom ; Beherah, ch.-l. Damanhour ; Gizeh, ch.-l. Gizeh.

Haute-Egypte : Beni Souef, ch.-l. Beni Souef ; Fayoum, ch.-l. Medinet el Fayoum ; Minieh, ch.-l. Minieh ; Siout, ch.-l. Siout ; Girgeh, ch.-l. Sohag ; Keneh, ch.-l. Keneh ; Frontière, ch.-l. Esné et Ouadi Halfa.

Les moudiriats sont administrées par des préfets ou *moudir* résidant dans le chef-lieu et subdivisées en districts (*marakez* ou *aksâm*, plur. de *markaz* et *kesm*). Le sous-préfet ou chef de district porte le nom de *mamour*, personnage résidant dans le *bandar* ou grand marché de la province.

Les autres subdivisions de la moudirich sont : la *nahieh* (plur. *nawahi*), ville ou village possédant une circonscription territoriale analogue à celle de nos cantons ; l'*exbeh* (plur. *exab*), village généralement formé par des groupes d'habitations d'ouvriers agricoles ; la *naxleh* (plur. *nozal*), village de nomades ou primitivement habité par des nomades ; la *khelweh* (plur. *khelwat*) formée originairement comme lieu de retraite par des personnes pieuses, etc.

Le Caire, Alexandrie, Souakin, Rosette, Damiette, Suez, le canal de Suez, Kosséir et El Arisch forment des gouvernorats (*moafzas*) indépendants des moudiriats et administrés par un mohafiz ou gouverneur. Le nombre des villes, villages et bourgades est de 13,415.

Moudiriât : 1° Kalioubieh (271,394 hab.). Superficie : 217,198 fedd. (912^h422). Productions : cotons, céréales, oranges et citrons. Ch.-l. Benha el Asal (11,796 hab.). Villes principales ou chefs-lieux de district : Kalioub, Touk el Melek, Chibin el Kanater.

2° Charkieh (464,655 hab.). Superficie : 558,061 fedd. (2,344^h319). Productions : cotons, céréales. Industrie : égrenage du coton, moulins et presses à sucre. Ch.-l. : Zagazig (19,815 hab.). Tribunal indigène. Villes principales : Belbeis, Min el Kom, El Arine, El Ibrahimieh, El Sawaleh.

3° Dakhalieh (586,033 hab.). Superficie : 573,975 fedd. (2,411 kil. q.). Productions : coton, céréales. Industrie : égrenage, presses et moulins, tissus et broderies. Ch.-l. Mansourah (30,439 hab.). Tribunal mixte. Villes principales : Soumbellaouin, Mit Samannoud, Mit Ghamr, Fareskor, Dekernes.

4° Gharbieh (929,488 hab.). Superficie : 1,443,403 fedd. (6,062^h483). Productions : coton, céréales, fourrages, légumineuses. Industrie : égrenage et presses. Ch.-l. Tantah (33,750 hab.), renommée par ses foires. Mosquée de Saïd Ahmed el Bedaoui très importante. Tribunal indigène. Villes principales : Kafr es Saïat, Mehellet el Kebir,

Samanhoud, Baltim, Chirbin, Dessouk, El Ga'farieh, Kafr el Cheik, Ziftah, Nabaroh.

5° Menoufieh (646,000 hab.). Superficie : 398,921 fedd. (1,665^{kg}795). Productions : cotons, céréales. Peu d'industrie. Ch.-l. Chibin el Kom (16,337 hab.); Menouf, Achmoun, Birkel el Sab, Tala.

6° Beherah (398,860 hab.). Superficie : 574,563 fedd. (2,413^{kg}768). Productions : cotons, graines oléagineuses, riz, céréales, canne à sucre, salines et natron. Industrie : égrenage de coton et tissus variés. Ch.-l. Damanhour (19,626 hab.); Afieh, Abou Hommos, Choubrah Khit, El Delingat, El Neghilah.

7° Gizeh (283,080 hab.). Superficie : 227,661 fedd. (956^{kg}365). Productions : fourrages, légumineuses, céréales, bois important de palmiers. Ch.-l. Gizeh (13,339 hab.); Gheziret Embabeh, Kafr el Dessami, El Aïat.

8° Beni Souef (219,570 hab.). Superficie : 290,628 fedd. (1,220^{kg}879). Productions : céréales et coton. Ch.-l. Beni Souef (11,076 hab.). Tribunal indigène. Deba el Kobra, Zaouiet el Masloub.

9° Fayoum (228,709 hab.). Superficie : 303,985 fedd. (1,276^{kg}989). Productions : céréales, légumineuses, graines oléagineuses. Industrie : égrenage, décorticage, parfumerie, vannerie. Ch.-l. Medinet el Fayoum (27,996 hab.). Marchés importants : Sannourès, Tobhar.

10° Minieh (315,818 hab.). Superficie : 476,021 fedd. (1,999^{kg}683). Productions : coton, céréales, cannes à sucre. Industrie : sucreries très importantes de la Daïrah Sanieh, moulins et presses, tissus de laine. Ch.-l. Minieh (17,145 hab.). Villes principales : Aba'l Warf, El Fechn, Ma'saret Samalout.

11° Siout (562,137 hab.). Superficie : 517,658 fedd. (2,174^{kg}593). Productions : coton, céréales. Industries : sellerie et cordonnerie indigène très renommées; industrie de l'ébène et de l'ivoire, tissus, céramique décorative très répandue en Egypte. Ch.-l. Siout ou Asiout (31,575 hab.). Siège de la division de police de la Haute-Egypte et d'un tribunal indigène. Tête de ligne méridionale du chemin de fer. Port important sur le Nil. Villes principales : Abnoub, Aboutig, Déirout, Sadafa, Mallawi, Manfalout, Rodah.

12° Girgeh (521,413 hab.). Superficie : 401,978 fedd. (1,688 kil. q.). Productions : céréales. Ch.-l. Sohag (11,718 hab.). Villes principales : Girgeh (belles mosquées, ancien ch.-l.), Tama, Tahta, Bardis, Akhmtm (moulins, tissus de coton pour tentures), Menchyeh, Bellianeh.

13° Kenh (406,860 hab.). Superficie : 385,631 fedd. (1,409^{kg}93). Productions : coton, céréales. Industrie : fabriques de sucres, tissus, gargoulettes. Ch.-l. Kenh (17,485 hab.). Tribunal indigène, commerce important avec Le Caire et les ports de la mer Rouge; un des anciens

marchés d'esclaves. Villes principales : Dechna, Farchout, Louqsor (anc. Thèbes).

Jusqu'à ces dernières années, la moudirieh la plus méridionale était celle d'Esneh, avec Esneh pour chef-lieu, et s'étendait jusqu'à Assouan. Elle a été d'abord démembrée et rattachée partie à la moudirieh de Keneh, partie au commandement de la frontière, puis rattachée tout entière à ce commandement y compris le district d'Edfou détaché de la moudirieh de Keneh.

Commandement de la frontière. Il s'étend depuis Sarras, à environ 20 kil. au S. de Ouadi Halfa, jusqu'à Herment, c.-à-d. englobe la moitié de la vallée du Nil égyptien. Villes principales : Esneh (10,500 hab.), fabriques de sucres de la Dairah Sanieh ; Salmieh ; Edfou, grand temple ; Assouan ou mieux Aqouân (l'ancienne Syène), 6,000 hab., bois de palmiers, port important sur le Nil, chantier de carénage, garnison, petit chemin de fer pour le transit de la cataracte. Les îles principales de la première cataracte sont : Geziret Assouan (l'ancienne Éléphantine), ruines, petit village ; Sehail, rochers couverts d'inscriptions ; Philæ, ancien sanctuaire d'Isis, très célèbre à l'époque des Ptolémées et des empereurs, temples admirablement conservés ; Begheh, ruines, village barbare. Les principales villes comprises entre la première et la deuxième cataracte, qui ne sont, à vrai dire, que des villages nubiens sans autre intérêt que les antiquités, sont Kalabcheh, l'ancien Talmis ; Dakkeh, l'ancien Pselchis ; Korosko, sur la rive droite du Nil, chef d'une des plus importantes routes du Soudan, à sept jours d'Abou Ahmed, garnison, petite colonie grecque ; Derr, Abou Simbel ou Isamboul, deux grands temples creusés dans le roc, très célèbres ; Ouadi Halfa (3,450 hab.), prend chaque année de l'importance depuis que le miralaï, commandant la défense, y a établi son quartier général. La plus forte garnison de l'Égypte après celle du Caire. Forts avancés reliés au camp retranché par un chemin de fer. Les oasis de El Farafrah (ch.-l. El Farafrah) et de Wahat el Baharieh (ch.-l. Kasr) dépendent du Fayoum ; Wahat el Daklah (ch.-l. Kasr) et Wahat el Khargeh (ch.-l. El Khargeh) dépendent d'Asiout.

RELIGION. — La religion d'Etat est l'islamisme. L'autorité suprême du sultan, héritier du khalifat, est plutôt nominale que réelle. Les véritables détenteurs de l'autorité religieuse sont les oulémas ou docteurs qui, à raison du double caractère de leur mission civile et religieuse, se divisent en imans (prêtres) et en cadis (juges). Les imans sont cheiks (chargés de la prédication) ou khatibs (chargés de la prière le vendredi). Une autre classe d'imans, tout à fait distincte du corps des oulémas, vaque aux soins maté-

riels du culte et notamment aux cérémonies relatives aux mariages et aux enterrements. Ces imams ne perçoivent que de très faibles salaires et exercent généralement en dehors du culte une profession ou un métier. A la mosquée, ils font fonctions de muezzins, c.-à-d. annoncent cinq fois par jour la prière à la porte ou sur la plate-forme du minaret, font fonctions de kaïms en veillant à l'ordre intérieur et à la propreté du sanctuaire. L'Égypte, comme tous les États musulmans, possède aussi des tekkés ou couvents de derviches. A côté de l'islamisme, l'exercice de toutes les religions est entièrement libre. On peut même dire qu'il n'est pas de pays où elles soient plus complètement représentées. L'Église grecque et ses trois fractions, l'Église arménienne, les six groupes formant l'Église latine (Latins, Grecs-Unis, Syriens, Maronites, Arméniens-Unis, Coptes-Unis), toutes les formes du protestantisme, les Coptes et les Israélites, ont des chapelles ou des couvents dans tout le pays.

JUSTICE. — Il existe plusieurs ordres de juridiction : tribunaux indigènes, mixtes et consulaires. On sait que les musulmans n'établissent aucune distinction entre la loi civile et la loi religieuse, cette dernière étant pour eux le fondement de toute législation (V. DROIT MUSULMAN, t. XIV, p. 1105). Leur code c'est le Coran, ou plus exactement la *Cheriat* qui comprend, outre le Coran, la *Sonna* (tradition), l'*Egmah-y-Ummet* (accord de la nation) et le *Kyas* (jurisprudence). Il est donc logique que leurs juges soient, comme nous l'avons dit, des ministres de la religion. Ces ministres ou cadis, qui appartiennent au corps des oulémas, rendent la justice en matière civile et religieuse. Chaque village d'une certaine importance possède un cadi, sorte de juge de paix payé par les parties. Ces cadis, ainsi que le grand cadi du Caire, ou cheik-ul-islam, primitivement chef suprême de la justice mais ne connaissant actuellement que des délits religieux, sont un reste de l'ancienne justice qui tend à être de plus en plus absorbée par la nouvelle organisation judiciaire. Les tribunaux religieux ou *mehkemehs* n'ont actuellement de compétence que pour les causes relatives au statut personnel. Ils fonctionnent dans tous les chefs-lieux de moudirieh et des villes de gouvernement. Ils sont présidés par des cadis, c.-à-d. par des magistrats portant le même titre et recrutés de la même manière que les cadis des villages. Le grand cadi, envoyé tous les ans de Constantinople, a son mehkemeh au Caire. Son assesseur porte le titre de *naïb*. Les nouveaux tribunaux indigènes constituent une organisation à deux degrés : les tribunaux de première instance au nombre de huit le : Caire, Alexandrie, Zagazig, Benha el Asal, Tanta, Siout, Beni Souef et Keneh et une cour d'appel unique au Caire. Ils connaissent des affaires criminelles, civiles et

commerciales entre indigènes seulement. Les étrangers ont été admis à remplir les diverses magistratures.

Les tribunaux indigènes sont d'abord les tribunaux religieux, qui, d'une manière générale, connaissent des questions de statut personnel et de propriété, et se divisent en *mehkemehs « chér'i »* (juridiction des cadis; — le grand cadi est nommé par le cheik-ul-islam de Constantinople); *megliss-el-Hasbey* (conseil des tutelles); *beit-el-mal* (administration des successions). Ces diverses juridictions ne sont compétentes qu'à l'égard des musulmans; en ce qui concerne les catholiques coptes ou grecs et les Juifs, leurs patriarches ou leurs rabbins remplacent ces divers tribunaux. A côté figurent les juridictions qualifiées parfois de juridictions de statut réel et qui sont actuellement les juridictions indigènes de droit commun; ce sont pour une partie du pays (Haute-Egypte) le *Megliss-el-Helmi*, qui remonte au milieu du siècle et qui comporte trois degrés: première instance, appel et revision; pour une autre partie (Basse et Moyenne-Egypte) les tribunaux institués en 1881 et réorganisés par décret du 14 juin 1883, qui ressortissent à une cour d'appel, siégeant au Caire, et qui sont composés de magistrats indigènes ou européens désignés par le khédive. Ces tribunaux sont au nombre de huit: le Caire, Alexandrie, Zagazig, Benha el Asal, Tantah, Siout, Beni Souef et Kenet. Il existe enfin des tribunaux indigènes de justice sommaire et de conciliation institués par décret du 9 févr. 1887 et réorganisés par décret du 2 nov. 1890.

Les tribunaux mixtes ou de la réforme ont été institués en 1875 (28 juin); ils devaient disparaître après un délai de cinq années qui a été l'objet de prorogations successives, la dernière en date du 31 janv. 1889, également pour cinq années; ils ressortissent à la cour d'appel mixte d'Alexandrie et sont composés de magistrats indigènes et étrangers, désignés par le khédive, mais ces derniers avec l'approbation de leurs gouvernements respectifs; les magistrats français sont désignés par le ministre de la justice en France (arrangement du 10 nov. 1874). Il y a trois tribunaux de première instance (Le Caire, Alexandrie, Mansourah), plus une délégation judiciaire à Port-Saïd et la cour d'appel unique d'Alexandrie. Ils sont compétents entre étrangers et indigènes ou entre étrangers de nationalité différente, mais seulement pour les matières qui leur sont expressément attribuées par le règlement d'organisation de 1875; la pratique tend d'ailleurs à étendre leur compétence. Enfin les juridictions consulaires (V. CAPITULATIONS) sont compétentes en matière de statut personnel et pour les litiges intéressant exclusivement leurs nationaux respectifs; ce sont simplement des juridictions de première instance; l'appel est porté devant un tribunal de la métropole; en France, devant la cour d'Aix.

LÉGISLATION. — La législation en Egypte est encore en voie de formation; les lois les plus importantes y sont l'objet de modifications incessantes. Aussi les indications qui vont suivre seront-elles forcément incomplètes; de plus, elles peuvent très rapidement cesser d'être exactes.

Le khédivé réunit dans ses mains le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif; il est assisté de corps délibérants, organisés par le décret du 1^{er} mai 1883 (loi organique d'Égypte), recrutés par voie d'élection, du moins en partie, conformément au décret du 1^{er} mai 1883 (loi électorale): il y a des conseils provinciaux, un conseil législatif, composé des ministres ou de leurs représentants et des personnes qu'ils désignent pour les assister; enfin, une assemblée générale, composée des membres du conseil législatif et des délégués des provinces.

Chaque ordre de tribunaux applique une législation différente. Les tribunaux consulaires appliquent les lois de leur Etat; les juridictions religieuses (chrétiennes, coptes ou grecques et juives) conservent leurs lois propres; le *Coran* et ses dispositions complémentaires (c'est la loi musulmane du rite *hanéfite*) sont appliqués par les juridictions religieuses musulmanes; les tribunaux mixtes appliquent les codes promulgués le 16 sept. 1875, qui ont subi ultérieurement certaines modifications de détail; enfin, les tribunaux indigènes, autres que les tribunaux religieux, ont été également dotés de codes: le code civil date du 28 oct. 1883; le code de commerce, du 13 nov. 1883; le code de procédure civile et commerciale, du 23 du même mois; il faut y joindre la loi des patentes du 9 janv. 1890.

Les tribunaux mixtes ont un code pénal et un code d'instruction criminelle du 16 sept. 1875; les tribunaux indigènes, du 13 nov. 1883. La réorganisation du service de la police a eu lieu par décret du 31 déc. 1883. La presse et l'imprimerie sont régies par un décret du 26 nov. 1881; c'est le régime de l'autorisation préalable et de la suspension par voie administrative. L'armée est recrutée et composée conformément aux décrets du 26 mars 1885, des 12 juin et 13 oct. 1889.

ÉTAT DE LA PROPRIÉTÉ. — *Conditions des terres et impôts.* En Egypte comme dans toute l'étendue des pays musulmans, les terres sont divisées en terre *ouchouri* (ou décimales) et terres *kharadji* (ou tributaires). Les terres *ouchouri* sont les terres arabes, les terres *kharadji* toutes celles qui sont devenues musulmanes par droit de conquête ou autrement. Une terre *kharadji* peut cependant être créée *ouchouri* par le conquérant, dans certaines circonstances. Mais c'est seulement après Méhémet-Ali que cette distinction a pu s'appliquer. Auparavant toutes les terres égyptiennes étaient *kharadji*, et c'est à la suite de divers décrets,

de concessions faites aux officiers et serviteurs des vice-rois, d'abandons consentis d'une partie des droits souverains que les terres *ochouri* sont apparues. Outre ces grandes divisions de la propriété, on remarque les subdivisions suivantes.

1° Terres *atarieh* ou *mulk*, c.-à-d. appartenant en toute propriété à leurs possesseurs; 2° terres *mazrouf*, c.-à-d. adjugées jadis par soumission cachetée; ces terres sont restées en la possession des adjudicataires moyennant un prix de location annuelle devenu par la suite un impôt; 3° terres ayant payé la moukalah; 4° terres n'ayant pas payé la moukalah. Les terres qui ont payé en tout ou partie la moukalah appartiennent en toute propriété à leurs détenteurs. Les terres kharadji qui n'ont rien versé ne sont données qu'en usufruit à leur détenteur; elles appartiennent toujours à l'Etat. En cas d'expropriation pour cause d'utilité publique, l'Etat n'est tenu ni au remboursement du prix de la terre expropriée, ni à une compensation quelconque. En cas d'expropriation totale, toutefois, il doit donner à l'occupant une terre suffisante pour le nourrir, lui et sa famille. Au cas où un usufruitier laisserait sans culture une terre kharadji, il perdrait son droit à l'usufruit. Les étrangers non musulmans peuvent acquérir des propriétés en Égypte à la condition de se soumettre aux lois et règlements qui régissent la propriété musulmane et d'acquitter les impôts. Cette faculté ne leur a été concédée que depuis 1864.

C'est le gouvernement qui est le plus gros propriétaire foncier de l'Égypte. Il y a présentement deux espèces de domaines d'Etat séparément administrés: 1° les domaines cédés par la famille d'Ismail (426,000 feddans) affectés à l'emprunt Rothschild; les domaines des Daira Sanieh et Khassah déclarés propriétés de l'Etat par la loi de liquidation en 1880 (483,000 feddans). L'Etat possède en outre de nombreuses terres libres qu'il concède ou vend suivant leur qualité ou leur position. Les terres concédées sont divisées en trois grandes catégories et sont exemptées d'impôts pour une période de cinq, sept ou dix ans. Vient ensuite un certain nombre de grands propriétaires; puis la terre est divisée en une infinité de parcelles étroites n'ayant parfois que quelques mètres de largeur.

Comme les terres, les impôts sont *ochouri* ou *kharadji*. L'impôt *ochouri* correspond assez bien à la dime. Jadis il était payé en nature; et même on revient encore aujourd'hui à la perception en nature lorsque les circonstances sont défavorables. Les impôts kharadji sont fixés d'après une classification compliquée qui comprend un nombre excessif de subdivisions (50 dans certaines provinces). On conçoit que les terres *ochouri* sont dans ce système infiniment moins taxées que les terres kharadji. Nous empruntons à M. Chélu le tableau de la page suivante.

Impôts par feddan, en piastres égyptiennes.

TERRES OCHOURI		Ayant payé la Moutabalah	N'ayant pas payé la Moutabalah	TERRES KHARADJI			
Delta et Moudirieh, Gizeh.	Supérieures...	1 ^{re} cl.....	99.30	108.03	Delta	Maximum.....	174.21
		2 ^e —	85.05			Minimum	32.03
	Moyennes...	1 ^{re} cl.....	66.20	74.33	Gizeh.....	Maximum.....	166.33
		2 ^e —	49.35			Minimum	30.32
	Inférieures...	1 ^{re} cl.....	33.10	33.10	Fayoum	Maximum.....	133.05
		2 ^e —	16.25			Minimum	64.06
Saïd.....	Supérieures...	1 ^{re} cl.....	66.20	74.33	Saïd.....	Maximum.....	154.00
		2 ^e —	58.08			Minimum	14.00
	Moyennes	1 ^{re} cl.....	49.35	58.08	Pour le Delta l'impôt kharadji atteint son maximum le plus élevé dans la province Dakhalieh et dans la Gharbieh son minimum le plus bas. Dans le Saïd, Mineh et Esné payent, la première le kharadji le plus fort, la seconde l'impôt le plus faible.		
		2 ^e —	41.22				
	Inférieures...	1 ^{re} cl.....	24.37	33.10			
		2 ^e —	16.25				

Depuis 1880 les 1,648,908 feddans qui composent les superficies ochouri ont été frappés, par décret, d'une surtaxe de 150.000 livres égypt., réparties au prorata des impôts primitifs.

Outre ces deux grands impôts existent des impôts spéciaux : les terres mazrouf réparties en plus de 80 catégories payent environ 506 fr. par feddan dans la première et 4 piastres $13/40$ dans la dernière. Toutes les terres arrosées par le canal Ibrahimieh sont soumises à une taxe supplémentaire d'arrosage qui varie, suivant la nature des cultures, de 5 à 10 piastres par feddan. Il y a encore un impôt sur les plantations de tabac qui revient à 777 fr. 75 environ par feddan ; un impôt sur les dattiers de 2 piastres et demie par arbre. En somme, les impôts qui frappent la terre égyptienne sont si lourds que le possesseur du sol peut être considéré comme un fermier de l'État plutôt que comme un contribuable. Tels sont les impôts fonciers. Les autres contributions sont : l'impôt sur les propriétés bâties, l'impôt professionnel, l'impôt sur les moutons et les chèvres, l'impôt sur les voitures et pressoirs, enfin les contributions indirectes.

La contribution foncière sur la propriété bâtie, établie en Egypte par le décret du 13 mars 1884, est un impôt de quotité basé sur le revenu net des immeubles. Cet impôt frappe tous les bâtiments, quelle que soit leur nature ou leur affectation, ainsi que les jardins qui y sont annexés ; mais, aux termes de l'art. 27 du décret, il n'est applicable que dans 41 villes nominativement désignées. La quotité de la taxe est fixée au douzième du revenu brut des immeubles uniformément réduit de 10 %. Indépendamment des exceptions stipulées en faveur des bâtiments affectés à un service public, à l'exercice du culte et des œuvres de bienfaisance, etc., le décret exonère de l'impôt les cabanes non productives de revenu ainsi que les maisons dont la valeur louable n'excède pas 5 livres (129 fr. 60) à condition, en ce qui concerne ces demeures, qu'elles soient habitées par le propriétaire ou par l'usufruitier. Enfin les propriétés demeurées inoccupées pendant un semestre au moins ont droit à l'exemption d'impôt pendant la durée de la vacance.

Le revenu des immeubles est évalué d'après les faits existant au jour où se produit cette évaluation. On y comprend la valeur locative du sol ; mais, lorsqu'il s'agit de l'estimation d'un établissement industriel, la valeur de l'outillage n'entre pas en considération. Les propriétaires d'immeubles nouvellement construits doivent en faire chaque année la déclaration sous peine d'encourir le double droit. Les évaluations restent invariables pendant une période de huit ans, sauf dans le cas de modifications survenues dans la consistance de la propriété. Ces modifications peuvent donner lieu, soit à la demande du contribuable, soit à la requête de l'administration, à une nouvelle évaluation de l'immeuble. Les évaluations sont faites par des commissions spéciales composées de 4 délégués du gouvernement et de 3 membres tirés au sort sur une liste de 12 proprié-

taires élus par les contribuables. Les intéressés ont droit de faire appel de la décision prise à leur égard devant un conseil de revision composé d'un délégué du gouvernement et de 6 membres désignés par le sort et pris parmi les 42 propriétaires élus par les contribuables. Cet impôt produisait, en 1889, 3,404,948 fr., le nombre des propriétés imposées était de 105,553, et le revenu imposable de 45,357,408 fr. (1).

L'impôt professionnel, joint à celui des taxes urbaines, est porté au budget de 1892 pour 485,000 livres égyptiennes. L'impôt sur les moutons et les chèvres rapportait en 1888 environ 200,000 fr., les voitures et pressoirs à la même date environ 60,000 fr. Quant aux contributions indirectes, elles se subdivisent ainsi : douanes (1.400.000 livres en 1892) ; octrois (190,000) ; pêcheries (85,000) ; droits de navigation (75,000) ; sel et natron (233,000) ; timbre et enregistrement (environ 2,550,000 fr.).

TRAVAUX PUBLICS. — C'est à Méhémet-Ali que revient l'honneur d'avoir rouvert en Egypte l'ère des grands travaux, close depuis longtemps par le stérile despotisme des Mamelouks. On sait toute l'admiration que ce prince avait vouée à Bonaparte et à l'œuvre des membres de la commission d'Egypte. Il leur suscita des émules en appelant à lui les Linant et les Mougel, dont il fit ses conseillers ordinaires et à qui il confia l'exécution de projets grandioses, comme s'il avait été jaloux de surpasser la gloire des pharaons. Une sorte de préjugé l'empêcha d'exécuter le projet du percement de l'isthme, dont il avait compris toute l'importance, mais qu'il considérait comme pouvant être nuisible à l'indépendance de l'Egypte et partant à ses intérêts dynastiques. Il semble que les derniers événements lui aient donné raison. Reconnaissons toutefois que, si l'Egypte recouvre un jour son indépendance, elle le devra à l'impérieuse nécessité pour l'Europe de faire respecter la neutralité du canal. L'agriculture étant la source de la richesse de l'Egypte, la plus grande préoccupation de Méhémet-Ali fut l'irrigation. Il fit endiguer le Nil, multiplier les canaux dans le Saïd, transformer le système d'irrigation du Delta, reconstruire la digue d'Aboukir détruite en 1799 par l'armée anglo-turque, celles de Kocheichah, de Tamiah, du Bahr Bela Mâ, élever le grand barrage du Bahr Chibin, entreprendre celui du Nil, œuvre colossale qui avait pour but de maîtriser le plus puissant des fleuves à son embouchure, afin d'élever ou d'abaisser à volonté le niveau de ses eaux. Les chiffres suivants feront

(1) Le droit de patente, étendu par un décret-loi du 8 mars 1891 aux étrangers, a été, à la demande de la France, abrogé le 30 janv. 1892 par le khédive Abbas.

comprendre mieux que toute espèce de commentaire l'importance de l'œuvre de Méhémet-Ali de 1834 à 1840 : travaux de canalisation, 104,356,667 m. c. ; ouvrages de maçonnerie, 2,814,140 m. c. Cet hommage rendu à Méhémet-Ali, examinons rapidement les grands travaux d'utilité publique menés à terme aujourd'hui :

IRRIGATION EN HAUTE-ÉGYPTE (SAÏD). — Trois modes : 1° le plus répandu est l'irrigation par bassins, appliqué à 1,400,000 feddans ; 2° la canalisation sayalleh, employée pour les terres hautes ; 3° le système d'irrigation sefi au moyen de canaux dérivés du Nil pour la région du canal Ibrahimieh, c.-à-d. de Siout à Beni Souef, et la plus grande partie du Fayoum, soit 290,000 feddans.

Irrigation par bassins. C'est le procédé traditionnel par excellence, appliqué jusqu'en 1837 à toute l'Égypte, aujourd'hui affecté seulement à la plus grande partie du Saïd. Vingt-six groupes autonomes de bassins, treize sur chaque rive du fleuve. Les bassins dont la réunion constitue chacun de ces groupes ou systèmes, *hods* de leur nom arabe, sont formés au moyen de digues transversales, *salibeh*, qui vont du fleuve au désert. D'autres digues, *tarad*, viennent arrêter les bassins en coupant les salibehs parallèlement au fleuve, encaissé lui-même par la surélévation de ses berges. Cet endiguement du Nil n'a pas pour fonction d'empêcher son débordement, nous dit M. Chélu dans le savant ouvrage (V. la bibliographie) auquel nous empruntons tous ces détails techniques, mais de contenir l'eau prise en amont le temps nécessaire à l'irrigation. Les bassins sont, comme nous l'avons déjà dit, disposés en terrasses et de telle sorte qu'il y ait une différence progressive de niveau entre deux bassins consécutifs. Les *hods* peuvent enfin, dans les parties hautes, se subdiviser en bassins secondaires empruntant l'eau aux *hods* voisins, au moyen d'une brèche ou d'une canalisation spéciale intermédiaire (comme hauteur de plafond) entre l'étiage et la surface des terres à irriguer. Ces canaux, du type *nili*, ne sont par conséquent en eau qu'à l'époque de l'inondation.

L'emplissage des *hods* a lieu dans la seconde partie du mois d'août, après la récolte du dourah, laissée sur pied jusqu'à ce moment. Le Nil, qui charrie des eaux rouges depuis quelques jours déjà, ainsi laissé à lui-même, va porter les prémices de l'inondation au Delta, qui ne tarderait pas à courir le risque d'être submergé si l'emplissage simultané de tous les systèmes du Saïd n'amenait immédiatement une décroissance rapide de niveau. Le signal de la rupture des digues est donné d'Assouan, d'après la cote du nilomètre. Il faut pour cela qu'il marque 14 pics. L'emplissage des *hods* se fait soit par simple brèche dans le talus, soit par ouverture de ponts-barrages en maçonnerie. On commence

par submerger les bassins les plus au N. de chaque groupe autonome, et l'on continue de proche en proche en veillant à ce que la différence de niveau des eaux reste sensiblement supérieure à un mètre d'un bassin au bassin adjacent. La crue terminée, on continue l'inondation en procédant inversement (du S. au N.), c.-à-d. qu'on distribue en aval ce qu'on a repris en amont. Les terrains ainsi détrempés pendant une quarantaine de jours, le *sarf* ou vidange s'opère méthodiquement de façon à ne pas détériorer les digues, ni endommager les bassins ensemencés d'aval. Nous empruntons au livre de M. Chélu, en le simplifiant, le tableau des groupes autonomes de bassins du Saïd :

PROVINCES	SUPERFICIE en feddans des bassins rive gauche	SUPERFICIE en feddans des bassins rive droite
Esneh.....	59.079	24.220
Esneh et Keneh....	19.958	»
Keneh.....	103.132	127.702
Girgeh.....	254.526	49.137
Siout.....	255.324	70.517
Minieh.....	234.718	»
Beni Souef.....	190.719	»
Gizeh.....	129.324	47.616
TOTAL.....	1.246.780	319.192

Irrigation sayalleh. Le système d'irrigation des *sahels* ou terres hautes qui longent le Nil sur une largeur de près de 3 kil., comporte une canalisation spéciale dite *sayalleh*, dont la partie inférieure à son point de départ s'élève progressivement en s'éloignant du Nil et n'élève l'eau à hauteur des *sahels* qu'après un long parcours : « La déclivité du Nil, dit M. Chélu, étant de 0^m075 et celle des *sayallehs* de 0^m040 par kilomètre, le plan d'eau dans les canaux s'élève d'autant de fois 0^m035 par rapport au niveau correspondant du fleuve qu'il s'éloigne de kilomètres de son point de dérivation. D'autre part, le développement du Nil étant à l'alignement presque toujours direct des canaux dans le rapport de 100 à 80, si le niveau des terres à arroser est de 1 m. supérieur à la cote du Nil ou du canal au point de départ de la *sayalleh*, les eaux dérivées se répandront à la surface du sol à $\frac{1 \text{ m.} \times 80}{0^{\text{m}}035 \times 100} = 22,827 \text{ m.}$ de leur point d'élévation. Les *sayallehs* passent toujours en siphon au-dessous des grands canaux d'inondation qu'elles rencontrent sur leurs parcours. »

Inondation par canaux. Ce procédé substitué sous Méhémet-Ali à l'irrigation par bassins pour toute la région

de l'Ibrahimieh, de Siout à Beni Souef, sur une étendue de 480,000 feddans et la plus grande partie du Fayoum, est le procédé décrit plus haut sous le nom de sefi. Il permet d'arroser toute l'année et d'obtenir des cultures intensives comme celles de la canne à sucre et du coton, au lieu d'une récolte unique de céréales. Dans ce mode d'irrigation, la quantité d'eau que doit recevoir un feddan de terre cultivable en vingt-quatre heures est, selon M. Chélu, la suivante : canne à sucre, de 33 à 36 m. cubes ; coton, de 25 à 28 ; rizières, de 35 à 40 ; céréales, de 16 à 20.

Le Fayoum emprunte l'eau de sa canalisation au Bahr Youssouf que l'Ibrahimieh permet de maintenir en eau toute l'année. Le Bahr Youssouf alimente soixante-dix-neuf canaux qui, à leur tour, alimentent cent seize ramifications secondaires. Son débit, dont les habitants du Fayoum faisaient un véritable abus au détriment du reste de l'Égypte et en s'exposant eux-mêmes à des inondations désastreuses, a été régularisé de manière à donner : en avril, 2 millions de m. c. ; en juillet, 3 millions ; en octobre, 5 millions. Ajoutons que les 231,285 feddans de terres cultivées dans le Fayoum sont ainsi répartis : culture nili, 120,285 feddans ; culture sefi, 52,300 ; culture chetoui, 58,700.

IRRIGATION EN BASSE-ÉGYPTÉ (BEHERAH). — Son système d'irrigation a été modifié à la même époque et de la même manière que celui du Fayoum. Aux bassins ont été substitués des canaux sefi, creusés pour la plupart dans le lit des anciens canaux nili qui desservaient ces bassins. « Ces canaux sefi, dit M. Chélu, ont une pente de 0^m04, inférieure de 0^m03 à 0^m04 à celle du Nil et à la pente naturelle du sol, de sorte que leur plafond qui, à la prise, est de 8^m50 au-dessous du niveau des terres, se rapproche sensiblement de celui des terrains de l'extrémité N. du Delta, et leur plan d'eau s'élève par rapport à celui du Nil, au fur et à mesure qu'ils s'éloignent de leur point de départ. » Ces canaux donnent une longueur totale de 7,200 kil. à laquelle il convient d'ajouter 4,000 kil. de canaux nili dérivés du Nil.

Le barrage commencé par Mougel en 1843 serait, s'il était terminé, le plus grand ouvrage hydraulique du monde. Il est destiné à relever de 4 m. à 4^m50 le plan d'eau du Nil en amont et aménagé de manière à laisser passer trois artères d'irrigation pour assurer et régler la part du Delta. Il se compose de deux barrages, l'un de 522^m20 de longueur sur la branche de Damiette, l'autre de 452^m30 sur la branche de Rosette, réunis l'un et l'autre par un quai circulaire. Chacun d'eux est muni de deux écluses. Dans l'état actuel, la retenue d'eau obtenue en amont n'atteint que 2 m., en sorte que le barrage n'agit, à vrai dire, que comme répartiteur des basses eaux dans les deux bouches

du Nil, qui se les partageaient très inégalement (le bras de Rosette étant alimenté au détriment de Damiette). Ajoutons que des affouillements s'étant déjà depuis plusieurs années produits dans son radier, 26 millions ont été affectés par la conférence de Londres à sa réparation, confiée à des ingénieurs anglais. Cette reprise en sous-œuvre ne semble pas avoir donné tous les résultats espérés.

La *corvée* est une obligation inhérente à la nature du pays. C'est, en réalité, le véritable service militaire de l'Égypte. L'inondation est, en effet, une force qui peut exiger la mobilisation immédiate de plusieurs milliers de bras dont l'effort devra être dirigé par une volonté unique. Indépendamment de l'action à opposer aux débordements causés par des ruptures accidentelles et qui sont fréquents à cause du nombre incalculable des digues, il y a l'obligation annuelle de refaire pendant la saison de l'étiage le profil des canaux déformé par les alluvions. La moindre négligence à cet égard se solde par une importante moins-value dans le rendement. On en a eu la preuve après la néfaste année de 1882, pendant laquelle les travaux d'entretien avaient été suspendus. L'importance du secours exigé de la corvée ne saurait être mieux attestée que par les chiffres suivants. Pour conserver les profils des canaux, il est nécessaire, nous dit M. Chélu, d'enlever à la main, chaque année, de 20 à 25 millions de mètres cubes d'alluvions dans les canaux à sec et d'en draguer 2 millions dans les canaux conservés en eau. Néanmoins, les inconvénients de cette mesure, qui ne pesait que sur la classe la moins intéressée à la prospérité du pays, amenèrent Ismail à en décréter la suppression en échange d'un impôt encore plus impopulaire, car l'impôt venait s'ajouter à la corvée conservée de fait, quoique supprimée en droit, comme il arrive toujours en Égypte. Aussi fut-elle rétablie en 1879 et étendue graduellement à tous les contribuables en proportion de l'importance de leurs propriétés. Le corollaire de cette mesure fut, bien entendu, l'exemption personnelle, comme chez nous pour la prestation, au moyen du remplacement. En 1889, on en est revenu à une suppression partielle, grâce à l'affectation spéciale de 6,500 livres égyptiennes au budget des travaux publics, somme à laquelle venait s'ajouter le produit du rachat tarifé par un règlement. La suppression totale est aujourd'hui un fait accompli. Les ressources du gouvernement égyptien affectées à cette suppression sont, d'une part, un crédit de 400,000 livres égyptiennes (ancien crédit de 250,000 livres transformé), d'autre part, une somme de 910,000 livres à répartir en plusieurs années.

L'irrigation soulève en Égypte d'autres problèmes que celui de la corvée. La conception d'un vaste système faisant de l'État le maître et le répartiteur de la masse des

eaux exigeait la création d'une législation spéciale ayant pour objet l'amélioration du mode de distribution en même temps que la fixation des garanties contre tout ce qui serait de nature à l'entraver et à troubler l'équilibre vital du pays. Cette législation a été promulguée le 12 avr. 1890 dans un règlement qui ne compte pas moins de quarante articles dont l'énoncé ne saurait trouver place ici. Ajoutons qu'une révolution est sur le point de s'opérer dans le mode d'irrigation d'une grande partie de la Haute-Egypte.

VOIES DE COMMUNICATION. — En dehors des grandes artères d'irrigation navigables, qui présentent un parcours de plus de 3,000 kil., l'Égypte ne possède pas de routes dignes de ce nom. Néanmoins, les communications y sont de la plus grande facilité à cause de la nature du sol. Au moment de l'inondation, il n'existe, en dehors des villes, d'autre chemin sur la terre ferme que les chaussées et les digues. Pour ce qui concerne le canal maritime de Suez, V. SUEZ (Isthme et canal de). Jusqu'en 1882, l'Égypte possédait plus de 14,000 kil. de lignes télégraphiques. Depuis les événements dont le Soudan a été le théâtre, le fil qui se reliait à Khartoum et El Obéid a été coupé dans ses communications avec l'Égypte qui a actuellement sa station la plus méridionale au fort de Khor Moussa (2 milles au S. de Ouadi Halfa).

Chemins de fer. A l'avènement d'Ismail, l'Égypte possédait 394 kil. de voie ferrée, portés à 1,774 kil. à la fin de 1873, augmentés de 161 kil. en 1874 et 1875. Aujourd'hui, cette longueur excède 2,000 kil. Les lignes actuellement en exploitation sont :

1° D'Alexandrie au Caire par Benha el Asal, Tantah et Damanhour ; 2° de Benha à Zagazig (Alexandrie-Suez) ; 3° de Zagazig à Suez ; 4° de Galioub à Mansourah ; 5° de Chibin el Kom à Damiette par Tantah, Mahallet el Kebir et Talka ; 6° de Damanhour à Zittah par Dessouk et Mahallet Rokh ; 7° d'Alexandrie à Rosette ; 8° d'Alexandrie à Ramleh ; 9° de Tell el Baroud à Boulaq Dakrou (Alexandrie-Haute-Egypte) ; 10° du Caire à Hélouan ; 11° du Caire à Merg ; 12° de Boulaq Dakrou à Siout ; 13° de El Ouasta au Favoum. En outre, petits chemins de fer d'Assouan à Chellal et de Ouadi Halfa à Sarras.

Ports. Navigation. Alexandrie, Rosette, Damiette et Port-Saïd sur la Méditerranée ; Raz el Ech, El Kantarah, Ismailiah, Serapeum, Chalouf-et-Terraba sur le canal de Suez ; Suez, Qocéir, Souakin sur la côte occidentale de la mer Rouge. L'Égypte est chargée aussi par la Porte de la surveillance du port ou station quarantenaire de Tôr (presqu'île du Sinâï). Le nombre de bâtiments entrés dans le port d'Alexandrie en grande navigation a été de 3,182 en 1889 ; la moyenne annuelle est de 3,243. Si on y ajoute

la moyenne générale d'entrée des autres ports de l'Égypte, on arrive à un chiffre total de 6,073 navires. Les embarcations en usage pour la navigation sur le Nil et les canaux et qui ne diffèrent pas beaucoup des bateaux usités dans l'antiquité sont les suivantes : la *germ*, à deux mâts, jaugeant de 800 à 2,000 ardebs ; les *mâdil* ou *kyas*, de même forme, mais de dimensions moindres ; le *maach* ou chaland ; la *dahabieh* et le *ghareb*, à deux mâts avec un corps de cabines à l'arrière.

BUDGET. — Le budget général pour l'exercice 1892 était ainsi établi en livres égyptiennes (la livre égyptienne vaut 25 fr. 92).

<i>Recettes</i>	
Contributions directes.....	5.255.000
— indirectes.....	2.070.000
Revenus des administrations de recettes...	4.984.000
Recettes des services administratifs.....	527.000
Location et produit des propriétés du gouvernement.....	80.000
Recettes du gouvernement de Souakin.....	46.000
Retenues sur les traitements du personnel.	55.000
Economies de la conversion de la dette et de la Daira Sanieh.....	30.000
	10.007.000
<i>Dépenses</i>	
Liste civile et maison du khédive.....	268.547
Administration et perception.....	4.822.400
Administration des recettes.....	4.035.666
Sécurité publique.....	707.399
Gouvernorat de Souakin.....	419.900
Pensions.....	420.000
Tribut et dette publique.....	4.680.088
Dépenses imprévues.....	46.000
Suppression de la corvée.....	250.000
	9.350.000
Excédent des recettes.....	657.000

DETTE PUBLIQUE. — Un décret du 7 mai 1876 décidait l'unification des dettes diverses contractées par voies d'emprunts de 1862 à 1873, et se montant à 54,793,150 liv. st., avec un capital nominal de 59,000,000 liv. st., et intérêt de 7 % amortissable dans un délai de soixante-cinq ans par tirages trimestriels. La loi de liquidation (17 juil. 1880) a réduit l'intérêt à 4 %. En même temps, émission de nouveaux titres pour 4,958,402 liv. st. Le 31 déc. 1889, le capital nominal de la dette unifiée se trouvait être de 55,988,920 liv. st. avec une dotation d'in-

térêt de 2,239,557 liv. st. Un décret du 20 nov. 1876 créa de plus pour 17 millions de liv. st. d'*obligations privilégiées* à 5 % payées à l'aide des revenus des chemins de fer, des télégraphes et du port d'Alexandrie. Une nouvelle émission d'obligations privilégiées pour 5,743,800 liv. st. a été autorisée par la loi de liquidation. Le taux de l'intérêt de la privilégiée a été converti en 1889 en 3 1/2 %. Une des conséquences de cette conversion a été l'élévation du capital nominal à 31 millions de liv. st. La *dette générale Dairah* réglée par l'*emprunt Dairah Sanieh* du 7 mai 1876, était à l'origine de 9,512,900 liv. st. nominales. A la fin de 1890, le capital nominal se trouvait réduit par suite d'amortissement et de conversion à 7,299,360 liv. st. La *dette domaniale* résulte de l'emprunt autorisé par décret du 26 oct. 1878, garanti par la cession des propriétés immobilières de la famille khédiviale à MM. de Rothschild de Londres. Son capital nominal de 8,500,000 liv. st. s'est abaissé, par suite de l'amortissement, à 5,080,820; intérêts, 5 %. Les deux derniers emprunts contractés par le gouvernement égyptien sont : l'emprunt garanti 3 % (décret du 28 juil. 1885) par le paiement des indemnités d'Alexandrie et les irrigations, descendu de 9,424,000 liv. st. nominales à 9,069,100 par amortissement et l'emprunt 4 1/2 % (décret du 3 avr. 1888 pour contribuer à la conversion de la privilégiée) amorti complètement le 15 juin 1890.

INDUSTRIE. — Les produits minéraux exploités en Egypte sont : le natron, le nitre et le sel marin. C'est dans la province de Beherah que s'exploite le natron pour près de 8 millions de kilogr. par an. Les 8 nitrières du gouvernement produisent annuellement environ 650,000 kilogr. de nitre brut, et les 12 salines, 158,000 hectol. de sel. Les industries chimiques exploitées en Egypte sont : la teinturerie, la fabrication de l'amidon, des essences, de la bougie, etc. Les industries textiles sont les fabriques de laine, les filatures de lin et de coton, les tissus de laine, de coton et de soie, pour l'ameublement, la literie et le vêtement. L'industrie des métaux est représentée par de nombreux ateliers de fonderie, de forges, de ferblanterie, de chaudronnerie. La sellerie, la cordonnerie, l'ébénisterie et la céramique prospèrent dans les grandes villes du Delta et du Saïd. La fabrication du sucre est devenue une des principales industries de l'Egypte. Elle est représentée par 22 fabriques dont 10 appartiennent à la Dairah Sanieh; elles peuvent produire ensemble 146,000 tonnes de sucre. Nous avons cité le coton parmi les industries textiles; mais la principale industrie cotonnière en Egypte est celle de l'égrenage. Les domaines de l'Etat égyptien possèdent 7 usines d'égrenage mettant en œuvre 163 métiers. Les usines ont reçu, en 1885, 332,130 kantars de coton brut,

et ont livré 100,290 kantars de coton égrené. Citons aussi la décortication du riz qui occupe un grand nombre d'ateliers à Damiette, et notamment la grande usine de Kafr el Battikh, le pressage des graines oléagineuses, l'éclosion artificielle des œufs avec 600 fours produisant chacun une couvée annuelle de plus de 10,000 poulets, l'élevage des autruches, etc. Mais la principale industrie de l'Égypte, c'est son agriculture. Son exportation annuelle consistant principalement en produits agricoles se chiffre de la façon suivante : sucre et mélasse, 1,600,000 kantars ; coton, 1 million ; blé, 3 millions d'ardeb ; maïs, 3 millions ; orge, 2 millions ; fèves, 2 millions ; lentilles, 2 millions. En 1889, l'exportation était de 310 millions de francs, dont 305 millions pour Alexandrie. De ces exportations, huit dixièmes vont en Angleterre, un dixième en France, le dernier dixième se répartit sur le reste de l'Europe, notamment la Turquie, la Russie et la Grèce. L'importation a atteint 182 millions et demi la même année, dont 4 dixièmes de provenance anglaise, 2 dixièmes du Levant, 1 dixième de France, etc.

POIDS ET MESURES. — La *coudée beledi*, base du système métrique égyptien, n'est pas l'ancienne coudée royale d'époque pharaonique, mais la coudée mesurant 2 pieds romains, introduite en Égypte au IV^e siècle de notre ère. L'ardeb (mesure de capacité), cube de la coudée ordinaire, date également de l'époque romaine ; le dirham (poids) n'est pas moins ancien. La kassabah, mesure agraire, remonte au temps des pharaons, mais a varié selon les temps.

Mesures de longueur. Coudée ou dira beledi = 0^m582 ; pic ou coudée du Nil, dira nili = 0^m524 ; coudée turque, dira stambouli = 0^m68 ; coudée pour les étoffes, dira hendâzi = 0^m65 ; coudée à bâtir = 0^m75 ; kassabah = 3^m53 ; bah (3 coudées) = 1^m74 ; chibr (grand empan) = 0^m49 ; fitr (petit empan) = 0^m46.

Mesures de superficie. Kassabah = 12^m60 ; feddan = 4,200^m83.

Mesures de capacité. Ardeb (cube de la coudée ordinaire) = 197^{lit}74 ; ouebeh (1/6 ardeb) = 32^{lit}96 ; kélé (1/2 ouebeh) = 16^{lit}48 ; roubeh (1/2 kélé) = 8^{lit}24 ; meloueh (1/2 roubeh) = 4^{lit}12 ; koddah (1/2 meloueh) = 2^{lit}06. Pour la Haute-Égypte, l'ardeb de 197^{lit}74 comprend : 6 ouebeh, 8 mid, 24 roubeh.

Poids. Kantar (100 rotolis ou 36 okes) = 44^{kg}493 ; oke (400 dirhams) = 1^{kg}236 ; rotoli (144 dirhams) = 0^{kg}444 ; ardeb de blé = 133^{kg}637 ; ardeb de lentilles = 151 kilogr. ; ardeb de riz = 183 kilogr.

Monnaies. L'unité monétaire est la *piastre*, monnaie d'argent pesant 1^{gr}33 et valant, à un millime près, 26 cent. — Les monnaies d'or égyptiennes sont : la livre ou guinée

= 100 piastres (25 fr. 92); la 1/2 livre = 50 piastres (12 fr. 96); le 1/4 de livre = 25 piastres (6 fr. 48). — Les monnaies d'argent sont : le riyal = 20 piastres (5 fr. 18); le 1/2 riyal = 10 piastres (2 fr. 59); le 1/4 de riyal = 5 piastres (1 fr. 30); la double piastre (0 fr. 52); la piastre (0 fr. 26). — Les monnaies de billon (nickel) sont : la 1/2 piastre ou piastre courante, valant 5 millièmes (0 fr. 13); la pièce de 2 millièmes (0 fr. 05); la pièce de 1 millième (0 fr. 025).

DIVISION DU TEMPS. — Le khédivé Ismaïl a introduit l'usage du calendrier grégorien en Égypte depuis le 1^{er} janv. 1876. Le calendrier musulman a été exclusivement réservé à la religion; il sert toujours à déterminer les fêtes. De même les Coptes ont conservé pour leurs fêtes leur calendrier basé sur la division de l'année en douze mois de trente jours et de cinq jours intercalaires, et partant de l'ère des martyrs (Dioclétien).

INSTRUCTION PUBLIQUE. — C'est à Méhémet-Ali que l'Égypte est redevable d'un commencement de réorganisation de l'enseignement public, exécuté, avec le concours de Jomard. L'ancien membre de la commission d'Égypte consentit en effet à diriger à Paris une mission de jeunes Égyptiens, Turcs et Arméniens, qu'il partagea entre les différents lycées et écoles supérieures. Cette mission devint le premier noyau de l'élément éclairé qui depuis lors n'a jamais manqué à l'Égypte. C'est également de Méhémet-Ali que date la création d'écoles spéciales et d'un ministère de l'instruction publique en Égypte. En 1840, il y avait en tout 9,000 élèves, logés, nourris, vêtus et même payés. Les élèves de l'enseignement primaire recevaient une prime mensuelle variant de 5 à 15 piastres; ceux de l'enseignement préparatoire ou secondaire de 20 à 35 piastres, selon la classe, enfin ceux des écoles spéciales de 40 à 70 piastres. En trente ans, le nombre des enfants recevant l'enseignement primaire était arrivé à 90,000 (statistique de 1873); en 1875, il atteignait 111,803 avec 4,800 écoles et près de 6,000 maîtres. Actuellement, l'enseignement supérieur et spécial comprend : l'école de médecine et de pharmacie, l'école de droit, l'école polytechnique, l'école des arts et métiers, l'école d'agriculture, l'école de Dar el Oloum (école normale arabe). L'enseignement secondaire : l'école normale et lycée Tewfik et l'école Khedivieh. L'enseignement primaire est très répandu : il n'est pas de ville si petite qu'elle n'ait une ou deux écoles : on y apprend à lire, à écrire et à compter, ainsi que les idées fondamentales du Coran. Dans les grandes villes, l'enseignement est complété par celui de l'histoire et des langues vivantes.

Les établissements scientifiques de l'Égypte sont : le musée de Gizeh, ancien musée de Boulaq; l'institut égyptien; la société khédiviale de géographie et la bibliothèque khédiviale qui renferme plus de 40,000 volumes. La France entretient aussi en Égypte un institut d'archéologie orientale fondé en 1881 par l'heureuse initiative de MM. X. Charmes et G. Maspero.

ARMÉE. MARINE. — Les sujets égyptiens sont tous astreints à la conscription avec faculté de se libérer par voie de rachat. La taxe de rachat est progressive. Fixée à 20 livres égyptiennes (520 fr.) avant le tirage au sort, elle atteint 100 livres (2,600 fr.) après l'examen du conseil de revision. La durée du service est de quatre ans dans l'armée active et de quatre ans dans le corps de police militaire au service des moudiriats et par conséquent ressortissant du ministère de l'intérieur.

Tableau des forces militaires de l'Égypte

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS et SOLDATS	EMPLOYÉS
État-major général (quartier général).....	65	37	141
District de l'état-major.....	24	36	40
Intendance.....	36	39	269
Police militaire de l'état-major.....	4	48	»
Police militaire.....	»	46	»
Cavalerie.....	35	738	15
Artillerie : État-major.....	5	3	3
1 batterie volante.....	5	132	5
1 — à chameaux..	5	109	5
1 — à mulets.....	4	109	5
3 — de place.....	21	477	9
Corps d'infanterie montée à chameaux (Caire).....	7	145	5
Corps d'infant. montée (frontière)..	7	145	5
Infanterie : 8 bataillons arabes....	136	5.204	44
5 — soudanais ..	130	2.665	30
1 — dépôt.....	20	605	8
Service médical.....	50	142	6
— vétérinaire.....	5	16	»
École militaire.....	9	76	28
Premières et deuxièmes troupes...	2	78	1
Troupe de cavalerie.....	1	23	»
Compagnie de discipline.....	2	118	»
Forts du Hedjaz.....	3	55	»
Poudres.....	4	»	70
Surnuméraires.....	8	»	5
Totaux.....	587	12.047	667

L'état-major de l'armée égyptienne, à l'exception du directeur de l'école militaire et du directeur du génie et des

arsenaux, ayant l'un et l'autre le grade liwa (général de brigade) qui sont français, se compose d'officiers anglais et indigènes. Les officiers anglais n'y peuvent descendre dans la hiérarchie au-dessous du grade de bimbachi (major). Les postes supérieurs occupés par eux sont les suivants : 1 sirdar (chef d'état-major général), 1 adjudant général ayant grade de liwa (général de brigade), 1 commandant de la frontière et 1 gouverneur militaire de Souakin ayant l'un et l'autre le grade de liwa, 1 directeur du service médical et 1 intendant général avec le même grade ; total : 6 officiers généraux sur un ensemble de 10 ; 3 miralai (colonels), le commandant de la brigade du Caire, le commandant en deuxième de la frontière, le trésorier de l'armée, sur un ensemble de 4 ; 15 kaïmakam ou lieutenants-colonels sur 22. Comme nous l'avons dit plus haut, l'armée égyptienne est organisée à la turque : les grades sont turcs, et la langue du commandement est la langue turque. La marine de guerre égyptienne n'existe que de nom : les débris de l'ancienne marine d'Ismail, qu'on voit dans le port d'Alexandrie, ne sont plus depuis longtemps en armement. Les seuls bateaux en service actif sont des canonnières d'un très faible tirant d'eau et armées de mitrailleuses Gattling pour concourir aux opérations militaires à la frontière Sud et dont le port d'attache est Ouadi Halfa. Le corps d'occupation britannique se compose d'effectifs variables se montant à environ trois mille hommes. Il est commandé par un major général qui a son quartier général au Caire. Ces troupes sont réparties entre cette dernière ville et Alexandrie.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — L'Égypte n'a pas d'autres représentants accrédités auprès des puissances que les ambassadeurs ou chargés d'affaires de la Sublime-Porte. Les nations représentées auprès du khédive par des agents diplomatiques sont les suivantes : Allemagne (agence et consulat général) ; Autriche-Hongrie (*id.*) ; Belgique (*id.*) ; Brésil (consulat général à Alexandrie) ; Danemark (*id.*) ; Espagne (consulat général) ; États-Unis d'Amérique (agence et consulat général) ; France (*id.*) ; Grande-Bretagne (*id.*) ; Grèce et Alexandrie (*id.*) ; Haïti (consulat) ; Italie (agence et consulat général) ; Maroc (consulat) ; Pays-Bas (agence et consulat général) ; Perse (*id.*) ; Portugal (consulat général à Alexandrie) ; Russie (agence et consulat général) ; Suède et Norvège (consulat général). Mentionnons également la mission extraordinaire impériale ottomane composée d'un haut commissaire impérial, de trois secrétaires et de quatre aides de camp. Les grandes villes, peuplées d'importantes colonies étrangères comme Le Caire, Alexandrie, Suez, Ismaïlia, Port-Saïd, sont pourvues de consulats ou vice-consulats des grandes puissances représentées diplomatiquement ; les autres villes, d'agents consulaires indi-

gènes, communs pour la plupart à deux ou trois puissances. Ainsi l'agent consulaire de Louqsor représente la France et l'Autriche. La colonie étrangère comprend 91,286 résidents, ainsi répartis : Allemands, 948 ; Américains, 183 ; Anglais, 6,418 ; Austro-Hongrois, 8,022 ; Belges, 637 ; Danois, 149 ; Espagnols, 389 ; Français, 15,716 ; Hellènes, 37,301 ; Hollandais, 221 ; Italiens, 18,665 ; Persans, 1,553 ; Portugais, 36 ; Russes, 533 ; Principautés danubiennes, 323 ; Suédois, 15 ; Suisses, 412. Les nations de l'Europe étaient représentées, en 1886, dans les administrations de l'Etat égyptien, par 4,662 fonctionnaires, dont 319 Français.

CHAPITRE IV

Égypte ancienne.

Le livre X de la Genèse donne Misraïm pour frère à Kouch et Chanaan. A l'époque où remonte ce document, l'Égypte et l'Éthiopie avaient mêmes mœurs, même civilisation et pouvaient sembler deux nations sœurs. Les Grecs renchérirent encore sur ce point de vue en supposant que les habitants primitifs de l'Égypte n'étaient autres que des colons éthiopiens. C'est l'hypothèse inverse qu'ils auraient dû faire : nous savons aujourd'hui que les colons ont remonté et non descendu le Nil et que la civilisation éthiopienne n'était qu'une importation égyptienne d'époque relativement récente par rapport aux temps éloignés où l'Égypte sortit de la barbarie. Si la parenté est problématique entre Kouch et Misraïm, il n'en est pas de même entre Misraïm et Chanaan. Les savants modernes, se fondant sur les caractères ethnographiques et sur certaines analogies linguistiques, s'accordent à rattacher les anciens Égyptiens à la grande famille de peuples qui occupaient l'Asie antérieure et l'Arabie. Les uns les font émigrer dans la vallée du Nil par le détroit de Bab el Mandeb, les autres par l'isthme de Suez. Quant à eux, ils se considéraient comme les premiers habitants de la vallée ou du moins comme les premiers hommes qui la reçurent en partage, car ils croyaient qu'elle avait d'abord été habitée par des dieux. Ils ne reconnaissaient, à vrai dire, ce titre qu'aux rois qui régnèrent pendant la période préhistorique. Leurs sujets étaient ces Chesou-Hor (serviteurs d'Horus), que les Égyptiens vénéraient comme les plus pieux des hommes et comme les fondateurs des villes et des temples. Ce sont ces générations antéhistoriques qui conquièrent patiemment le sol sur les marécages, fertilisèrent de véritables déserts, s'essayèrent les premières à

ce système savant d'irrigation au moyen de canaux et de digues qui est resté en usage jusqu'à nos jours. Ce sont elles aussi qui formèrent les premiers groupes de petits Etats indépendants, origine des circonscriptions administratives que les Grecs appelèrent *nomes*. Ces petits Etats se composaient des villes, dont la principale (*nout*) était le siège d'un pouvoir civil et militaire et d'un culte spécial ; de terres cultivées (*ouou*) et de marais (*pehou*). Ils étaient désignés d'un nom formé avec le nom de l'emblème du dieu local. Leurs chefs héréditaires s'appelaient *ropatou*. Cette vaste fédération, fondée sur le respect des droits réciproques, ne pouvait durer longtemps. Des querelles de voisinage suscitérent des guerres d'où sortirent, avec un nouveau groupement des forces vives de l'Égypte, plusieurs royaumes bientôt réduits à deux : celui du Nord et celui du Sud. Ces deux grands Etats furent, pendant la plus grande partie de la période historique, réunis sous un même sceptre. Le roi portait le titre de *souten khab*, roi de la Haute et de la Basse-Égypte, de *nib taoui*, roi des deux pays et aussi de *se Rā*, fils du Soleil. Le principal emblème de la royauté était le cartouche, sorte de limbe dans lequel on inscrivait le nom royal. Dès la V^e dynastie, les rois firent précéder leur nom de famille d'un nom d'intronisation. L'ensemble de ces noms, joints à une devise inscrite sur une sorte de pavois, constitue ce que les égyptologues appellent le protocole. Le protocole royal s'écrivait intégralement de cette manière : 1^o le pavois portant la devise et surmonté de l'épervier d'Horus ; 2^o une phrase exaltant les vertus ou la puissance du souverain et commençant par l'expression *maître du vautour et de l'uraeus* (autrement dit de la Haute et de la Basse-Égypte) ; 3^o le titre de *souten khab*, suivi du premier cartouche (nom d'intronisation) ; 4^o le titre de fils du soleil, suivi du deuxième cartouche (nom de famille) ; 5^o l'épithète divine par excellence : *vivificateur éternel*. Le protocole ne pouvait manquer d'exercer la sagacité des égyptologues. Ils se sont appliqués à démontrer que ces titres avaient une signification qui dépassait la portée d'une simple hyperbole et l'ont cherchée dans la conception qu'on se faisait en Égypte des rapports du roi avec les dieux. C'est ainsi que M. Maspéro, reprenant et développant la distinction établie par Erman entre les titres solaires et les titres d'Horus ou d'épervier et appliquant les uns à la personne même du roi, et les autres à son double (V. ci-après), a pu poser l'équation suivante : 1^o l'épervier sur le pavois représentant l'âme du soleil sur la tombe = nom du double royal survivant dans l'autre monde, c.-à-d. du pharaon complètement divinisé ; — 2^o l'épervier sur le collier d'or = nom du double royal, émanation directe de la divinité, incarné dans la personne royale dès sa naissance ; — 3^o le

premier cartouche précédé du titre de souten khab = nom que prenait le roi en montant sur le trône, c.-à-d. en recevant l'investiture du dieu ; — 4^o le deuxième cartouche précédé du titre de fils du Soleil = nom de famille du roi, le seul qu'il aurait porté, moins le cartouche et le titre, s'il n'était pas arrivé au trône. — De sorte que, si l'on retourne la progression, on a dans l'ordre même où se présentent les noms royaux le *cursus honorum* résumé d'un pharaon depuis sa naissance jusqu'à sa plus complète divinisation. Le roi était aussi appelé le *dieu bon* et la *grande maison* (*peraa*). Cette dernière dénomination, la plus populaire en Égypte, devenue *pharo* dans la transcription hébraïque de la Bible est restée courante dans les langues modernes. Il s'en faut que les pharaons aient toujours pu transmettre intacte à leurs successeurs la double royauté fondée sur le droit divin. La fin de chaque dynastie et souvent toute la durée d'une dynastie étaient marquées par la rupture du lien de vassalité des Etats les plus éloignés du pouvoir central. Les chefs héréditaires (hiqou ou ropaton) de ces principautés révoltées usurpaient alors le cartouche. Quand ils étaient assez puissants pour soumettre les autres principautés, ils devenaient les véritables rois de l'Égypte, prenaient le titre de souten et érigeaient leur ville en capitale du royaume. Au temps de leur plus grande puissance, les pharaons substituèrent aux princes héréditaires de véritables fonctionnaires (mer nouit djât) ou nomarques, choisis tantôt parmi les courtisans, tantôt parmi les vieilles familles féodales. Ces préfets avaient les pouvoirs les plus étendus : ils étaient les chefs civils et militaires de leurs circonscriptions ; ils levaient les impôts pour le compte du roi et dirigeaient, à sa réquisition, les opérations du recrutement, de l'armement et de l'instruction des troupes. Celles-ci étaient commandées, en temps de guerre, par un état-major composé d'officiers des archers et d'officiers des chars, placés directement sous les ordres du roi. Ces officiers étaient en temps de paix pourvus de fonctions civiles et religieuses. Ils pouvaient recevoir, après une heureuse campagne, des dotations en terres, des biens de toute sorte et la décoration du *collier de la vaillance*. L'impôt était prélevé en nature et d'après une estimation de la richesse foncière établie par les scribes du cadastre. Il était emmagasiné dans de vastes greniers auxquels étaient préposés des fonctionnaires spéciaux. Le bétail provenant de la dime était dirigé sur les pâturages du roi. Les biens de la double couronne avaient pris une telle extension, qu'on ne pouvait les administrer sans un véritable peuple de fonctionnaires, les uns purement locaux sous les ordres du préfet, les autres rattachés au pouvoir central et chargés de l'inspection et du contrôle. Ces nombreux fonctionnaires for-

maient avec le sacerdoce et les chefs militaires une vaste caste, celle des scribes. Elle comportait une importante hiérarchie ; car il y avait loin du scribe modeste qui enregistrerait les résultats d'une pesée ou le fret d'une barque au grand scribe de la double Maison blanche, qui était, en quelque sorte, le ministre des finances. Elle absorbait ainsi tout l'élément cultivé de la société égyptienne ; au delà de son degré le plus humble, commençaient les corporations ouvrières, dont l'organisation également hiérarchique nous échappe encore en tous ses détails. Le Fellah des villes et des champs occupe le dernier degré de l'échelle. C'est lui qui, sous le bâton du contremaitre, élève les digues, traîne les fardeaux et travaille humblement à la prospérité et à la gloire de l'Égypte. Pendant longtemps c'est lui qui, refoulant les nègres, les Libyens et les Asiatiques, a élargi les limites de la double terre. Plus tard, les pharaons employèrent des mercenaires qui finirent par constituer en Égypte cette caste des guerriers dont parlent les historiens grecs.

Le nombre des nomes ou préfectures varie, selon les temps et selon les sources, de 36 à 44. La liste en était souvent dressée sur les murailles des temples où nous les voyons encore sous la forme symbolique de personnages venant faire au roi l'offrande des biens de la terre. Ces personnages disposés en longue procession sur le soubassement des murs ont toujours la tête surmontée de l'emblème divin qui leur sert de nom. La plupart ont pu être identifiés sûrement. Ceux des nomes de la Haute-Égypte ne laissent place à aucun doute. A la frontière de la Nubie ou Tokensit s'étendait le nome du même nom avec l'île d'Abou (Eléphantine) pour chef-lieu. Au temps de la domination romaine, elle céda ce rang à Noubit (Ombos). Syène de son nom égyptien Souanou (Assouan) s'élevait sur la rive droite en face d'Eléphantine, célèbre dans l'antiquité à cause de ses carrières et du fameux puits que le soleil éclairait verticalement le jour du solstice d'été. Le nome se terminait au S. par les deux îles saintes de Senem (Bigeh) et d'Ilak (Philæ), lieux de pèlerinages pendant toute l'antiquité. Le temple d'Isis à Philæ resta le dernier sanctuaire du paganisme en Égypte. Au N. de ce nome était celui de Tes Hor (Apollonites) avec Debo (Apollinopolis Magna) pour chef-lieu. Cette ville, la moderne Edfou, avait au temps des Ptolémées assez d'importance pour être dotée par ces princes d'un grand et magnifique temple élevé sur l'emplacement de l'ancien sanctuaire du dieu Horhoud. A 27 kil. au S. de Deb s'élevait Khennou (Cilicis) célèbre par ses carrières de grès exploitées dès le temps de la XII^e dynastie et son école où l'on formait dès la même époque au métier de scribes les jeunes gens de bonne famille venus de tous les points de l'Égypte. Puis

c'étaient le nome de Ten (Latopolites) et celui d'Ouas (Phatyrites). Le chef-lieu du premier fut d'abord Nekheb (Eilethya) puis Sni (Latopolis). Nekheb, aujourd'hui El Kab, était une ville très ancienne. Son nom est resté dans les textes religieux un des noms symboliques de la Haute-Egypte. Au temps des Hycsos, elle fut le dernier boulevard de la résistance. C'est dans une des grottes de sa nécropole que se trouve le tombeau d'Ahmos, chef des nautonniers, dont la grande inscription est un des documents les plus intéressants pour l'histoire de la libération de l'Égypte. Ahmos, en effet, prit part à la bataille d'Avaris, qui consumma la défaite des Hycsos. Le nome d'Ouas avait pour chef-lieu Apit ou Tapit, la Thèbes des Grecs (Diospolis Magna), capitale de l'empire sous neuf dynasties. Son histoire est en quelque sorte celle de l'Égypte. Grande et forte lorsque ses rois étendent leurs conquêtes depuis la cinquième cataracte du Nil jusqu'à l'Euphrate, elle est tour à tour prise et pillée par tous les envahisseurs de l'Égypte, Ethiopiens, Assyriens et Perses. Mais ce fut un cataclysme qui lui porta le dernier coup. A moitié détruite par un tremblement de terre en l'an 27 av. J.-C., elle n'offre plus aujourd'hui que les ruines imposantes, disséminées dans les villages de Karnak et de Louqsor (rive droite), de Medinet Habou, Gournah, Dèir el Bahari (rive gauche). A l'époque romaine, le chef-lieu du nome avait été transporté à On du Sud (Hermonthis). Au N. du nome Phatyrite, on entraît dans les nomes Coptites (Horoui) et Tentyrites. Le premier sur la rive droite avait pour chef-lieu Coubti (Coptos), la moderne Koft, qui paraît avoir balancé, au début de la XI^e dynastie, l'influence de Thèbes, et qui lui succéda sous les Ptolémées, comme capitale commerciale de la Haute-Egypte. Elle fut alors et resta pendant toute l'époque romaine le grand entrepôt des marchandises de l'Inde. Le second, sur la rive gauche, avait pour chef-lieu Tentarer (Tentyris), la moderne Denderah, consacrée dès les temps les plus anciens à la déesse Hathor. Son grand temple, qui fait l'admiration des voyageurs, n'est qu'une reconstruction d'époque romaine. Le nome de Haskek (Diospolites) venait ensuite avec Hou (Diospolis Parva), la moderne Hâou. Le nome Thinites, qui s'étendait sur les deux rives, comme le précédent, fut le berceau de la monarchie. Sa première capitale, Thinis, aujourd'hui Kôm es Soutan selon les uns, et Bellianeh selon d'autres, céda le pas dès une haute antiquité à Aboudou (Abydos), la ville sacrée qui se vantait de posséder le tombeau d'Osiris et qui fut remplacée à son tour par Psoï (Ptolémaïs). « Les nomes de l'Égypte-Moyenne, entre Abydos et Memphis, dit M. Maspéro, sans avoir jamais obtenu une prépondérance marquée, ont pesé d'un grand poids dans les destinées du pays. Remplis d'une population nombreuse,

couverts de places fortes situées avantageusement sur les différents bras du Nil, ils pouvaient couper à volonté les communications entre Thèbes et Memphis et arrêter longtemps la marche des armées. » Le premier d'entre eux, le nome de Khemi (Panopolites), avait pour chef-lieu Apou (Khemmis), appelée aussi Panopolis pour les Grecs qui avaient identifié son dieu ithyphallique, Khem, avec Pan. Un autre nom du dieu était Min, lequel, fondu avec le premier, a donné à la ville son nom moderne d'Akhmin. Venaient ensuite le nom de Dout (Antæopolites) dont le chef-lieu Toukaou (Antæopolis) s'élevait sur l'emplacement de la moderne Gaou el Kebir (rive droite) et le nome de Baar (Hypselites) avec Chachotpi (Nesl et Chetoub) sur la rive opposée. On entrait alors dans le Iotef supérieur (Lycopolites), même rive, qui avait pour chef-lieu Lycopolis (Siout) où l'on adorait le chacal Anubis comme dieu des morts, puis dans le Iotef inférieur, chef-lieu Kousit (Cusæ), la moderne Qossyeh. Ce nome se fondit avec les deux voisins à l'époque gréco-romaine. L'un d'eux, le nome de Ounou (Hermopolites) avait pour chef-lieu Kmounou (Hermopolis), aujourd'hui Achmounein. Il tirait son nom de son dieu principal (Thot, Hermès). Sur l'autre rive du Nil, Aménophis IV avait élevé la ville dont les ruines se retrouvent à côté de Tell el Amarna. Le Mehi avait pour chef-lieu Hbennou (Théodosiopolis), ville obscure et qui a laissé moins de souvenirs que Nowrous (Khom el Ahmar) où l'on voit encore des tombes de l'ancien empire, et surtout que Panoubt (Speos Artemidos) dont la nécropole forme une série de grottes réparties entre cette localité et Beni Hassan. Ces tombes qui sont celles de princes de la XII^e dynastie nous ont conservé les documents les plus précieux sur la vie et les mœurs de la féodalité à l'époque du premier empire thébain. Les plus anciennes villes du nome étaient Monait Khoufou, fondée par Khoufou (Chéops), sur l'emplacement de la moderne Minieh. Sur la rive droite les deux nomes de Pa, chef-lieu Haïbonou, et de Maton (Aphrodites), chef-lieu Panibtepahe (Aphroditopolis), la moderne Attieh, faisaient face au nome de Ouabou (Oxyrrhinchites), chef-lieu Pamadjit (Oxyrrhinchos Pemsje), aujourd'hui Behneceh, au Nouhit supérieur (Heracleopolites), chef-lieu Hakhnensou (Heracleopolis Magna), aujourd'hui Hnassieh, et au Nouhit inférieur, chef-lieu Miritoum, aujourd'hui Meidoum. Le Fayoum, qui était attaché au premier, forma à son tour un nome nouveau, l'Arsinoïtes, avec Chedou (Crocodylopolis) pour chef-lieu. Toute cette partie de l'Égypte comprise entre Lycopolis et Mitoum semble avoir eu la prépondérance pendant près d'un siècle, alors que les dynasties memphites étaient déchues de leur ancienne grandeur et que les princes de Thèbes n'avaient pas encore fait parler d'eux. La Basse-Égypte commençait au

nome de Anbouhâit (Memphites), dont le chef-lieu Mannfoir (Memphis), appelé aussi Hakaphtah, a donné son nom à l'Égypte. Son histoire comme celle de Thèbes, sa rivale, est intimement liée à celle de l'Égypte. Puissante et prospère au temps où ses rois régnaient sur toute la vallée, puis délaissée pendant de longs siècles, elle reprit une partie de son importance au vi^e siècle avant J.-C. et ne déclina tout à fait qu'à l'époque romaine. Ses ruines couvrent encore aujourd'hui la vaste plaine comprise entre Bedrechein et Mitrayneh. Sa nécropole, encore plus grande que celle de Thèbes, comprend la série de pyramides qui s'étend d'Abou Roach à Dachour. L'identification des nomes du Delta est loin de présenter le même degré de certitude que celle des provinces de la Haute et de la Moyenne-Égypte. Nous pouvons cependant citer les nomes Létopolite et Héliopolite, l'un à gauche, l'autre à droite de la pointe méridionale du Delta. Le premier avait pour chef-lieu Sokhmit (Létopolis), le second, On du Nord (Héliopolis) moins importante par sa population ou son rôle politique que par son collège de prêtres, fondateur d'un système théologique qui exerça la plus grande influence sur la religion de l'empire. Sa célébrité était telle dans le monde ancien que les Grecs s'imaginaient qu'il avait été l'école où s'étaient formés leurs plus grands philosophes. Les nomes Saïtes, chef-lieu Saïs, sur la rive droite de la branche canopique, Phteneotes ou Am inférieur, chef-lieu Bouto (Ouadjit), jouirent dès la plus haute antiquité d'une certaine importance. Le culte de Neit, à Saïs, qui eut surtout sa vogue sous les rois de la XXVI^e dynastie, remontait à l'ancien empire ; quant à Bouto, elle n'a pu, comme Nekhab, symboliser le N. de l'Égypte que grâce à une prépondérance politique ou religieuse dont l'histoire n'a pourtant conservé aucune autre trace. À défaut des nomes on a retrouvé l'emplacement d'un grand nombre de villes dont les principales sont Khsôou (Xoïs), aujourd'hui Sakhra, sur l'ancienne branche sèbennytique, Panibdidou (Mendès), au S.-O. du lac Menzaleh, Thebnoutir (Sebennytos), aujourd'hui Samanhoud, sur la branche de Damiette ; Pa Bast (Bubastis), aujourd'hui Tell Basta, au S. de Zagazig, et Tanis, aujourd'hui Sân, où Mariette a mis au jour les curieux monuments qui nous font remonter au temps de la domination des Hycsos.

RELIGION. — Aucun peuple n'a eu autant de dieux que les Égyptiens. Chaque tribu, chaque petit Etat et plus tard chaque nome eut les siens. Ce n'étaient à l'origine que les personnifications des forces ou des principaux aspects de la nature, le ciel, les astres, les phénomènes célestes, le Nil, la terre productrice, un grand nombre d'animaux, des arbres, des minéraux, etc. La croyance populaire

attribuait même certaines vertus à des objets fabriqués. A la longue, ce grossier fétichisme s'épura. Les théologiens distinguèrent entre les divinités primordiales et les génies secondaires qui restèrent toujours l'objet de la superstition du peuple. Les dieux proprement dits ne réussirent pas néanmoins à s'affranchir complètement des éléments grossiers qui les constituaient à l'origine et qui restèrent leur mode d'expression. Des dieux cosmiques comme Soweik, Thot, Chnoum, Ptah, etc., ne purent jamais se dégager des formes du crocodile, du singe ou de l'ibis, du bélier et du bœuf avec lesquels ils ne faisaient qu'un au début, et qui demeurèrent leur vivant symbole ; à plus forte raison les dieux qui ne pouvaient avoir d'autre signification que celles qui était contenue dans leur forme animale. Les Egyptiens ne concevaient donc pas les dieux autrement conformés que leurs créatures : ils leur attribuaient un corps, une ou plusieurs âmes comme à l'homme, des besoins, des passions, en un mot la vie. Ils naissaient et mouraient, se mariaient et s'engendraient, se haïssaient et se faisaient la guerre comme les hommes. Il est vrai qu'ils ne mouraient jamais complètement ; mais cela ne leur constituait pas une immunité, car l'homme avait le même droit à la résurrection et l'obtenait par l'accomplissement de certaines formalités dont les dieux ne pouvaient non plus s'abstenir. On ne saurait nier pourtant que les textes de l'époque thébaine nous mettent en présence de conceptions religieuses d'un ordre assez élevé : Amon, par exemple, y reçoit les titres de dieu *un, unique*, de maître de l'éternité ni plus ni moins que le Jahouéh des Juifs. Mais ces conceptions, d'ailleurs spéciales aux théologiens, laissèrent coexister les croyances primitives, de la même manière que la création de l'écriture cursive laissa subsister l'ancienne écriture hiéroglyphique, sur laquelle elle était un sérieux progrès. Le trait dominant du caractère égyptien a été de tout temps un conservatisme absolu : rien ne s'est transformé en Egypte, tout s'est superposé. C'est ainsi qu'on retrouve intacte, aux derniers moments du paganisme, la cosmogonie imaginée dès avant la période historique par les prêtres d'Héliopolis. Selon cette doctrine, rien à l'origine n'existait avant le Nout, l'océan primordial. Le premier dieu qui en sortit, Toum ou Atoum, engendra de lui-même un premier couple divin, Shou et Tafnout, qui sépara le ciel d'avec la terre. Comment se fit cette opération, c'est ce que nous montrent les nombreuses répliques d'un tableau devenu très populaire en Egypte. La déesse-ciel Nout tient embrassé le dieu-terre Sib couché de tout son long sous elle. Shou, qui jouait seul ce rôle dans la forme primitive du mythe, se glisse entre les deux corps, et soulève, d'abord agenouillé, puis dressé, la déesse-ciel qu'il supporte indéfiniment, et dont les bras et les jambes

pendantes restent en contact par leurs extrémités avec le dieu Sib. Shou représentait ainsi l'air, c.-à-d. l'élément intermédiaire. Le monde ainsi formé s'éclaire subitement : le soleil paraît hors du lotus qui émerge de l'Océan, et accomplit sa première course, vivifiant tout sur sa route. Suit la naissance d'Osiris, le premier homme, fils de Sib et de Nout. Osiris, comme l'Adam biblique, a une compagne, Isis, et de plus un frère, Sit, qui représente le mal, comme lui-même représente le bien. Sit fait la guerre à son frère, le tue et le met en pièces. Mais Isis rassemble les morceaux épars dans toute l'Égypte et, aidée de sa sœur Nephthys, les embaume. De son époux ainsi rendu à une vie qui n'est plus la vie terrestre, elle conçoit un fils (Horus) qui deviendra le vengeur de son père et mettra à mort son meurtrier Sit. Ce mythe de la création ainsi accomplie en plusieurs actes (création de l'élément actif qui sépare le ciel d'avec la terre, création du monde, création de la vie et de la mort) n'est pas seulement l'une des plus vieilles théories de la science, c'est aussi le premier indice que nous ayons de la concentration en un seul culte de divinités d'origines diverses, source du syncrétisme qui nous apparaît déjà en toute sa complexité dans les textes les plus anciens. Neuf des dieux de cette légende, ainsi groupés en *ennéade*, Toun, Shou, Tafnout, Sib, Nout, Osiris, Isis, Sit, Nephthys, avaient une existence indépendante avant de former ensemble un cycle. Shou, Sib, Nout étaient, à vrai dire, des dieux élémentaires communs à la plupart des tribus qui émigrèrent dans la vallée du Nil ; de même Isis qui du limon fertile devint la divinité mère par excellence ; mais Osiris et Sit étaient des divinités locales, Osiris de Mendès, Sit de certaines tribus du Delta. Toun, Tafnout et Nephthys appartiennent à une classe de divinités tout autre ; elles ne proviennent pas d'un fond populaire, mais ont été formées artificiellement pour les besoins de la cause. Il y avait ainsi en Égypte trois sortes de dieux : les dieux élémentaires communs à toute l'Égypte et dont un petit nombre, Isis et Hor, par exemple, ont été adoptés par certains nomes et ont eu à ce titre des temples spéciaux et un culte, les dieux locaux dont l'un (Osiris) a eu le sort inverse en devenant une divinité nationale, et, en dernier lieu, les dieux factices dont les théologiens ont rempli la mythologie. L'ennéade héliopolitaine paraît s'être substituée de bonne heure à la plupart des systèmes élaborés dans les autres écoles. On se contenta le plus souvent de changer le dieu primordial par le dieu principal de la localité, homme ou femme, car chaque centre religieux n'adorait pas nécessairement un dieu masculin. Sais mettait en première ligne la déesse Nit, Denderah la déesse Hathor, les îles de la première cataracte les déesses Anouqit et Satit, Philæ la déesse

Isis, etc. Certains sanctuaires éliminèrent Sit, le dieu maudit, au profit d'Hor, fils d'Osiris, lequel, bien avant de jouer un rôle dans la légende de la Passion égyptienne, fut un dieu-ciel, puis un dieu-soleil. Il y eut aussi des ennéades qui comptèrent dix, douze dieux et au delà ; mais les dieux supplémentaires ne comptaient que pour un avec les dieux essentiels de l'ennéade dont ils étaient les parèdres. L'école d'Héliopolis ne s'en tint pas à une ennéade unique ; elle s'efforça de grouper de la même manière les principaux dieux de l'Égypte et de les rattacher ainsi à un vaste système d'explication de l'Univers. Le premier cycle ou grande neuvaine renfermait les divinités créatrices, le cycle suivant ou petite neuvaine fut destiné à représenter l'organisation et la marche du monde une fois créé. Nous n'en connaissons pas la composition primitive, mais les exemples qui nous sont fournis par Thèbes et Philæ s'accordent à y incorporer les dieux Hor, Anubis, Sotp, Harmachis, Thot, les déesses Hathor et Mait. Les théologiens ne s'arrêtèrent pas en si beau chemin : une troisième neuvaine comprit des dieux du troisième degré. Une école sacerdotale célèbre, celle d'Hermopolis, fut réfractaire à l'ennéade héliopolitaine et lui en opposa une formée par le doublement des quatre dieux-singes que le grand dieu de Kmounou, Thot, avait préposés aux quatre points cardinaux. Cette ennéade se composa donc de Thot comme dieu primordial et des quatre couples Nounou et Nounit, Hchou et Hchit, Kakou et Kakit, Nenou et Nénit.

La combinaison par trois ou triade, qu'on a longtemps considérée comme la base de l'ennéade, semble avoir eu son point de départ dans la tendance qu'avaient les anciens Égyptiens à ramener toutes leurs conceptions religieuses à l'imitation uniforme des choses humaines. La triade se composait d'un dieu père, d'une déesse mère et d'un dieu fils. Conception populaire à l'origine, elle ne tarda pas à être adoptée par les théologiens, qui se servirent des unions divines comme on fait des mariages politiques pour fondre des intérêts de culte quand les circonstances l'exigeaient. C'est ainsi que Ptah de Memphis épousa Sekhet de Létopolis et adopta son fils Nowre-Toum, né sans doute d'un premier mariage de la déesse avec Toum d'Héliopolis, et qu'Amon, dieu de Thèbes, fut transformé en père de Mentou et à ce titre le supplanta comme dieu de la Thèbaïde, lorsque Thèbes, de simple bourgade qu'elle était, devint la capitale du double royaume. L'une des plus anciennes triades était celle que composaient Osiris, Isis et Horus : elle fut en tout cas la plus répandue. La triade la plus artificielle est à coup sûr, comme l'a remarqué M. Maspéro, celle de Sit à qui l'on donnait pour époux et pour fils Nephthys et Anubis, divinités qui

lui étaient hostiles en tant qu'alliées d'Osiris. La triade occupa bientôt, à côté de l'ennéade, une place importante dans la religion égyptienne ; on peut même dire que, dès la seconde période thébaine, elle occupa la première. Dès lors, il s'en forma de toutes sortes par addition d'un dieu à la déesse locale quand celle-ci avait un fils ou de deux dieux dans le cas contraire, par la création de déesses au moyen d'un petit artifice philologique : Amonit, d'Amon, Ratt, de Râ, etc. A l'époque ptolémaïque on ne tint plus aucun compte du type père, mère, fils, qui était le principe même de la triade et l'on admit toutes les combinaisons quelles qu'elles fussent : Osiris, Haroëris, Harpechroud ; Osiris, Isis, Nephthys, Khnoum, Satit et Anouqit ; Isis, Nephthys et Selqit, etc.

L'influence exercée par l'école d'Héliopolis sur les croyances de l'Égypte ne s'est pas seulement manifestée par la diffusion de sa cosmogonie et de son ennéade, mais aussi par la prépondérance à laquelle arriva son dieu solaire dans tous les sanctuaires de l'Égypte. Il semble en effet que Râ soit devenu le dieu égyptien par excellence. Tous les dieux chefs d'ennéades se transformèrent à son exemple en soleils ; ceux même dont le caractère originel s'était le moins effacé comme Chnoum, qui était un dieu Nil, comme Ptah, qui était un dieu Terre, etc. Amon lui-même ne put faire accepter sa prépondérance à l'époque de l'hégémonie thébaine qu'en se confondant avec Râ. Le nom du dieu d'Héliopolis entra en composition avec un grand nombre de noms divins : Amon-Râ, Knoum-Râ, Sewek-Râ, etc. Râ ayant le titre de père de tous les dieux, ses imitateurs l'usurpèrent. Celui de fils de Râ fut pris de la même façon par les pharaons, dès les premiers temps de la monarchie. L'identification de toutes les divinités locales avec le soleil est un fait capital dans l'histoire des religions de l'Égypte. Elle contenait en germe ce monothéisme imparfait que quelques savants considèrent comme l'essence du paganisme égyptien. Le procès de cette doctrine a été fait avec une haute autorité par M. Maspéro dans la *Revue de l'histoire des religions*, de 1880 à 1889.

Le culte rendu aux dieux donne encore plus que la mythologie la mesure du degré de grossièreté qui les caractérise. Le temple est la demeure où ils résident en corps et en esprit. Ce n'était à l'origine qu'une chambre où le fétiche dressé sur son socle recevait l'adoration des fidèles, ou encore une sorte d'étable précédée d'un enclos où s'ébat-tait l'animal divin. Les purifications, les offrandes dont on le nourrissait, les sorties solennelles qu'on lui faisait faire furent à l'origine et restèrent toujours les éléments essentiels du culte. Diverses causes contribuèrent de bonne heure à la transformation du temple : 1° l'association des pères au culte de la divinité principale ; 2° l'accroisse-

ment prodigieux des offrandes pour les dieux dont le pouvoir s'étendait au delà des limites du nome ; 3° la dévotion des souverains qui n'était pas exempte d'une arrière-pensée politique et qui leur suggéra le dessein de ces constructions splendides destinées à rendre plus sensible l'importance de leur dieu régional. La chapelle primitive s'accrut de chapelles pour les dieux parèdres, de nombreuses chambres pour les accessoires du culte, les purifications, le sacrifice, l'installation du sacerdoce. On jugea aussi à propos de dérober à la vue de la foule les sorties les plus fréquentes du dieu ; d'où ces cours à portiques clos de hautes murailles. A l'état rudimentaire, ces dispositions étaient rigoureusement contenues dans un massif bâti sur plan rectangulaire, avec des murs de même hauteur. Mais les accroissements successifs que reçurent ces édifices leur firent bientôt franchir ces limites. Les portiques et les vestibules érigés par les rois en souvenir de leurs victoires prirent des proportions telles que le sanctuaire ne devint au moins en apparence qu'un accessoire du temple. Il disparaissait derrière ces superbes annexes qu'une règle absolue plaçait toujours en avant des constructions plus anciennes. Le type primitif du temple fit donc place à un type nouveau que les pharaons de la XIX^e dynastie prirent pour modèle. Il se composait du *temenos*, auquel on accédait par un long *dromos* bordé de sphinx, d'un nombre variable de portiques avec propylées, du *pronaos* ou salle hypostyle et du *secos*. Inaccessible aux dévots, mystérieux par sa profondeur et son obscurité, le *secos* ou sanctuaire était formé par une chapelle centrale autour de laquelle se groupaient plus ou moins régulièrement d'autres chapelles ainsi que les chambres d'un caractère trop sacré pour prendre jour sur les portiques. Ce qui contribua à la consécration de ces dispositions, ce fut l'assimilation de tous les dieux au dieu d'Héliopolis. Sous l'influence de ce mysticisme, le temple devint la maison du soleil, c-à-d. l'univers. Le culte se modifia dans le même sens. Le dieu se recueillait au fond de sa chapelle comme l'astre perdu derrière l'horizon ; comme lui, il se levait dans sa barque et apparaissait dans la salle hypostyle construite à l'image du monde visible : son plafond constellé figurait le ciel, les papyrus et les lotus qui ornaient sa base et qui alternaient avec les images des nomes et des dieux Nils rappelaient le monde terrestre ; l'espace intermédiaire représentait la région de l'air accessible aux seuls dieux et au pharaon divinisé. Le dernier propylône qui était aussi le plus élevé correspondait pareillement au zénith, au point culminant d'où le soleil redescend lentement pour se perdre derrière l'horizon. C'est là que la barque divine portée par les naophores resplendissait entre les deux obélisques et répandait sa lumière et sa gloire sur la foule des fidèles, pour reprendre bientôt comme

le soleil sa route vers la demeure mystérieuse, au fond de l'adytum. Certains temples possédaient aussi dans une de leurs vastes cours un petit lac où l'on faisait accomplir à la barque sacrée la traversée mystique du Nil céleste.

En tant que soleil, le dieu n'en était pas moins soumis à toutes les nécessités inhérentes à la condition humaine. Il lui fallait des vêtements, des parfums, des aliments. Il avait sa garde-robe, ses officines et ses cuisines, ses greniers, son bétail et ses pâturages, ses pêcheries, etc. Il ne se contentait pas de l'impôt que lui payait la piété de ses adorateurs ; des biens immenses en Egypte et au dehors lui assuraient d'importants revenus. Il avait sa part aux dépouilles des vaincus et se partageait avec le pharaon tous les avantages d'une prépotence purement terrestre. Quoique dieu lui-même, ce dernier lui devait la plus entière soumission et l'honorait d'un culte en règle en échange d'une protection toute spéciale. Les nombreuses scènes qui illustrent les temples nous initient clairement aux rapports du dieu et du pharaon. Parfois nous les voyons assis côte à côte sur un pied de quasi-égalité ; mais le plus souvent le dieu trône seul, et reçoit de *son fils bien-aimé* l'offrande du vin, de l'eau, du lait, des deux couronnes, du sistre, du collier *menat*, des pains sacrés, etc. Nous voyons le roi lui-même chasser au lasso les quatre bœufs du sacrifice, qu'il accomplira intégralement comme un simple officiant. Ces scènes strictement liturgiques ornent l'intérieur des chapelles, des chambres et de la salle hypostyle. Les scènes réservées à l'extérieur sont d'une autre nature. Elles nous représentent le pharaon partant pour la guerre, rencontrant et battant l'ennemi, puis rentrant triomphalement sur son char avec les chefs des vaincus qui seront en dernier lieu sacrifiés devant le trône divin. Dans tous ces actes, ritualistiques ou militaires, le pharaon s'astreint à une mise en scène et un costume réglé par le cérémonial. Ici il porte la couronne du Sud, là celle du Nord, ailleurs, le pschent ou le klaft, selon les cas, le diadème atef, le casque, ou la tête nue. Des légendes hiéroglyphiques qui accompagnent ces scènes nombreuses ne nous passent aucun détail : elles nous donnent les noms et les titres des personnages, les noms des chevaux ; elles reproduisent jusqu'aux paroles jetées au milieu de l'action, les ordres, le dialogue engagé entre le roi et ses officiers. Ainsi le temple, avec la chronique détaillée des campagnes royales, les listes de peuples vaincus et des tributs payés aux dieux, le texte des prières et des actions de grâces, les tableaux des fêtes périodiques, les formulaires de l'offrande et du sacrifice, le détail des cérémonies, constitue à lui seul le répertoire le plus important pour l'étude de la vie publique et religieuse de l'Egypte. A l'époque ptolémaïque,

il subit diverses modifications. Les cours plus ou moins nombreuses de l'ancien temple se réduisaient à une cour unique entourée de portiques que Strabon (dont nous respectons la nomenclature) appelle ptères ; les colonnades des diverses salles du secos se localisent dans le pronaos ou salle hypostyle toujours en avant et toujours plus élevée que le naos proprement dit ; les chapelles et autres dispositions intérieures de cette dernière partie se groupent symétriquement par rapport à la chapelle principale redevenue ce qu'elle devait être, c.-à-d. le noyau du secos. Toutes les représentations relatives aux campagnes royales n'intéressant plus directement le culte disparaissent et laissent le champ libre à la mythologie et aux scènes purement liturgiques. De même la géographie antique fournie par les listes de peuples vaincus cède la place à la géographie égyptienne, soit à propos des guerres mythiques d'Osiris et de Sit, soit à propos des redevances dont le dieu était honoré de la part des différents nomes. Quant au roi lagide et plus tard au César, il se substitue purement et simplement au pharaon, dont il prend les costumes, les attributs et le cartouche.

Nous savions par les auteurs anciens la place que tenaient les croyances relatives à la vie future dans les préoccupations des Égyptiens. L'étude des textes et des monuments a confirmé cette manière de voir. Chaque nome avait à côté de son dieu des vivants un dieu des morts : Osiris régnait dans la nécropole de Didou (Busiris) et de Panibdidou (Mendès) ; Sokari, dans celle de Memphis ; la déesse Miritskro dans celle de Thèbes ; les morts du nome Thinites obéissaient à Khontamenti, ceux du Lycopolites à Anubis. Les croyances locales relatives à la vie d'outre-tombe eurent le même sort que les conceptions purement mythologiques : elles se fondirent de bonne heure, et chaque nécropole, tout en conservant son dieu primitif, se mit en devoir d'honorer les dieux des morts des nomes voisins et progressivement tous les dieux des morts. L'un d'eux cependant ne tarda pas à primer tous les autres. Dès les temps historiques, Osiris nous apparaît en effet comme la divinité funéraire par excellence. Son domaine primitif se trouvait dans les lagunes du lac Menzaleh. C'était là que les Mendésiens d'avant les rois plaçaient le Sokhit Ialou (le champ des fèves), refuge des âmes. « Les champs d'Ialou, dit M. Maspéro, suivirent la même fortune que les îles bienheureuses des Grecs ; ils se déplacèrent à mesure qu'on connut mieux la géographie de l'Égypte et des contrées environnantes. Ils partirent naturellement vers le N.-E. dans la direction qu'indiquait leur situation primitive. Plusieurs traits du mythe d'Osiris montrent qu'une de leurs premières étapes fut sur la côte de Phénicie. C'est en Phénicie, à Byblos, que le courant emporta le corps du

dieu, qu'Isis se réfugia, qu'abordait chaque année la tête en papyrus jetée dans le fleuve par les prêtres d'Égypte. Je ne sais si de Phénicie les champs d'alou ne passèrent point sur la côte plus lointaine d'Asie Mineure; le certain, c'est qu'ils quittèrent bientôt la terre pour s'élever au ciel. Il y prirent place au N.-E., comme il résulte du témoignage du *Livre des Morts*, dans le voisinage de la Grande Ourse et des constellations boréales. » Ce qui fit la fortune d'Osiris comme principal dieu des morts, ce fut l'immense popularité dont il jouissait dans toute l'Égypte en tant que type idéal du premier homme né de la terre et du ciel. Dès lors il ne tarda pas à être associé ou identifié aux autres dieux des morts de la même manière que Râ, le Soleil, aux dieux primordiaux des vivants. C'est ainsi que Sokari devint Sokar-Osiris, que Khontamenti devint Khontamentit-Osiris, etc., et cela sans tenir aucun compte des divergences qui existaient entre les caractères originels de ces différents dieux ainsi qu'entre les diverses conceptions du monde infernal auquel ils étaient préposés. L'enfer de Sokari ne ressemblait en rien à celui d'Osiris : celui-ci, nous l'avons dit, était un archipel d'îlots verdoyants perdu dans les lagunes orientales du Delta ; celui-là comprenait les cavernes ou les longs couloirs creusés dans la chaîne libyque à la lisière occidentale de la nécropole memphite. Pour les Abydéliens, l'enfer ou Douaou n'était pas une localité, mais une grande division de l'univers. Cette croyance s'imposa de bonne heure à toute l'Égypte et contribua vraisemblablement à la bizarre conception que les Égyptiens se faisaient du monde dont nous avons exposé plus haut la création. Ils lui supposaient la forme d'une immense boîte ovale orientée par ses deux extrémités vers le N. et le S. La partie supérieure était formée par le ciel, voûte d'airain où étaient suspendues les lampes fixes (akhimou ourdou) et les lampes errantes (akhimou sekhon) ; le fond était formé par la terre dont l'Égypte était le milieu ; quant aux parois, qui soutenaient la voûte céleste, c'était la double chaîne de montagnes qui encaisse la vallée. « Le soleil, nous explique M. Maspéro, circulait le long des parois de la boîte sur un cours d'eau qui, semblable au fleuve Océan des Grecs, enveloppait complètement notre terre et la séparait du ciel. Le lit dans lequel il coulait et les régions qui l'avoisinaient formaient autour des remparts du monde comme une banquette placée presque immédiatement sous le ciel étoilé. Elle était bordée dans toute la moitié N. de l'ellipse par une chaîne ininterrompue de montagnes abruptes qui naissaient à l'O., à la hauteur d'Abydos, s'élevaient rapidement et devenaient bientôt si hautes qu'elles s'interposaient comme un écran entre notre terre et le fleuve, puis se terminaient à l'E. au pic de Bakhou. Le pays qui s'étendait

derrière elles était le *Douaout*, la région des âmes... A partir du pic de Bakhou, la chaîne s'effaçait, et un large plateau lui succédait, qui courait d'abord de l'E. ou S. puis du S. à l'O. Du soir au matin, le soleil traversait le Douaout, et la hauteur des montagnes empêchait sa lumière d'arriver jusqu'à nous : notre terre était plongée dans la nuit. Du matin au soir, il parcourait le plateau de la partie méridionale ; ses rayons n'étaient plus arrêtés par aucun obstacle et se répandaient librement ; notre terre était en pleine lumière et jouissait du jour. » Dans la théorie abydonienne, le soleil, une fois franchi le *territoire de la Fente*, échancrure de la montagne libyque qui passait pour l'entrée des Enfers, devenait à la fois un soleil mort et le dieu des morts, et, comme tel, était identifié avec Osiris. Cette assimilation eut pour conséquence l'assimilation inverse d'Osiris avec le soleil et de même que le soleil apparent absorba à la longue tous les dieux des vivants, le soleil invisible modifia si complètement le caractère primitif des dieux d'outre-tombe qu'à un moment donné on ne distingua plus entre le soleil et Osiris.

Quoi qu'il en soit, c'est toujours le point de vue osirien qui domine dans les pratiques funéraires qui suivent immédiatement la mort. A peine en effet a-t-il rendu le dernier souffle, que l'Égyptien passe à l'état d'Osiris. On procède à son égard comme Isis à celui de son époux ; on l'embaume selon un rite qui reproduisait purement et simplement la cérémonie de l'embaumement d'Osiris ; on enferme la momie dans un cercueil taillé à l'image de ce dieu et, à partir de ce moment, le service funèbre n'est plus que la représentation d'un mystère à plusieurs personnages et qui pourrait s'intituler la résurrection d'Osiris. Le transfert de la momie à la nécropole, par terre ou par eau, qui en est le prologue, devient fictivement le voyage à Abydos, au tombeau d'Osiris. Les cérémonies de l'ouverture de la bouche et des yeux et de la reconstitution successive de tous les organes et de tous les membres au moyen de formules que récitent alternativement divers personnages au seuil de la tombe, ainsi que le sacrifice funéraire par lequel se terminent les démonstrations en l'honneur du mort, sont autant de scènes décalquées sur les scènes les plus typiques et les plus populaires de la passion d'Osiris, telle que la tradition l'avait fixée. Une fois la momie dans son caveau, commencent pour l'Égyptien les croyances les plus diverses au sujet de sa destinée. La sagesse des prêtres qui les avait recueillies avait essayé de les concilier en établissant autant de distinctions dans les conditions et la nature de l'âme qu'il y avait de systèmes dans ces croyances. C'est ainsi qu'un Thébain contemporain de Ramsès II admettait pour la solution du mystérieux problème de la survie toutes les solutions naïves qui, depuis les temps les plus anciens,

s'étaient en quelque sorte amassées dans l'esprit du peuple. Il croyait d'abord à l'existence d'un reflet (qa) de sa forme corporelle, pouvant à son gré se confondre avec sa momie ou s'en détacher. Ce double conservait tous les besoins et tous les appétits de la terre. Il lui fallait de la nourriture, des vêtements, des parfums, des serviteurs, en un mot de quoi continuer sans aucun changement son premier train de vie. Négligé et abandonné à lui-même, le double était condamné à la dernière des misères : il errait la nuit au milieu des chemins, cherchant sa vie dans les immondices, et venait troubler de ses menaces les survivants égoïstes qui l'avaient oublié. La piété envers le double consistait donc à joindre d'abord à la momie et dans son propre caveau, un mobilier complet et tous les objets d'utilité ou de luxe que le double pouvait souhaiter, puis à déposer à sa portée, dans la chapelle de la tombe où il était censé avoir accès, les aliments nécessaires à sa vie de chaque jour. C'était un impôt très lourd sur l'héritage : on l'éluait par la vertu des formules magiques, et c'est ainsi que des troupeaux de bétail, des champs d'orge représentés sur les murs de la chapelle et des simulacres en pierre ou en carton de mets de toute sorte, souvent même la simple énumération des offrandes dont on voulait lui assurer l'éternelle jouissance, pouvaient à l'appel du mort proféré d'une certaine manière devenir autant de réalités. Tout dépendait donc du mort ou de sa capacité en tant que *ma-kherou*, c.-à-d. *juste de ton*. Une formule prononcée sur un ton faux restait sans effet. Il est vrai qu'il n'était pas plus malaisé de transformer le mort en *ma-kherou* que de lui rendre l'usage des yeux ou de la bouche. Le même Thébain, qui croyait à l'existence du double, n'en croyait pas moins à l'existence d'une âme plus spirituelle et qui, pendant que le double se morfondait dans le caveau, poursuivait une destinée bien autrement aventureuse dans le Douaou. Le Douaou, ou enfer des Egyptiens, était, nous l'avons dit, la région des douze heures de nuit. C'était une sorte de vallée divisée en douze territoires et reproduisant plus ou moins l'aspect des parties correspondantes du Nil. Plongé dans l'obscurité pendant le jour, cet enfer s'illuminait chaque nuit au passage du soleil, sauf pourtant les régions souterraines qui correspondaient à la nécropole de Memphis, dont Sokari était le dieu souterrain. Toutes ces régions étaient peuplées de génies plus étranges les uns que les autres et qui appréhendaient l'âme à toutes les portes et à tous les passages ; mais le même genre de formule et le même pouvoir qui assuraient la vie du double assuraient le voyage de l'âme jusqu'au nome de la sixième heure, où siégeait Osiris entouré de ses quarante-deux assesseurs. C'est alors qu'avait lieu le jugement de l'âme ou psychostasie. Le cœur, pesé par les dieux Hor et

Anubis, dictait, selon qu'il était déclaré lourd ou léger, une sentence sans appel au dieu Thot dont la croyance populaire avait fait un greffier pour la circonstance. En même temps, l'âme récitait la confession négative conservée dans le *Livre des Morts* : « ... Je n'ai commis aucune fraude contre les hommes ! Je n'ai pas tourmenté la veuve ! Je n'ai pas menti dans le tribunal ! Je ne connais pas la mauvaise foi ! Je n'ai fait aucune chose défendue ! Je n'ai pas fait exécuter à un chef de travailleurs, chaque jour, plus de travaux qu'il n'en devait faire !... Je n'ai pas été négligent ! Je n'ai pas été oisif ! Je n'ai pas faibli ! Je n'ai pas défailli ! Je n'ai pas fait ce qui était abominable aux dieux ! Je n'ai pas desservi l'esclave auprès de son maître ! Je n'ai pas affamé ! Je n'ai pas fait pleurer ! Je n'ai point tué ! Je n'ai pas ordonné le meurtre par trahison ! Je n'ai commis de fraude envers personne ! Je n'ai point détourné les pains des temples ! Je n'ai point distrait les gâteaux d'offrande des dieux ! Je n'ai pas enlevé les provisions ou les bandelettes des morts ! Je n'ai point fait de gains frauduleux ! Je n'ai pas altéré les mesures de grain ! Je n'ai pas fraudé d'un doigt sur une parure ! Je n'ai pas usurpé dans les champs !... Je n'ai pas faussé l'équilibre de la balance ! Je n'ai pas enlevé le lait de la bouche des nourrissons ! Je n'ai point chassé les bestiaux sacrés sur leurs herbages ! Je n'ai pas pris au filet les oiseaux divins ! Je n'ai pas pêché les poissons sacrés dans leurs étangs ! Je n'ai pas repoussé l'eau en sa saison ! Je n'ai pas coupé un bras d'eau sur son passage ! Je n'ai pas éteint le feu sacré en son heure ! Je n'ai pas violé la neuvaine des dieux dans des offrandes choisies ! Je n'ai pas repoussé les bœufs des propriétés divines ! Je n'ai pas repoussé de dieu dans sa procession ! Je suis pur ! Je suis pur ! Je suis pur ! » Reconnue impure, l'âme est impitoyablement chassée et souffre tous les maux avant l'anéantissement final ; pure, elle pénètre dans la région de la septième heure où commencent les champs d'Ialou, ce paradis bizarre où les âmes ne paraissent pas jouir d'une félicité différente du bonheur terrestre, c.-à-d. d'un bonheur acheté par le travail. Elles sont tenues, en effet, de labourer la terre, labourage, il est vrai, tout mystique et dont elles se débarrassent sur une foule de serviteurs dont elles sont accompagnées. Ces serviteurs ne sont autres que ces figures de faïence représentant un Osiris armé d'un hoyau, dont nos musées regorgent, et qui étaient déposés dans la tombe par centaines. Au delà des jardins d'Ialou et du paradis vraiment terrestre, il y avait encore place pour la croyance à une immortalité éthérée ; l'âme, alors plongée dans la béatitude infinie, faisait partie à tout jamais du cortège solaire ou se mêlait à la foule des divinités célestes chargées de la conservation des astres. Il est aujourd'hui prouvé que le caractère moral de ces

doctrines pour ce qui touche à l'idée de rémunération et d'expiation est relativement récent : on n'en trouve aucune trace dans les monuments antérieurs au deuxième empire thébain. Il laissa néanmoins subsister l'ancienne croyance à un pouvoir magique qui faisait du défunt un être assez puissant pour n'avoir rien à attendre d'un dieu d'amour et de justice. Nous croyons avoir donné une idée suffisante du caractère contradictoire de ces diverses doctrines pour nous dispenser de toucher aux autres conceptions plus ou moins enfantines dont nous trouvons la trace dans les écrits funéraires. Deux mots seulement sur ces écrits. La croyance au pouvoir magique avait de bonne heure suggéré aux hommes de l'art l'idée de composer de petits formulaires à l'usage du mort. Ces petits livres, qui avaient pour but de lui procurer des armes contre les mauvais génies de la tombe et toutes les ressources indispensables à sa conservation, eurent la même fortune que les croyances qui les avaient inspirées : on les réunit en un seul livre dont on fit le principal viatique du mort. Cette énorme compilation, qui porte le titre de *Permhrou*, est celle que les savants modernes appellent Rituel ou *Livre des Morts* (V. ce mot). Elle ne comprend pas moins de cent soixante-cinq chapitres. On en plaçait une copie plus ou moins complète sur papyrus auprès de la momie ; on en copiait de longs extraits sur les parois du couloir qui mettait la chapelle funéraire en communication avec le puits et sur celles du sarcophage. On ne se borna pas à cette seule compilation. Les prêtres de certains centres crurent faire œuvre de critique en faisant un choix dans ces fatras et en l'accompagnant de longs développements conformes aux doctrines enseignées dans leurs écoles. C'est à des travaux de ce genre que nous devons le *Livre de l'Amidouaou* et le *Livre des Portes*, manuels de géographie infernale rédigés par les prêtres de Thèbes pour guider le mort à la suite du soleil dans les régions des ténèbres. Ces sortes de livres concouraient également à la décoration de la tombe. La bibliothèque funéraire comprenait aussi des traités spéciaux tels que le *Rituel de l'embaumement* et le *Livre de l'ouverture de la bouche* qu'on ne se bornait pas à consulter pour la stricte exécution des pratiques funéraires, mais qu'on reproduisait aussi, à l'occasion, sur les murs de la chapelle ou du couloir. C'est ainsi que la tombe, avec ses décorations murales se rapportant soit à la vie du double calquée sur la vie terrestre, soit à la vie de l'âme, le tout accompagné de longs textes biographiques ou religieux, avec ses offrandes et son mobilier, avec ses momies et ses papyrus, a contribué, beaucoup plus que le temple lui-même, à la résurrection de l'ancienne Égypte.

LANGUE. — Le rapprochement de l'égyptien avec les langues sémitiques n'est pas ce qu'on pourrait appeler une

nouveauté scientifique : il date du siècle dernier, c.-à-d. des débuts des études coptes. On fut alors vivement frappé des analogies que présentent certaines classes de mots et certaines formes en hébreu et en copte. A ces analogies on ne manqua pas d'opposer les différences essentielles qu'accusent les deux vocabulaires. Ces deux points de vue n'ont cessé depuis lors de trouver des partisans, les égyptologues inclinant le plus généralement vers la parenté, les sémitisants versant dans l'opinion opposée. Les ressemblances de l'égyptien avec les langues sémitiques sont, de l'aveu de tous, indéniables, et toute la question consiste à chercher la véritable cause de ces ressemblances. Tiennent-elles à la nature même de l'esprit humain, susceptible de produire des résultats identiques dans des conditions identiques ? Tiennent-elles à des raisons beaucoup plus contingentes ? Si, pour ne prendre qu'un exemple, le pronom affectait les mêmes formes dans toutes les langues, ou des formes susceptibles d'être ramenées à un type unique, alors vraiment la question se poserait d'une sorte de raison philosophique ; mais ce n'est pas le cas. Nous savons au contraire que chaque race a sa philosophie spéciale du langage. Nous sommes donc ramenés à demander la solution du problème à l'ethnographie ou à l'histoire. Rien dans le premier de ces points de vue ne s'oppose au rattachement de l'égyptien avec les langues sémitiques parlées par une race avec laquelle celle des habitants de la vallée du Nil présente la plus grande affinité. La plupart des savants n'éprouvent aujourd'hui aucune répugnance à accepter la théorie de Benfey, d'après laquelle la famille sémitique devait se diviser en deux branches : la branche asiatique, avec toutes les ramifications dites sémitiques d'un côté de l'isthme de Suez, et de l'autre côté la branche africaine avec les rameaux copte, berbère, touareg, etc., car quelques-unes des analogies que l'égyptien offre avec l'hébreu se retrouvent dans certaines langues du N. de l'Afrique. Le certain c'est que le rédacteur du livre X de la Genèse n'hésite pas à faire des Chananéens (que nous savons avoir parlé des idiomes étroitement apparentés à l'hébreu) les frères des Egyptiens. On a bien dit, pour trancher la difficulté, que Chanaan avait été exclu systématiquement de la descendance de Sem, à cause de l'horreur qu'il inspirait aux Juifs. Comment se fait-il que le rédacteur ne se soit pas servi du même procédé à l'égard d'Assour ? Nous pensons que l'origine de cette classification n'est pas aussi arbitraire, et que la division des races, telle qu'on la concevait alors, sans avoir une valeur absolue au point de vue ethnographique, reposait sur les souvenirs plus ou moins altérés qu'on avait conservés des diverses migrations. On devait être porté à considérer comme appartenant à la même race les masses de tribus d'origine quelquefois très diverses qui venaient occuper d'un seul bloc tout un pays,

comme par exemple les Hétéens et les Amorrhéens, et inversement comme appartenant à des races différentes, des tribus peut-être de même origine, mais ayant contracté des habitudes différentes au cours d'une longue période de séparation, ou ayant fait leur migration en des époques ou par des voies différentes. Quoi qu'il en soit, le témoignage de la Genèse prouve surtout une chose, c'est que l'auteur du livre X, qui n'était pas sans avoir fréquenté les Egyptiens et les Chananéens, n'éprouvait aucune répugnance à les faire descendre d'un même ancêtre. Ce n'est peut-être pas un argument d'un grand poids au point de vue ethnographique, mais d'un peu plus de valeur au point de vue historique. Et, en effet, nous pensons que la solution est à chercher de ce côté, c.-à.-d. en remontant beaucoup moins haut qu'au berceau primitif des deux races, où d'ailleurs, scientifiquement parlant, nous ne pouvons atteindre. Par le point de vue historique, nous n'entendons parler que de la méthode, quoique l'application en soit faite ici à une époque antérieure à l'histoire. C'est en effet bien avant que l'histoire ne s'ouvre sur les premières dynasties, au temps où les Egyptiens vivaient côte à côte avec les Chananéens, loin de la vallée du Nil, que leur langage encore en pleine voie de formation, incertain comme le sont les idiomes des peuples barbares qui ne connaissent pas l'écriture, reçut l'empreinte du langage plus net et plus ferme (on sait que c'est la caractéristique des langues sémitiques), qui était alors dominant dans la plus grande partie de l'Asie antérieure. De cette époque daterait pour les futurs habitants de la vallée du Nil et dans des proportions variables pour les autres populations du N. de l'Afrique l'adoption de certains procédés grammaticaux tels que les pronoms isolés et suffixes, quelques désinences du genre et du nombre, la formation d'un des temps du verbe, ainsi que certaines habitudes phonétiques telles que l'assimilation des consonnes et l'instabilité de la voyelle rendant possibles ces bizarres formes de pluriel brisé ou interne dont nous avons lieu de croire à l'existence en égyptien. Ces emprunts nous ramèneraient à l'époque lointaine où les Egyptiens reçurent certains éléments religieux (la déesse Hathor, peut-être le dieu Sit, assez vraisemblablement la valeur symbolique des nombres, etc.) dont le caractère asiatique n'est guère contestable, bien que ces éléments présentent dans les plus anciens textes un haut degré d'homogénéité avec le reste des croyances de l'Égypte. Quelle que soit la prétention des savants modernes à bien connaître les peuples anciens de l'Égypte et de Chanaan, il est plus que probable que le rédacteur du livre X les connaissait mieux que nous, surtout les Chananéens, et avait de nombreuses raisons (raisons tout extérieures, bien entendu) qui nous échappent aujourd'hui, de croire à leur parenté, sans avoir pour cela conservé, hypothèse qui serait

absurde, des souvenirs remontant aussi loin que quarante ou cinquante siècles.

La langue des anciens Égyptiens nous est parvenue sous toutes les formes par lesquelles elle a évolué, et on peut suivre le caractère de cette évolution depuis le premier empire memphite jusqu'à l'invasion arabe. Les textes des pyramides diffèrent assez sensiblement de ceux d'époque thébaine tant par le vocabulaire que par la grammaire dont les transformations ont lieu en sens inverse. Le vocabulaire, en effet, semble s'appauvrir en s'approchant de l'époque classique tandis que les formes grammaticales se multiplient. On a donné le nom de classiques aux textes contemporains du deuxième empire thébain, parce que la langue qu'ils nous offrent est arrivée à sa pleine maturité : les rapports de la pensée y sont finement nuancés par une syntaxe à peu près constante ; certaines beautés y sont déjà devenues conventionnelles ; l'orthographe y est pleine et tout à fait conforme au génie pléonastique de l'écriture. Malgré son caractère de fixité, on y voit déjà apparaître les germes des changements qui constitueront les deux dernières périodes de la langue égyptienne qui sont représentées par le nouvel égyptien et par le copte.

Le substantif se présente en ancien égyptien tantôt sous la forme radicale simple, tantôt modifiée par un redoublement, par l'addition de certains éléments ou le changement de la voyelle intérieure. C'est surtout le copte qui nous offre la plus grande variété des formes que le radical était susceptible de prendre avec la valeur nominale ; ces éléments étaient soit des suffixes comme *i, e, f, s, t, ti, n, out*, etc., soit des préfixes comme *an, en, ref* (celui qui fait) et *sa* (l'homme) pour former des agents, le privatif *at*, le relatif *ment* pour former des noms abstraits, etc. Il n'y a pas de flexion du cas en égyptien ; le nominatif était quelquefois marqué par un exposant. Le genre est caractérisé soit par l'article, soit par le déterminatif, soit par une désinence spéciale (féminin). Le genre neutre n'existe pas dans les substantifs. Le nombre est nettement caractérisé : 1° par une désinence spéciale ; 2° par l'addition de II ou de III ; 3° par la répétition de l'objet doublé ou triplé selon qu'on voudrait imprimer le duel ou le pluriel. Le duel n'existe pas en copte.

L'article défini, rare aux plus anciennes époques, devient d'un usage assez fréquent à l'époque thébaine, encore plus fréquent à l'époque ptolémaïque et obligatoire en copte. L'article démonstratif formé des mêmes racines que le précédent différait dans l'ancienne langue et le copte en ce qu'il suivait le nom dans la première et le précédait dans la seconde. L'adjectif ne se distingue pas en égyptien antique du nom : *nefer*, bon et beau (de beau). En copte, il est susceptible de s'ajouter un affixe : *nane-f*, bon, *nane-s*,

bonne. Dans l'une et l'autre langue il s'accorde en genre et en nombre avec son sujet. Le comparatif s'exprimait à l'aide d'une préposition, le superlatif à l'aide d'un adverbe ou d'une périphrase. L'égyptien est riche en pronoms : il possède d'abord des affixes pronominaux s'attachant au nom, au verbe et aux particules. A la suite des noms, ces affixes jouent le rôle d'adjectif possessif ; à la suite du verbe, ils jouent le rôle de sujet ou de régime. Ces affixes pronominaux formaient à leur tour, en s'accolant à l'article, des adjectifs possessifs, et à certaines particules relatives, des pronoms personnels. Certains substantifs localisant l'action ou le sentiment pouvaient aussi remplir ce rôle de support et donner lieu à des périphrases de ce genre : *haouk*, ta personne (toi) ; *tepf*, sa tête (lui) ; *khat sen*, leur ventre, *hati sen*, leur cœur (eux) ; les substantifs les plus fréquemment employés dans ce cas sont *ro*, la bouche : *ro-i* ou *ro-a*, ma bouche (moi), *ro-k*, ta bouche (toi), etc. ; *tot*, main, *tot-f*, sa main (lui), etc. Ces particules substantives sont d'un usage très fréquent dans le démotique et le copte. L'égyptien avait aussi à son service des particules pour exprimer la relation, l'interrogation, la négation et l'affirmation ; la copule n'y apparaît que très tard.

La conjugaison ne nous présente qu'un seul mode personnel, l'indicatif, et que deux temps, le présent et le prétérit. Mais ces temps sont susceptibles de prendre des formes très diverses. En effet, ils peuvent tantôt se conjuguer sous la forme simple, tantôt à l'aide d'auxiliaires renforcés ou non de diverses prépositions. Ces auxiliaires sont au nombre de dix dans l'ancien égyptien : *au*, *tu*, *pu*, *un*, *khoper*, *ha*, *ar*, *du*, *rta*, *iri* ; la plupart de ces particules sont plus ou moins tombées en désuétude dans le démotique, qui s'est servi de préférence des trois premières, *au*, *tu*, *pu*. On les retrouve également en copte. Le copte, dont la conjugaison est beaucoup plus avancée que celle de l'ancienne et la nouvelle langue, a des nuances pour rendre l'imparfait et le plus-que-parfait. C'est la tournure générale de la phrase qui le plus souvent permet de distinguer le temps futur, les modes subjonctifs et optatifs et la voix passive.

ÉCRITURE. — L'écriture égyptienne était à la fois idéographique et phonétique. Les mots pouvaient être représentés soit par les images des idées exprimées, soit par la notation des sons. Les idéogrammes donnaient tantôt la peinture de l'objet même, tantôt d'une de ses parties, tantôt d'un objet suffisant à éveiller par métaphore l'idée à exprimer. Les signes phonétiques étaient de deux sortes : les uns exprimaient des sons complexes (syllabes et diphthongues), les autres des sons simples (voyelles et consonnes). Tous ces procédés pouvaient être employés simultanément ;

ainsi le mot *mos* (enfanter) s'écrivait : 1° avec un signe ayant à lui seul la valeur *mos* (syllabique), 2° avec un signe ayant la valeur *s* (alphabétique) ; 3° avec un signe représentant une femme accouchant (idéographique). Si le procédé idéographique se suffisait à lui-même, il n'en était pas de même du phonétique. Tout mot écrit au moyen de signes alphabétiques ou syllabiques était accompagné d'un idéogramme auquel les égyptologues ont donné le nom de déterminatif. Il va sans dire que, dans bien des cas, les déterminatifs étaient abusifs et n'avaient qu'un rapport très éloigné avec l'idée exprimée. Dans l'écriture hiéroglyphique, tous ces signes, quels qu'ils fussent, consistaient en images. Ainsi la *bouche* ne servait pas seulement à exprimer l'idée de bouche, mais la syllabe *ro* et la lettre *r* ; la *main*, l'idée de la main et la lettre *d* ; dans l'écriture hiératique ou cursive, aucun de ces signes, quels qu'ils fussent, ne consistaient en images, mais en caractères conventionnels dérivés des images de l'écriture hiéroglyphique. L'écriture hiératique n'était en somme qu'une déformation tachygraphique de la première. Les Egyptiens ne s'en tinrent pas là ; une nouvelle écriture cursive (démotique ou populaire) se forma par l'abréviation de l'hiératique, marquant sur celle-ci un progrès, mais portant toujours avec elle la marque de son origine. Jamais, en effet, l'écriture démotique, même aux temps les plus récents (époque romaine), ne sut s'affranchir d'une multitude de traits devenus abusifs pour une langue où l'orthographe ne correspondait plus à la prononciation. L'écriture hiéroglyphique s'écrivait de droite à gauche, de gauche à droite, en colonnes régulières et en colonnes rétrogrades, la dernière étant la première et inversement ; l'hiératique et le démotique s'écrivaient toujours de droite à gauche. On ne possède aucun document hiératique de l'ancien empire memphite ni aucun texte démotique antérieur au VIII^e siècle (le plus ancien est le contrat démotique du Louvre du Bocchoris). Vers le VI^e siècle de notre ère, l'écriture démotique commença à tomber en désuétude, et, sous l'influence des Grecs, qui n'avaient cessé de gagner du terrain depuis la conquête d'Alexandre et qui occupaient une grande partie des places dans l'administration romaine, l'alphabet grec fut employé par les Egyptiens eux-mêmes pour transcrire leur propre langue. Mais les 24 lettres de l'alphabet grec ne suffisant pas à exprimer tous les sons de l'égyptien, les coptes ou jacobites y ajoutèrent les 7 lettres suivantes empruntées à l'alphabet démotique : *schei* (sch), *fei* (f), *khei* (kh), *hori* (h), *djandia* (dj et sj), *scima* (s fort) et *dei* (di et ti).

Matériaux du scribe. Les anciens Egyptiens écrivaient au calame sur des tessons de vase (*ostraca*), sur parchemin, et principalement sur une sorte de papier formé de papyrus, dont l'usage se répandit d'Égypte dans tout l'empire ro-

main. La fabrication en était assez longue et son prix de revient assez élevé; aussi les scribes n'en usaient-ils le plus généralement que pour la mise au net. Ils se servaient pour leurs brouillons, ainsi que pour les pièces les plus courantes, notes, quittances, lettres d'avis, etc., d'ostraca ou du verso d'anciens papyrus (manuscris opisthographes). Tout l'attirail du scribe était réuni dans une sorte de palette longue, avec de petites cases pour les pastilles de couleur et une rainure pour les calames et les pinceaux. D'intéressants spécimens de ces palettes se trouvent dans les principaux musées d'antiquités égyptiennes.

LETTRES. SCIENCES. — La sûreté des méthodes scientifiques employées par les successeurs de Champollion et la variété des documents découverts dans la deuxième moitié de ce siècle nous permet de nous faire une assez juste idée de la littérature des anciens scribes autant par la diversité des genres alors en honneur que par la qualité des œuvres qui nous sont parvenues.

Des principaux genres littéraires, il n'en est qu'un dont nous ne puissions citer un seul spécimen : c'est le théâtre. Le cérémonial funéraire comportait, nous l'avons déjà dit, des parties mimées et dialoguées ayant un caractère scénique assez prononcé. De là au drame il n'y a qu'un pas. Les Egyptiens l'ont-ils franchi? C'est ce dont malheureusement nous n'avons pas la preuve. Nous savons, en revanche, qu'ils ont cultivé la poésie épique, lyrique et satirique, le roman et plus particulièrement le conte populaire, érotique et fantastique. Les petits traités de morale jouissaient aussi d'une certaine vogue : deux d'entre eux, trouvés dans une des plus anciennes tombes thébaines, étaient datés de l'ancien empire. Les traités s'occupaient beaucoup moins de la morale proprement dite que des règles du savoir-vivre et du respect à rendre aux grands. Le sentiment de la hiérarchie était poussé si loin chez eux qu'ils en avaient rédigé des manuels, témoin l'étrange papyrus Hood-Wilbour qui nous indique les degrés compris entre le dieu et le cordonnier du roi. Si l'épigraphie prolixe des temples et des tombeaux nous manquait, nous saurions néanmoins par quelques papyrus et par Manéthon comment ils écrivaient l'histoire. Les archives royales regorgeaient de récits de règne, de relations de campagnes et d'événements relatifs à la vie publique. Ces documents étaient de nature à provoquer la rédaction d'une histoire suivie de l'Égypte. L'œuvre grecque de Manéthon suppose forcément de nombreux écrits de ce genre en langue égyptienne. L'histoire telle que la comprenaient les anciens Egyptiens ne sort pas du sec procédé des annales. Il y avait trop de dieux et de prêtres pour que la théologie n'ait pas été très florissante en Égypte. Elle tient une grande place dans l'héritage littéraire de cette vieille

civilisation; nous la souhaiterions parfois moins obscure. Le plaisir d'écrire pour écrire était tel chez eux que le genre épistolaire faisait l'objet d'une étude spéciale et qu'on s'y adonnait, comme nos pères s'adonnaient à la tragédie. Le British Museum contient une riche collection de lettres à destinations tout à fait fictives.

La magie jouait un grand rôle dans la vie des anciens Égyptiens; elle était étroitement associée à leurs pratiques religieuses et funéraires; elle formait le fond de leur médecine. Les maladies étaient pour eux des troubles causés par des esprits malins dont on ne venait à bout qu'à l'aide de sortilèges. On pourrait en somme se demander quels étaient les actes de la vie qu'ils pouvaient accomplir sans avoir à faire au préalable quelque incantation pour en assurer la réussite. A d'autres égards, ils ne manquaient pas pourtant, ainsi que nous l'allons voir, d'une certaine justesse d'esprit.

L'observation de certains phénomènes célestes en relation avec le retour des saisons mit ces agriculteurs sur la voie des premières découvertes astronomiques. Ils remarquèrent, par exemple, la concordance qui existe entre le lever héliaque de Sirius et le commencement de la crue du Nil. Les levers d'étoiles, la marche du soleil, la rétrogradation de la lune, voilà ce qui les intéressait par-dessus tout, voilà ce qu'ils étudiaient à l'aide de repères pris tantôt dans le ciel, tantôt sur la terre. Pour cela, nul besoin d'instrument, la pureté de l'atmosphère leur en tenait lieu. Mais ce n'est pas avec la pureté de l'atmosphère qu'on mesure des angles, et cette importante partie de la science, celle, à vrai dire, avec laquelle la science commence, leur fit totalement défaut. Ils connurent en revanche la mesure des temps, partie non moins essentielle de l'astronomie, et arrivèrent à déduire exactement la durée des révolutions planétaires, bien entendu pour les seuls astres visibles à l'œil nu. Quelques savants vont jusqu'à prétendre qu'ils auraient pu donner une explication satisfaisante du mouvement diurne et que leur connaissance des quatre phases cardinales de la course du soleil les avait incontestablement mis sur la voie de la découverte de l'obliquité de l'écliptique. Cela est fort douteux. Rien parmi les documents d'origine proprement égyptienne ne nous autorise à leur prêter une pareille hauteur de vues; il ne faut pas partir du fait que les savants grecs d'Alexandrie furent plus ou moins en rapport avec les prêtres d'Héliopolis, pour mettre au compte des vieilles doctrines de l'Égypte, la science des Eratosthène et des Hipparque. Les ancêtres de l'astronomie grecque, ce sont jusqu'à un certain point les mages chaldéens, non les prêtres du collège héliopolitain. Bien loin de progresser, l'astronomie resta en quelque sorte enlisée dans la routine la plus empirique; elle ne se dis-

tingua pas de l'astrologie. La physique puérile des cosmogonies d'Héliopolis ou d'Hermopolis, reflet exact, si l'on veut, des croyances populaires, mais qui tint une grande place dans les spéculations des théologiens, serait la chose du monde la plus inexplicable avec l'hypothèse de la connaissance de la rondeur de la terre, de la véritable nature du ciel, etc., surtout si l'on accorde que les astronomes et les théologiens formaient une seule et même corporation. Or il n'est personne pour admettre qu'il y ait eu en Egypte une science libre opposée à la science des prêtres, et bien loin que les quelques résultats obtenus par des siècles et des siècles d'observations patientes aient pu réagir sur les théories enfantines du monde que nous voyons dans les mythes cosmogoniques, c'est cette physique de sauvage consistant dans la ferme croyance que le ciel était une voûte d'airain, les astres de simples lampes entretenues par des génies, et la terre une île ronde ou rectangulaire, suspendue on ne sait comment avec son océan, qui fut le principal obstacle aux progrès de l'astronomie. Une autre cause de l'immobilité de cette branche de la science en particulier et de toutes les autres branches en général, ce fut l'absence de spéculation désintéressée. Rien de semblable à ce qui se passa dans le monde grec, même au temps où la philosophie divaguait sur les origines des choses; chaque science était pour l'Egypte non un corps de doctrine, mais un ensemble de recettes à suivre en vue d'un but bien déterminé. Que demandaient-ils à l'astronomie? De déterminer simplement la périodicité de certains retours auxquels étaient liées les fêtes religieuses. Le résultat le plus clair des recherches faites dans cette voie ce fut le calendrier.

Les deux principales écoles astronomiques étaient les collèges d'Héliopolis et d'Hermonthis. Leur fondation remontait aux époques les plus lointaines de l'histoire, peut-être même à celle qui précéda l'établissement de la monarchie. Quoi qu'il en soit, les monuments de la V^e et de la VI^e dynastie nous mettent déjà en présence de données astronomiques ne différant pas sensiblement de celles que nous trouverons dans les textes des plus bas temps. Le ciel y est déjà divisé en quatre parties, que le soleil parcourt en cercle. La marche de la lune, ainsi que l'a remarqué M. Brugsch, y est exprimée par un verbe d'un sens tout différent; elle y est dite celle qui *court à travers*. Nous y trouvons de plus la mention, plus tard si fréquente, de deux sortes d'étoiles: les *akhimou sekou* et les *akhimou ouroudou* (les étoiles du N. et les étoiles du S., selon Brugsch; les planètes et les fixes, selon Maspéro). Il est aussi question de Sirius (Sopd), d'Orion (Sahou), de la Grande Ourse (Maskait, la cuisse), de Saturne (Kapet) et de Vénus qu'on avait dédoublée en étoile du matin et en étoile

du soir. Indépendamment de sa division en quatre parties, le ciel était déjà considéré comme composé de 36 régions correspondant aux 36 nomes terrestres, auxquelles étaient préposés les 36 décans. Les inscriptions du nouvel empire et de l'époque ptolémaïque confirment, en les développant, toutes ces idées. A partir de l'époque romaine, apparaît un nouvel élément, le *Zodiaque*, emprunt de l'astrologie gréco-romaine qui semble elle-même l'avoir reçu de Chaldée.

Le soleil, *Râ* d'une manière générale, prenait aussi le nom de *Toum*, avant son apparition et après son coucher, et d'*Harmachouti* en son midi; il accomplissait, tantôt dans sa barque *Mati*, tantôt dans sa barque *Sekti*, les quatre phases cardinales de son évolution annuelle et les douze étapes de sa navigation diurne. OEil droit du macrocosme (dont la lune était l'œil gauche), épervier planant dans l'espace, enfant, adolescent ou vieillard selon qu'on l'envisageait à l'aube, au zénith ou au crépuscule, il semble avoir toujours une individualité distincte de sa forme visible, le disque; de même la lune (Aah, Iah, Thot, Khonsou) et les cinq planètes, Jupiter (Hor Shetaou), Saturne (Hor Ka Pet), Mars (Horteshes, Harmachouti), Mercure (Sewek), Vénus (Sezbabennou Osiri, Douaounoutri). Les noms portés par chacun de ces astres n'étaient pas simplement une désignation conventionnelle, mais les noms des dieux dont ils étaient le signe visible.

La liste la plus longue d'étoiles fixes que nous ait laissée les anciens Egyptiens est celle des 36 décans, pour lesquels les textes astronomiques des différentes époques nous donnent de nombreuses variantes. Le cadre de cet article s'opposant à de longues comparaisons, nous nous bornerons à donner le tableau ci-après des 36 décans à l'époque grecque, avec les transcriptions que nous a conservées Salmasius. Nous empruntons, sauf quelques modifications orthographiques, ce tableau à l'*Egyptologie* de M. H. Brugsch.

Les peintures des anciens tombeaux, ainsi que les représentations zodiacales de basse époque, nous font connaître en outre quelques désignations des constellations, telles que l'*Hippopotame femelle*, la plus boréale de toutes (par conséquent la Petite Ourse), la *Cuisse* (le Chariot), l'*Horus combattant*, un *Homme debout*, le *Guerrier frappant de la lance*, l'*Epervier*, le *Grand Singe*, la *Déesse Selqit*, de *Lion*, le *Crocodile* et autres dont l'identification présente des difficultés presque insurmontables.

Ajoutons que les résultats des recherches astronomiques formaient une série de recueils qui avait sa place dans les archives des temples avec les livres religieux et les calendriers. Aucun de ces recueils ne nous est parvenu intégralement; mais les tombeaux et les temples, principalement ceux d'époque gréco-romaine, nous en ont conservé les extraits. C'étaient, par exemple, des traités de

la Révolution du Soleil et de la Lune, de la Marche des astres, des Conjonctions du disque solaire, etc.

SIGNES du Zodiaque.	NOMS des DÉCANS	ÉPOQUES du Calendrier.
Ecrevisse..	Sopdi, Σώθις.	1/1 = 19 juil.
—	Sit, Σιτ.	11/1 = 29 —
—	Knoumi, Κνουμίζ.	21/1 = 8 août.
Lion	Kharknoumi, Χαρκνουμίζ.	1/2 = 18 —
—	Hadzat, Ήτζιτ.	11/2 = 28 —
—	Phoudzat, Φουτζιτ.	21/2 = 7 sept.
Vierge	Toum, Τώμ.	1/3 = 17 —
—	Oushtabkat, Ουστεβκωτ.	11/3 = 27 —
—	Apsot, Άποσό.	21/3 = 7 oct.
Balance	Sovkhos, Σουχώς.	1/4 = 17 —
—	Tepchont, Τπηχόντ.	11/4 = 27 —
—	Khonthar, Χοντάρ.	21/4 = 6 nov.
Scorpion	Soptekhenou, Σπτχηνέ.	1/5 = 16 —
—	Seshmou, Σεσμé.	11/5 = 26 —
—	Siseshmou, Σισεσμé.	21/5 = 6 déc.
Sagittaire	Heraboué, Ήρουώ.	1/6 = 16 —
—	Seshmou, Σεσμé.	11/6 = 26 —
—	Konimou, Κονιμέ.	21/6 = 5 janv.
Capricorne	Smati, Σμάτ.	1/7 = 15 —
—	Srôt, Σρότ.	11/7 = 25 —
—	Sisrôt, Σισρότ.	21/7 = 4 févr.
Verseau	Tapkhon, Τπηχόν.	1/8 = 14 —
—	Khou, Χύ.	11/8 = 24 —
—	Tapebiou, Τπηβίου.	21/8 = 6 mars.
Poissons	Biou, Βίου.	1/9 = 16 —
—	Khontakar, Χοντακάρé.	11/9 = 26 —
—	Tapebiou, Τπηβίου.	21/9 = 5 avr.
Bélier	»	1/10 = 15 —
—	Khontaker, Χοντακάρé.	11/10 = 25 —
—	Sikat, Σικέτ.	21/10 = 5 mai.
Taureau	Kaou, Κάου.	1/11 = 15 —
—	Herát, Ήράτ.	11/11 = 25 —
—	Remenhar, Ρεμενααράé.	21/11 = 4 juin.
Gémeaux	Tesouk, Θεσούκ.	1/12 = 14 —
—	Ouar, Ουάρé.	11/12 = 24 —
—	Phouhor, Φουόρ.	21/12 = 4 juil.

(Suivent les 5 jours épagomènes.)

Aussi haut que nous remontons dans son passé historique, nous voyons l'Égypte en possession d'une division rationnelle du temps. Elle a une année de 365 jours formée

de 12 mois de 30 jours et de 5 jours supplémentaires ; ce qui suppose une année primitive de 360 jours. Un mythe recueilli par les Grecs confirme cette supposition. « Rhea ayant eu avec Saturne un commerce secret, le Soleil en fut informé et prononça contre elle cette incantation : Qu'elle n'accouche ni pendant la durée d'un mois, ni pendant la durée d'une année ! Mais Hermès, qui était épris de la déesse et qui en avait reçu des faveurs, joua aux dés avec la Lune et lui gagna la soixante-douzième partie de chacun de ses jours. Il en fit cinq jours, qu'il ajouta aux trois cent soixante. » (*De Isis. et Osir.*, § 42.)

Cette année était divisée en trois saisons fondées sur des observations d'ordre exclusivement agricole. Ces trois saisons, qui persistent en Égypte au delà de l'époque où prévalurent les idées grecques, étaient : 1^o la saison *Shâ* (du commencement) qui correspondait à l'inondation ; 2^o la saison *Pro* (des semailles) qui répondait à l'hiver ; 3^o la saison *Shemou* (de la récolte) au printemps et à l'été. Ces trois saisons étaient d'égale longueur et comptaient chacune quatre mois. Les mois se subdivisaient en trois décades ou dizaines de jours ; le jour, d'un lever de soleil à l'autre, en vingt-quatre heures (12×2), comptées, la première douzaine, du lever du soleil ; la seconde, du crépuscule. Que les Égyptiens aient dénommé chacun des mois de l'année et des jours de la décade, c'est ce qui ressort des noms des douze mois coptes en usage au temps d'Hérodote et du fait que les heures elles-mêmes portaient un nom spécial ; mais, en dehors du nom des saisons, le temps n'avait pas d'autre expression graphique que celle du nombre indiquant l'ordre du mois par rapport à la saison, et du jour par rapport au mois. Le quantième s'écrivait ainsi : l'an III (du roi N), mois III de la saison pro, jour II.

Les noms conservés par le calendrier copte sont les suivants :

Saison Shâ (inondation).	}	1 ^o Thôout,	grec θωούθ.
		2 ^o Paophi,	— φαωφι.
		3 ^o Athôr,	— αθύρ.
		4 ^o Choiak,	— χοιάκ.
Saison Pro (semailles).	}	1 ^o Tôbi,	— τυβί.
		2 ^o Mechir,	— μεχίρ.
		3 ^o Phamenôth,	— φαμενώθ.
		4 ^o Pharmouti,	— φαρμουθί.
Saison Shemou (récolte).	}	1 ^o Pachôn,	— παχών.
		2 ^o Paôni,	— παύνι.
		3 ^o Epêp,	— έπειπ.
		4 ^o Mesôré,	— μεσορή.

L'année sothiaque ayant son point de départ le jour du lever héliaque de Sothis (Sirius), le 1^{er} thot correspondait dans le cas d'une année normale au 19 juil., mais la dif-

férence de cette année (à laquelle on a également donné le nom d'année vague) avec l'année tropique se trouvant être de 6 heures, il en résultait un retard d'un jour (4×6 heures) de la première sur la seconde tous les quatre ans. Il fallait donc 1461 ans de 365 jours pour que le retard fût exactement d'une année et que le 1^{er} thot retombât le jour du lever de Sirius. « Les prêtres, dit M. Maspéro, célébraient le lever de l'astre par des fêtes solennelles dont l'origine devait remonter plus haut que les rois de la 1^{re} dynastie, au temps des Shosou-Hor, et donnaient le nom de *période sothiaque* à la période de 1460-1461 qui ramenait cette coïncidence merveilleuse. » Ce fut seulement sous Ptolémée Evergète I^{er} que, grâce à l'addition d'un sixième jour intercalaire à la fin de chaque période de quatre ans, l'accord fut rétabli entre l'année civile et l'année tropique (décret de Canope). Il n'est pas inutile de faire observer ici que le calendrier ainsi réformé présentait le même défaut que le calendrier julien établi plus tard sur le même principe par les soins de Sosigène d'Alexandrie. Les six heures supplémentaires qu'on supposait nécessaires pour rétablir l'équilibre entre l'année astronomique et l'année vague excédaient de 11 minutes la durée d'une révolution solaire, si bien que l'écart entre les deux années redevenait d'un jour après cent trente et un ans. On sait que c'est le pape Grégoire XIII qui remédia à cet inconvénient par la suppression de trois bissextes par période de quatre siècles.

Ce qui a été dit de l'astronomie s'applique exactement aux sciences mathématiques. Les anciens Egyptiens s'en sont tenus aux résultats les plus élémentaires. Il ne nous est jusqu'à présent parvenu qu'un seul écrit mathématique, le *papyrus Rhind* du British Museum, texte assurément très obscur, mais qui, dans ses parties intelligibles, ne révèle rien de nature à poser son auteur en précurseur des Euclide et des Archimède. Il est certain que la construction des pyramides et des temples suppose une longue pratique de la géométrie, mais c'était une géométrie très élémentaire et très routinière. La stéréotomie de toutes ces constructions est des plus bornées; il n'est pour ainsi dire pas une seule combinaison qui ait exigé une épure préalable. Le système des plans inclinés pour l'élevation des matériaux, employé depuis les temps immémoriaux jusqu'au siècle où vivait Pline, suffit à nous prouver que les Egyptiens n'abordèrent jamais résolument les problèmes de la mécanique. Leur arithmétique partait d'un excellent principe; elle était décimale; mais elle fut entravée par son insuffisance graphique. Faute d'avoir imaginé un chiffre pour chacune des neuf unités, le tracé des nombres, compliqué par lui-même, compliqua les opérations. Pour écrire un nombre, ils écrivaient autant de fois le signe des unités, des dizaines, des centaines, des mille, etc., qu'il y avait d'unités, de dizaines,

de centaines, de mille, etc. On trouve, il est vrai, dans les textes les plus récents des signes spéciaux pour les nombres 5, 7, 8, 9, mais toujours isolés et n'entrant jamais en composition. Leur système de fraction était aussi des plus primitifs; il n'admettait que des fractions ayant l'unité pour numérateur, éludant l'expression si simple d'une quantité comme $\frac{6}{10}$ par l'expression plus compliquée $\frac{1}{2} + \frac{1}{10}$.

La seule exception qu'on connaisse à cet usage nous est fournie par la fraction $\frac{2}{3}$. On conçoit qu'avec une pareille arithmétique ils aient été obligés d'avoir fréquemment recours à des tables présentant des opérations toutes faites. C'est précisément une de ces tables que nous révèle une des parties les mieux déchiffrées du *papyrus Rhind* et d'autres documents de basse époque, grecs et coptes.

DRIT ÉGYPTIEN. — Le droit égyptien nous est connu principalement par toute une série de contrats remontant jusqu'au règne de Bocchoris, ce roi que Diodore de Sicile nous désigne avec raison comme l'auteur du code égyptien des contrats. C'est un droit d'une physionomie toute particulière, qui, par beaucoup de points, se rapproche infiniment plus de nos droits modernes que la plupart des autres droits, à nous connus, de l'antiquité, même très postérieurs en date. Il serait impossible d'en donner en quelques lignes une idée complète. Bornons-nous à dire seulement : que la situation de la femme y était très avantageuse; que le père, au lieu d'être un despote, comme le *pater familias* romain, n'y avait que les pouvoirs restreints d'un tuteur agissant dans l'intérêt de tous; que de son côté le mari n'avait nul pouvoir sur sa femme; que l'esclave même y possédait encore, dans une certaine limite, une personnalité civile, des liens de famille et un recours possible contre les abus trop criants du pouvoir du maître.

Les contrats étaient entourés de toutes les garanties possibles d'authenticité. Pour les rendre encore plus limpides, on leur donnait toujours la forme unilatérale d'une sorte de discours où l'on faisait parler celui ou ceux qui s'obligeaient ou abandonnaient quelque droit ou se dessaisissaient de quelque bien en faveur d'une autre personne. Cette forme unilatérale était obtenue, dans certains contrats pour le fond synallagmatiques, par des procédés juridiques bien calculés et devenus les règles d'un droit très savant. Quand il s'agissait par exemple de vendre un bien immobilier, il était de principe que le prix convenu fût toujours censé payé d'avance, de telle sorte que l'acheteur n'avait aucune obligation à ce titre envers le vendeur, et que celui-ci seul, dans l'acte où il cédait ainsi son bien, avait à fournir en

même temps à l'acheteur toutes les garanties que la loi exigeait d'une façon formelle. S'il arrivait que l'acheteur, dans la réalité des choses, n'eût pas eu en mains l'argent nécessaire pour payer d'abord le prix de la vente, le vendeur qui lui faisait crédit était censé lui prêter la somme et on faisait intervenir à cette occasion un acte de créance absolument distinct de l'acte de vente, mais qui pouvait comporter sur le bien dont il s'agissait soit une hypothèque, soit même, pour tenir lieu de notre privilège actuel du vendeur, une vente conditionnelle à terme, en sens contraire, pour le cas où la somme due ne serait pas payée à l'échéance.

Dans ces contrats, dressés par un notaire, pourvus de la signature de témoins très nombreux, enregistrés de diverses manières suivant les époques et qui, en dernier lieu — outre les enregistrements relatifs au paiement des droits de mutation, outre les indications prises sur les registres du cadastre tenus par les komogrammètes — devaient, sous peine de nullité, être reproduits en entier sur les registres de transcription au *γραφτον* (on dirait aujourd'hui au greffe), on arrivait, par des moyens non moins juridiquement habiles et sous des formes beaucoup plus simples, à réaliser des opérations non moins compliquées que celles qui se font dans nos contrats notariaux d'aujourd'hui. Nous ne parlons en ce moment que de la période dite classique du droit égyptien. Mais dans les périodes antérieures qui se succédèrent depuis Bocchoris jusqu'à la constitution définitive de ce droit classique sous les dernières dynasties nationales, le droit égyptien, malgré les changements qu'y avaient apportés d'abord les rois éthiopiens, puis Amasis, etc., avait toujours conservé l'aspect si remarquablement original et si élevé de principes que dès la rédaction de son code Bocchoris lui avait donné. Aussi était-il très admiré par les anciens, suivant lesquels les plus grands législateurs grecs étaient allés chercher d'abord leurs inspirations en Égypte.

Sa supériorité réelle, incontestable, le fit conserver sous toute une série de dominations étrangères. Le papyrus grec 1^{er} de Turin nous le montre constituant encore *la loi du pays* sous les Lagides, moins de cent vingt ans avant notre ère. Les contrats démotiques de l'époque romaine nous le font voir en vigueur encore sous les césars, et on en retrouve certains principes fondamentaux, certaines applications traditionnelles passées en coutumes, non seulement jusque dans les contrats grecs ou coptes de l'époque byzantine, mais jusque dans les contrats coptes ou arabes de l'époque musulmane.

Tout récemment, d'après les renseignements fournis par le moudir d'Assouan dans les provinces du haut Nil, la société familiale se conservait après la mort du père entre ses enfants, sous la direction d'un aîné administrant les

biens communs, en qualité de gérant, sans en avoir d'ailleurs une part plus grande que ses frères. Cette particularité si curieuse du plus ancien droit égyptien se maintenait encore en usage. Sur la demande du moudir en question, le droit traditionnel a été maintenu dans la province frontière qu'il dirige, et les nouveaux tribunaux n'y ont pas été installés comme dans le reste de l'Égypte ; on sait en effet qu'on a récemment rédigé, à l'imitation de notre code civil, un nouveau code égyptien publié en français et dont l'application est surveillée par des tribunaux à la moderne ; tandis que le droit sacré musulman, sur les questions prévues par le Coran, se pratique encore comme dans tout le monde musulman. Nous ne pouvons entrer ici dans de plus grands détails ; mais nous renverrons pour l'étude du droit égyptien à nos volumes sur *l'Etat des personnes*, sur *les obligations en droit égyptien comparé aux autres droits de l'antiquité*, parus depuis plusieurs années, et à nos volumes sur *l'Etat des biens*, actuellement sous presse. (E. RÉVILLIOUT.)

HISTOIRE DE L'ÉGYPTE DANS L'ANTIQUITÉ. — Les trente une dynasties de l'histoire de Manéthon ont été groupées par les modernes en quatre grandes périodes : 1^o ancien empire ou période memphite (I^{re}-X^e dynastie) ; 2^o moyen empire ou première période thébaine (XI^e-XVII^e dynastie) ; 3^o nouvel empire ou deuxième période thébaine (XVIII^e-XX^e dynastie) ; 4^o période saïte (XXI^e dynastie, conquête perse).

Origines : établissement de la monarchie. Ancien empire. L'histoire ne commence, à vrai dire, qu'avec le dernier roi de la III^e dynastie, Snewrou, auquel se rapporte le plus ancien des documents originaux. Cet ancêtre des monuments historiques de l'Égypte consiste en un bas-relief gravé à l'entrée d'une galerie de mines dans le Ouadi Magharah (presqu'île du Sinai). Il nous représente le pharaon immolant au dieu Horus un prisonnier de guerre avec la légende : *le roi du Sud et du Nord, seigneur du Vautour et de l'Uraeus, maître de la vérité, l'épervier d'or, Snewrou, écrase les montagnards*. Les termes de cette formule qui ne diffèrent pas du protocole consacré en pareil cas dans les inscriptions analogues des époques postérieures ; l'aspect du monument, son emplacement à l'entrée d'une mine de cuivre en plein désert, à sept ou huit jours de Memphis, sont autant de preuves qu'au temps des premières dynasties memphites, l'Égypte était arrivée à un degré de civilisation trop avancé pour ne pas supposer, avant l'établissement de la monarchie, une très longue période au cours de laquelle les habitants de la vallée seraient non seulement passés de la barbarie à la vie policée, mais encore arrivés à une grande pratique des

principaux éléments constitutifs de la civilisation égyptienne. Les Égyptiens comblaient ce gouffre d'un passé fécond, mais sans tradition, au moyen de dynasties divines. Les sources indigènes auxquelles avait puisé Manéthon faisaient au moins mention de deux de ces dynasties suivies d'une troisième dynastie de héros. M. Maspéro a récemment prouvé que ces trois dynasties correspondaient aux trois ennéades divines selon le système d'Héliopolis, avec quelques modifications provenant de l'adaptation des trois ennéades à la théologie memphite, et, cela va sans dire, de l'identification des dieux de l'Égypte à ceux du panthéon grec. Le thème plus ou moins déformé de la cosmogonie héliopolitaine, le mythe d'Osiris, les guerres d'Horus et de Set avaient permis de placer en regard de ces noms divins un ensemble de récits légendaires qui variaient de province à province. Avec Menès (Ménis) de Thinis, nous sortons de la mythologie sans pourtant qu'aucun document original mentionne ce prince et ses successeurs. Les pharaons de Thèbes, deux mille ans plus tard, honorèrent en lui un ancêtre dont ils croyaient perpétuer la race, estimant que la monarchie ne pourrait durer qu'autant que durerait la descendance de celui qui l'avait fondée sur les ruines du pouvoir sacerdotal. La tradition populaire, de son côté, lui attribuait l'une des œuvres les plus colossales accomplies en Égypte, la création de la grande digue de Kocheichah qui assurait la fertilité du Fayoum en même temps qu'elle réglait l'irrigation du Delta, jusqu'alors noyé dans les marécages. On se plaisait pareillement à faire remonter au règne des Thinites l'établissement de certains cultes comme ceux d'Hapis, de Mnevis et du bouc mendésien (roi Kakeou), la législation qui assurait le droit de succession aux femmes de sang royal (roi Binnoutri), jusqu'à des traités de médecine (roi Teta), etc. Les premiers memphites (III^e dynastie) n'offrent pas au sujet des faits une plus grande consistance que les Thinites; ils n'existent qu'à l'état de noms. Mais avec les successeurs de Snouphou (IV^e dynastie), nous entrons dans le domaine de l'histoire authentique.

C'est l'époque de Khoufou, le Chéops des Grecs, de Kha-fra (Khephren) et de Menkera (Mykerinos). Peu de faits militaires: quelques guerres avec les tribus bédouines de l'Est, mais tous les caractères d'une civilisation brillante poursuivant son développement en pleine paix. « Des villes sont fondées, dit Mariette, de grandes fermes enrichissent les campagnes. On y élève des milliers de têtes de bétail. Des antilopes, des cigognes, des oies sauvages y sont gardées en domesticité. Des moissons abondantes et soignées couvrent le sol. Une architecture élégante embellit les habitations. Là, le maître de la maison vit aimé et respecté des siens; il cultive les fleurs; des jeux, des danses sont

exécutées devant lui. Il chasse ; il pêche dans les nombreux canaux dont la contrée est sillonnée. De grandes barques aux voiles carrées flottent pour lui sur le Nil, instruments d'un commerce sans doute très actif. Partout l'Égypte nous apparaît alors dans l'épanouissement d'une jeunesse vigoureuse et pleine de sève. » Cette peinture de l'Égypte sous les rois de la IV^e dynastie n'a rien de conjectural ; elle n'est pas l'œuvre de l'historien moderne, mais des contemporains. Nous la voyons s'étaler encore avec une netteté incomparable sur les parois des tombes de Gizeh et de Saqqarah. « Ces tombes formaient à l'O. de Memphis, sur un vaste plateau de la chaîne libyque, une importante nécropole d'une superficie plus grande que celle de la ville des vivants. Au N. de cette nécropole, un roi demeuré inconnu, mais qu'il faut peut-être reporter aux temps antérieurs à Mini, avait fait tailler dans le roc un sphinx énorme, symbole d'Harmachis, le soleil levant. Plus tard un temple d'albâtre et de granit, le seul spécimen que nous possédions de l'architecture monumentale de l'ancien empire, fut construit à quelque distance de l'image du dieu ; d'autres temples, aujourd'hui détruits, s'élevèrent çà et là et firent du plateau entier comme un vaste sanctuaire consacré aux divinités funéraires. » (Maspéro.) C'est là, dans le voisinage du sphinx, sur le rebord du plateau, que Khoufou, Khafra et Menkera bâtirent leurs *pyramides* (V. ce mot). La tradition grecque nous représente les deux premiers comme des rois impies qui fermèrent les temples pendant toute la durée de leur règne, afin qu'aucune préoccupation, pas même celle des dieux, ne vint détourner le peuple de la corvée à laquelle il avait été astreint pour l'érection des deux colosses. La science moderne a fait justice de cette accusation assez étrange contre des rois de droit divin, qui se considéraient non seulement comme les ministres des volontés divines, mais même comme les propres fils des dieux. La V^e dynastie, également memphite (et non éléphantine comme l'a dit par confusion l'un des copistes de Manéthon), se rattache sans secousse à la précédente dont elle n'est, à vrai dire, que la continuation. De nombreux monuments d'un style aussi achevé que ceux de la IV^e dynastie témoignent de la prospérité de l'Égypte, qui n'a guère à se défendre que contre les incursions de quelques tribus nomades. L'exploitation des mines du Ouadi Magharah continue de plus belle, ainsi que le prouvent des stèles au nom de An Ousornirâ et de Tatkara. La pyramide d'Ounas, le dernier roi, se trouve à Saqqarah dans le groupe des pyramides de la VI^e dynastie ; elle a été ouverte par M. Maspéro, le 23 févr. 1881. Teti, successeur d'Ounas, inaugure la VI^e dynastie, originaire d'Éléphantine. Nous ne savons que peu de choses de ce roi, ainsi que d'un certain Ati, connu seulement par une ins-

cription de sa première année et qu'on place soit avant soit après Teti. Il n'en est pas de même de Pepi I^{er} Merira, dont le règne de près de dix-huit ans marque une des grandes époques de la puissance égyptienne. A Tanis, à El Kab, dans la vallée d'Hammamat, à Assouan, au Sinai, on trouve un peu partout les traces de sa prodigieuse activité. Secondé par son ministre Ouni, il étend sa puissance à l'E. jusqu'aux déserts de la Syrie méridionale, au S. sur les tribus noires de la Haute-Nubie. Le document capital pour l'histoire de son règne est la longue inscription du tombeau d'Ouni, son ministre, découverte à Abydos par Mariette et transportée par lui au musée du Caire.

Cet Ouni, qui avait eu accès aux honneurs sous le règne de Teti, devint sous Pepi une sorte de grand chancelier cumulant une foule de hauts emplois et dirigeant les affaires du royaume avec l'aide d'un seul assesseur. Il avait été chargé de l'insigne mission de choisir à Tourah le bloc de calcaire destiné à abriter la momie royale, puis, à l'occasion d'une grande guerre soutenue contre les Syriens et les hommes du désert, investi du haut commandement. Son armée, recrutée parmi les tribus nègres, fit d'abord cinq campagnes contre les Herishaou; puis, les barbares s'étant de nouveau soulevés malgré leurs défaites, Ouni dut prendre la mer pour les poursuivre jusque dans les extrémités reculées de leur pays. Tant de victoires valurent à Ouni l'honneur suprême de conserver ses sandales dans le palais. Le roi Merenra, fils et successeur de Pepi, lui conféra de nouvelles charges. Il l'envoya en outre, comme avait fait son père, à la recherche de son sarcophage et des matériaux nécessaires à l'érection de sa pyramide. Le règne de Merenra fut pacifique et vraisemblablement de courte durée. La momie de ce prince, recueillie en 1881 dans sa pyramide, porte encore la tresse des adolescents. Noferkara, second fils de la reine Mirira-Anchnas, succéda à son frère aîné. Si l'on en croit Manéthon, son règne aurait été de cent ans. Après cette suite continue de quatre pharaons, les monuments se taisent, et c'est Hérodote et Manéthon qui terminent l'histoire de la VI^e dynastie par un Metesouphis et une Nitocris plus qu'à demi-légendaires. Le nom de Nitaqrit a été retrouvé dans un fragment du papyrus de Turin. De plus, le remaniement constaté dans la pyramide de Menkera, où fut aussi trouvée une seconde chambre, confirme l'assertion de Manéthon que cette reine y aurait été ensevelie. Les pyramides des rois de la VI^e dynastie forment le groupe le plus important de la nécropole de Saqqarah. Attaqué par Mariette quelques mois avant sa mort, il n'a livré ses secrets qu'à M. Maspéro qui de 1880 à 1881 a pu reconnaître et relever successivement les tombes de Merenra, de Pepi I^{er}, de Noferkara (Pepi II), de Teti, ainsi que celle d'Ounas de la V^e dynastie.

Les couloirs et les chambres de ces pyramides portent gravés de nombreux textes religieux. De ce que les mastabas ou tombes de simples particuliers et les pyramides de Gizeh ne contenaient aucune allusion à la vie de l'âme, on s'était trop pressé de conclure que les doctrines mystiques relatives à la vie d'outre-tombe, telles qu'on les connaissait par le *Livre des Morts*, étaient l'œuvre de théologiens d'époques postérieures. Les pyramides de la V^e et de la VI^e dynastie ont répondu à cette théorie.

Pour les quatre dynasties suivantes, il y a désaccord dans les sources. Le papyrus de Turin ne semble mentionner entre la VI^e et la XII^e dynastie que 23 rois divisés en deux dynasties, tandis que Manéthon en compte 4 (2 memphites et 2 héracléopolitaines). La VIII^e dynastie (memphite) n'aurait duré que 70 jours selon une des versions manéthoniennes et 75 ans selon l'autre ; la VIII^e dynastie (memphite), 146 ans et 100 ans. Le désaccord n'est pas moins grand en ce qui concerne le nombre des rois qui, pour la VII^e dynastie, est tantôt de 70, tantôt de 5, et le singulier, c'est que les 70 rois appartiennent non à la version de 75 ans, mais de 70 jours. Quant à la VIII^e dynastie, elle aurait été de 27 rois. Ces divergences montrent qu'aucune tradition n'était parfaitement établie, sans doute du fait des compétitions qui mirent plusieurs familles en présence, en sorte que la légitimité était partout et nulle part. Il en résulte en tous cas que la puissance memphite dut passer par une crise d'où elle sortit si affaiblie que la suzeraineté fut confisquée par un Etat vassal de la Moyenne-Egypte. L'histoire des deux dynasties héracléopolitaines (IX^e et X^e) est encore à écrire. Longtemps considérée comme un simple problème de chronologie, dont la donnée d'ailleurs n'était fournie que par les abrégés de Manéthon et le chronographe Eratosthène, elle a été remise à l'ordre du jour par la découverte de nouveaux documents et surtout par l'étude d'anciens jusqu'alors attribués à d'autres époques. Il ressort jusqu'à présent de l'examen de tous ces fragments que la maison princière d'Héracléopolis (Hnes, aujourd'hui Henassieh) commença à prendre de l'importance pendant les règnes des derniers rois memphites et, à la faveur de guerres contre les principautés du Sud, arriva, par l'extension donnée à ses domaines, à supplanter définitivement les princes du Nord. Que cette souveraineté ait pu s'étendre pendant plusieurs siècles à toute l'Égypte, c'est ce dont nous n'avons pour l'instant nulle preuve ; toujours est-il que, pendant cette période, les princes de Hnes étaient de beaucoup les plus puissants, qu'ils firent reconnaître leur suzeraineté à ceux de Siout, et étendirent leur sphère d'action jusqu'aux côtes de la mer Rouge.

Moyen empire. Jusqu'à l'avènement des dynasties héra-

cléopolitaines, les nomes du Sud n'avaient joué qu'un rôle effacé; les inscriptions des tombeaux de Siout nous les montrent sortant de la tranquille obscurité où ils vivaient pour entrer en lutte avec leurs voisins du Nord et essayer de reprendre à leur compte l'hégémonie (qui avait sans doute reçu plus d'une atteinte) des princes de Hnes sur le reste de l'Égypte. Le plus ancien des princes connus de cette XI^e dynastie qui posa les premières assises de la puissance thébaine, Entouf I^{er}, n'était qu'un *ropa* (seigneur héréditaire). Son fils Mentouhotep I^{er} et ses successeurs s'enhardirent à prendre le cartouche, sans pourtant s'imposer comme suzerains à la Basse-Égypte restée soumise à l'ancienne métropole. On s'accorde néanmoins à reconnaître qu'après dix règnes dont la durée est encore indéterminée, un des rois de Thèbes, Nibkheroura Mentouhotep (IV) fut assez heureux pour justifier son titre de roi des deux pays par une conquête effective qui se borna vraisemblablement à l'Égypte proprement dite, car on ne trouve trace de la puissance thébaine à pareille époque ni au delà des rochers de la première cataracte, ni dans la presqu'île du Sinai, dont les mines étaient abandonnées. En revanche, ces princes, à l'exemple des rois héracléopolitains, donnèrent leurs soins aux carrières de la vallée d'Hammamat et cherchèrent, peut-être les premiers, par la fondation d'un port voisin de l'emplacement de la moderne Qocéir, un débouché sur la mer Rouge. La nécropole de la XI^e dynastie est située au N. de la grande nécropole thébaine (rive gauche), à Draï Abou'l Negah, c.-à-d. près du point où débouche le défilé de Bab el Molouk (vallée des Rois).

La XII^e dynastie est celle des Amenemhat et des Ousirtasen, par conséquent l'une des plus importantes. Elle nous intéresse à plusieurs égards. Elle a d'abord l'inappréciable avantage d'être la mieux connue de toutes les dynasties égyptiennes. Ses huit souverains se font suite sans interruption. Sans doute, sa durée varie selon les diverses sources; mais il est à remarquer que le total des années de règne donné par les monuments (181 ans) est à peu près la moyenne entre le chiffre de Manéthon (160) et celui du canon de Turin (213). Une des particularités de cette dynastie est la précaution, renouvelée presque à chaque règne, que prennent les pharaons, après un exercice plus ou moins long du pouvoir, d'associer leurs successeurs au trône avec la jouissance de toutes les prérogatives royales. C'est ainsi qu'Amenemhat I^{er}, fondateur de la dynastie, partagea, après quarante-deux ans de règne, le pouvoir avec son fils Ousirtasen I^{er}, lequel, après trente-deux ans de règne, rendit la pareille à son fils, Amenemhat II. Amenemhat II ne fit pas autrement à l'égard d'Ousirtasen II et, après interruption, Amenemhat III reprit la coutume en faveur d'Amenemhat IV. Ce système de gouvernement n'avait pas

seulement l'avantage de mettre le trône à l'abri des compétitions; il avait celui d'intéresser plus vivement chaque prince à l'œuvre de son prédécesseur. Le bénéfice qu'en retira l'Égypte fut immense : à aucune autre époque, elle n'eut un meilleur gouvernement, ni une plus réelle prospérité. Les pharaons de la XII^e dynastie furent des conquérants à la manière de Pepi I^{er}. Ils se préoccupèrent avant tout d'assurer à l'Égypte la protection de ses frontières de l'E. et de l'O., sans cesse menacées par les Bédouins du Sinai et de Libye. Ils reprirent l'exploitation de l'ancien district de Magharah, ouvrirent même de nouvelles mines sur le haut plateau de Sarbût el Khadem. Ils attachèrent surtout un grand prix à la possession complète du cours du Nil proprement dit et s'en rendirent maîtres après d'heureuses campagnes dirigées contre les tribus éthiopiennes et les tribus noires. Ils jugèrent prudent, néanmoins, de ne pas étendre trop au S. leurs occupations et firent de Semneh, à une journée en avant de la deuxième cataracte, leur poste-frontière. On y voit encore les restes imposants de la forteresse élevée par Ousirtasen III. C'est surtout comme ingénieurs-agriculteurs que ces pharaons sont restés célèbres. Ils donnèrent en effet tous leurs soins à l'agriculture en multipliant les bassins et les canaux, en redressant les berges du fleuve, en appliquant, en un mot, les procédés les plus rationnels à l'irrigation, dont ils eurent une très haute conception. La construction du grand réservoir ou lac *Mæris* (V. ce mot), par Amenemhat III, a été (si le récit d'Hérodote ne repose pas sur un malentendu) une œuvre qui, même à notre époque, n'a pas été dépassée et dont les bassins projetés de Kalabcheh et de Cilcileh ne seront guère que l'imitation. Le temple que ce même roi construisit à l'entrée de Fayoum et connu sous le nom de *Labyrinthe* (V. ce mot) faisait, dans l'antiquité, l'étonnement des voyageurs. Hérodote le déclarait supérieur aux pyramides, dont une seule pourtant, disait-il, dépasse de beaucoup les plus grandes constructions grecques. « A côté de ces entreprises gigantesques, dit M. Maspéro, les travaux exécutés par Amenemhat III lui-même n'offrent que peu d'intérêt. A Thèbes, Amenemhat et Ousirtasen I^{er} embellirent de leurs offrandes le grand temple d'Amon. Dans la ville sainte d'Abydos, Ousirtasen I^{er} restaura le temple d'Osiris. A Memphis, Amenemhat III édifia les propylées au N. du temple de Ptah. A Tanis, Amenemhat I^{er} fonda, en l'honneur des divinités de Memphis, un temple que ses successeurs agrandirent à l'envi. Fakous, Héliopolis, Hakhninsou, Zorit, Édfou et d'autres localités moins importantes ne furent pas négligées. » Aucun monument ne nous laisse une plus juste vue d'ensemble de l'état de l'Égypte à cette époque que les tombes de Beni Hassan. Elles nous font connaître les noms, l'histoire et la situation politique d'une

famille de princes héréditaires, les princes de Mihi, qui, si les circonstances s'y étaient prêtées, auraient pu devenir rois d'Égypte de la même manière que les princes de Hnes ou de Thèbes. Ils durent se résigner à ne devenir que grands dignitaires de la cour de Thèbes et administrer leurs États comme préfets héréditaires du pharaon. Ces mêmes tombeaux sont une mine très riche de renseignements sur la vie agricole et les industries de l'Égypte à cette époque. L'un d'entre eux (tombeau de Knoumhotep) nous montre également une famille d'émigrants asiatiques amenée devant le gouverneur de la province de Mihi. Ainsi, plus d'un siècle avant l'invasion des Hycsos, des familles sémitiques ou chananéennes pouvaient non seulement, comme le raconte la légende d'Abraham, pénétrer librement en Égypte, dont la frontière n'était fermée qu'aux bandes agressives, mais remonter la vallée jusqu'à la province de Mihi (moudirieh actuelle de Minieh). Le papyrus de Berlin n° 1 nous apprend que les Égyptiens pouvaient trouver le même accueil auprès des tribus sémites du désert. Le héros de ce conte populaire, dont la scène se passe au temps des deux premiers rois de la XII^e dynastie, obligé de prendre la fuite dans les vallées du Sinai, rencontre un Bédouin qui l'amène, d'étape en étape, jusqu'au pays Edomites. Le grand cheik de la tribu le nomme commandant de ses troupes, etc. (pour plus de détails sur la donnée de ce conte, V. SICHOURT). Ce joli conte n'est pas d'ailleurs le seul spécimen de la littérature égyptienne à l'époque la plus florissante du premier empire thébain. Les papyrus du Musée britannique nous ont conservé un hymne au Nil souvent cité, le petit traité de morale rédigé par Amenemhat I^{er} à l'usage de son fils Ousirtasen, ainsi qu'une sorte de satire rythmée de tous les métiers manuels, censément écrite par un vieux scribe à son fils étudiant au séminaire de Cilicis.

La XIII^e dynastie, thébaine comme les deux précédentes, fait par son incertitude le plus grand contraste avec la XII^e. Manéthon lui attribue une durée de 453 ans et 60 rois, mais sans nous donner aucun nom. Il la fait suivre d'une dynastie de Xoïs avec 76 rois (sans autre désignation) pour une durée de 484 ans. Un important fragment du papyrus de Turin place précisément après la XII^e une série de 430 à 450 prénoms ou surnoms d'intronisation dont quelques-uns seulement sont accompagnés de noms de famille. La moindre des difficultés que présente une pareille liste consiste à déterminer le point de séparation des deux dynasties. Le résultat le plus clair des plus ingénieuses tentatives a été d'attribuer à la XIII^e dynastie les cartouches des Sowekhotep et des Nowréhotep, mentionnés d'ailleurs sur de nombreux monuments figurés dont quelques-uns ont été d'un grand secours pour le classement. Le lieu où ils ont été trouvés n'a pas été moins significatif. Il a

permis de réfuter l'assertion que l'invasion des Hycsos avait eu lieu sous la XIII^e dynastie. C'est en effet Sâh, la future capitale des Hycsos, l'île d'Argo, près de Dongolah, Semneh, indépendamment de Thèbes et d'Abydos qui nous ont fourni la majeure partie de ces monuments. Comment concilier une activité dont le rayon s'étend de Tanis à Dongolah avec une invasion étrangère ? La qualité des monuments n'y contredit pas moins. Ce sont, pour ne citer que les principaux : le colosse de Sowekhotep III, provenant des fouilles de Drovetti dans la Basse-Egypte (Louvre, A, 16) ; une statue demi-grandeur du même en granit gris (*id.*, A, 17) ; le sphinx de granit rose, portant indûment le cartouche de Ramsès II (*id.*, A, 21) ; la statue de Sowekemsaw, provenant d'Abydos (mus. Gizeh). Tant que des fouilles fructueuses n'auront pas arraché son secret à la bourgade minuscule (Sakhra) qui fut l'ancienne Xoïs, la XIV^e dynastie restera pour nous lettre morte. Son avènement, comme le remarque M. Maspéro, fut en partie le résultat de l'importance que prirent les villes du Delta sous les princes de la XIII^e dynastie. — Monument : au musée de Gizeh, petit groupe de calcaire représentant le roi Menkaoura Nahit en adoration devant le dieu Min de Coptos.

C'est après cette longue et obscure dynastie xoïte que les abrégiateurs de Manéthon placent l'invasion des Hycsos. Le Delta affaibli tombe sans l'ombre de résistance. Le chef de ces pasteurs, Salatès ou Saitès, élit Memphis pour capitale, transforme Avaris, à la frontière orientale du Delta, en un vaste camp retranché, puis une fois en garde contre les incursions de tribus congénères, attirées par l'appât du butin, se tourne contre le Sud, dont les Etats menacés se rallient aux princes de Thèbes. Il meurt avant de les avoir réduits. Son règne avait été de dix-neuf ans. Ses successeurs, Bnôn, Apachnas, Apophis et Iannas, ne sont pas plus heureux. Mais deux siècles de résistance opiniâtre finissent pas user Thèbes, qui succombe à son tour et les Hycsos sont maîtres de toute l'Égypte. Cette victoire définitive fut l'œuvre d'Assès, successeur de Iannas, et avec qui prend fin la I^{re} dynastie étrangère. Elle avait duré environ deux siècles et demi. La II^e dynastie hycsos (XVI^e) règne sans partage, au dire de Manéthon, pendant près de cinq cents ans.

Après une si longue période, les Pasteurs trouvent encore le moyen de fournir une III^e dynastie de 43 rois pour 151 ans de règne, au terme desquels ils sont battus et refoulés dans Avaris par un prince thébain que Josèphe appelle Misphragmuthosis. Son fils Thoutmosis les laisse après un long règne évacuer pacifiquement l'Égypte. Nous avons une autre version non moins romanesque, mais de source indigène. Le papyrus Sallier I^{er} du Musée bri-

tannique met en présence Apopi et le roi thébain Squenrâ I^{er}. Il s'agit de savoir lequel des deux adorera le dieu de l'autre; sera-ce Apopi qui se convertira à Amon-Râ ou Squenrâ au dieu Soutekh? Tout dépendra d'une sorte d'énigme que le chef hycos fait poser au chef thébain. Ce roman populaire laisse au moins entrevoir que la reprise de la guerre pour l'indépendance eut un motif religieux, en tout cas qu'elle est à placer à l'époque de Squenrâ I^{er}. Les noms de quelques-uns des princes de cette XVII^e dynastie thébaine qui délivra l'Égypte nous sont depuis longtemps connus par les monuments. La cachette de Déir el Bahari nous a même livré le cercueil et la momie de l'un d'entre eux, Squenrâ III. Pour ce qui est des rois pasteurs, nous n'avons d'autre documents originaux que les monuments trouvés par Mariette à Sân, et portant le cartouche d'un Apopi. Mais le document plus important pour cette époque est l'inscription du tombeau d'Ahmos, fils d'Abna, à El Kab. Ce personnage, né sous Squenrâ III, nous raconte toutes ses campagnes et la part qu'il prit au siège d'Avaris, sous le roi Ahmos et la poursuite des Hycos jusqu'en Asie. — Principaux monuments : au musée de Gizéh, deux sphinx et un groupe de deux dieux Nils, avec le nom d'Aakenrâ Apopi, provenant des familles de Tanis; le buste royal ou sacerdotal de Mit Farès (Fayoum) qui présente les mêmes caractères que les monuments de Tanis. M. Naville a trouvé récemment d'autres monuments de la même époque. Aucune trace de construction des princes thébains; bijoux au nom de Kamos, d'Aahhotep, d'Ahmos.

Nouvel Empire. Une dynastie glorieuse entre toutes, c'est la XVIII^e. Fondée par Ahmos I^{er} (Amosis), le libérateur de l'Égypte, elle marque sa place dans l'histoire par une série de conquêtes qui assurent, pour près de quatre siècles, la prépondérance des pharaons. L'inscription du tombeau d'Ahmos, fils d'Abna, commandant de la flottille, nous apprend que le roi, son homonyme, poursuivit les Hycos jusqu'à Sharouhana (peut-être Sharouken de Siméon), leur infligea l'an VI de son règne une sanglante défaite, et qu'après la prise de Sharouhana, il tourna ses armes vers la frontière Sud. Sa campagne dans le Khontnefer fit rentrer dans l'obéissance une partie des anciennes populations tributaires du haut Nil. Favorisé par ses victoires, Ahmos I^{er} s'appliqua à remettre en vigueur les traditions délaissées pendant de longs règnes: il partagea son activité entre la guerre qui lui fournit d'importantes ressources et l'embellissement de sa capitale qui les absorba. Il ne borna pas ses soins à Thèbes et au sanctuaire d'Ahmos: le temple de Ptah à Memphis en eut sa très grande part. Ahmos tenait ses droits au trône de Nofertari, sa femme, fille du roi Kamos et de la reine Aahhotep. Il en eut un fils,

Amenhotep I^{er} (Amenophis), qui lui succéda. Amenhotep épousa sa sœur Aahhotep II, conformément à un usage qui se perpétua en Egypte jusqu'à l'introduction du christianisme. La mort de son père ne le mit pas en pleine possession du trône : il dut le partager avec la reine mère Nofertari qui incarnait à un trop haut degré la légitimité pour perdre ses droits par le veuvage. Au point de vue militaire, le règne d'Amenhotep fut fécond en beaux résultats. La Haute-Nubie, maintenue dans le devoir, devint une colonie si prospère qu'on ne distinguait plus entre les territoires au N. et les territoires au S. de la première cataracte. Les richesses agricoles du Dongolah furent exploitées par des colons qui trouvèrent alors dans le pays de Koush une sécurité égale à celle des provinces de l'Egypte proprement dite. Thoutmos I^{er}, fils et successeur d'Amenotep, contribua à cette sécurité en se montrant sur le haut Nil comme son prédécesseur. Une inscription gravée sur les rochers de la troisième cataracte marque les traces de son passage. Thoutmos avait d'ailleurs mieux à faire qu'à batailler contre les nègres. Depuis le temps des Pasteurs, l'Asie s'était affirmée comme la source des plus grands dangers que pouvait courir l'Egypte. Thoutmos prit les devants. A peine couronné, il envahit le pays des Chanaanites, et fit pour la première fois sentir le poids des armes égyptiennes aux Rotenou, peuplade sémitique maîtresse des territoires compris entre le Liban et le désert de Syrie. Une stèle élevée sur les bords de l'Euphrate montre qu'à la défaite des Rotenou, il ajouta celle des tribus du Naharina (Mésopotamie euphrato-orontienne). Son fils et successeur, Thoutmos II, ne parait pas lui avoir longtemps survécu. La mort de ce prince rendit le pouvoir à la reine Hatshepsou, sa sœur et épouse. Fille de la reine Ahmes, Hatshepsou avait, en effet, déjà fait l'apprentissage de la puissance royale du vivant d'Amenophis, qui l'avait associée au trône : à la mort de Thoutmos II, elle l'assuma, en qualité de régente, c.-à-d. en attendant la majorité de Thoutmos III, fils du roi précédent et de sa concubine Isis.

Le nom de cette régente, dont la tradition classique n'a pas conservé le souvenir, est pourtant un des plus grands noms de l'histoire d'Egypte ; car, si jamais l'esprit d'entreprise s'est manifesté en ces temps lointains dans un but essentiellement pacifique, c'est seulement lors du gouvernement de la reine Hatshepsou. Non contente de reprendre l'exploitation des districts miniers du Sinaï délaissés depuis la XII^e dynastie, elle expédia une flotte dans le To-Nouter (le pays des Somalis) à la recherche des produits naturels que la renommée plaçait dans ces régions reculées. « Les Égyptiens, descendus à terre, dressèrent une tente dans laquelle ils entassèrent leurs pacotilles pour les échanger

contre les produits du pays. Les indigènes appartenait à la même race que les Koushites de l'Arabie méridionale et de la Nubie. Ils étaient grands, élancés, d'une couleur qui varie entre le rouge brique et le brun presque noir... Les principales conditions du marché se réglèrent probablement dans un banquet, où l'on servit aux barbares toutes les délicatesses de la cuisine égyptienne. Les envoyés reçurent d'eux entre autres objets précieux trente-deux arbrisseaux à parfums, disposés dans des paniers avec des mottes de terre. Hatshepsou les fit planter par la suite dans ses jardins de Thèbes : c'est, je crois, le premier essai connu d'acclimatation. » (Maspéro.) Hatshepsou paraît avoir exercé le pouvoir jusqu'en l'an XX du règne officiel de Thoutmos III ; toujours est-il que dès l'an XXI, ce dernier règne seul. A peine débarrassé de cette longue tutelle, il s'efforça d'abolir les traces d'un passé humiliant pour son orgueil, en s'acharnant avec une rage iconoclastique contre la mémoire de la reine. Ce tempérament d'une énergie brutale le prédestinait à devenir, dans le domaine de la guerre, le personnage capital de l'histoire d'Égypte. Les trente-cinq ans que dura son règne depuis la mort d'Hatshepsou furent marqués par tant d'expéditions militaires qu'on pourrait se demander non combien d'années mais de mois l'Égypte put jouir de la paix, si l'on ne savait par avance que la guerre, telle que la pratiquaient les chefs des grands empires orientaux, n'était le plus souvent qu'une promenade armée organisée à travers des pays dont la capitulation était assurée. Ces expéditions, qui n'avaient d'autre but que d'ajouter aux revenus des pharaons l'énorme impôt que des voisins trop faibles payaient pour acheter la paix, ne devaient guère durer qu'une saison et n'absorbaient pas de contingents assez forts pour que l'agriculture s'en ressentit. Les moindres guerres civiles ou féodales au dedans exerçaient plus lourdement leur action sur la vie régulière que trente ans de campagnes au dehors, qui accumulaient dans la nation victorieuse un butin énorme d'esclaves et de denrées de toute sorte. De l'an XXIV à l'an XXVIII, Thoutmos parcourt quatre fois la Syrie et la Phénicie. La défaite des Rotenou à Mageddo (an XXIII) après une bataille insignifiante, lui donna immédiatement la mesure de sa supériorité. Dès lors rien ne l'arrêta. L'an XXIX, il pousse jusqu'à l'Euphrate, pille Tounipou et Karkemish. Il revenait chargé de butin de cette expédition lointaine, lorsque la richesse du pays de Djahi (la Phénicie septentrionale) le détourna de l'Égypte. « L'abondance fut si grande au camp du vainqueur, que les soldats purent se gorger d'huile d'olive chaque jour, luxe qu'ils ne se donnaient en Égypte qu'aux jours de fête. » (Maspéro.) Les campagnes de l'an XXX et XXXI mirent à la merci des pharaons Qadesh, Symira, Arad, Arrotou, celle de l'an XXIII ramena Thoutmos devant

les Khiti du Naharina; c'est au retour de cette expédition qu'il s'empara de Nii, ville de la Syrie septentrionale qu'on a confondue avec Ninive. D'autres noms de villes ou de peuples de la même région ont été ainsi identifiés à plaisir avec des villes ou des nations reculées, et l'on a longtemps cru pouvoir dire avec Mariette que l'empire s'étendait alors depuis l'Abyssinie et le Soudan jusqu'à l'Irak Arabi, le Kurdistan et l'Arménie. En réalité, toutes les guerres de Thoutmos, depuis la campagne de l'an XXII jusqu'à celle de l'an XLII, ont eu pour théâtre, en Asie occidentale, la région comprise entre le Taurus, l'Euphrate et la lisière du désert de Syrie; sur mer, les îles les plus voisines de l'Égypte, Chypre et la Crète. Au S., il dut, à l'exemple de ses prédécesseurs, pousser beaucoup plus loin et asseoir sa puissance sur la plus grande partie du bassin du Nil. Son fils Amenhotep II et son petit-fils Thoutmos IV suivirent son exemple et tinrent en haleine les bataillons de l'Égypte par des expéditions répétées. Sous Amenhotep III, la suzeraineté de l'Égypte sur les petits États asiatiques se trouvait tellement consolidée, qu'il n'y eut guère plus de résistance de la part des princes vassaux. Les relations pacifiques se multiplièrent, provoquant l'action d'influences diverses et favorisant, par le voyage, le commerce, la diffusion des langues, le développement des deux civilisations. Le règne d'Amenhotep IV (Khounaton) nous offre le curieux spectacle des plus anciennes luttes du sacerdoce et de l'empire: un pharaon provoquant un schisme pour anéantir la puissance du grand prêtre d'Amon. Le dieu de Thèbes, Amon, avait profité de la fortune de la maison royale; de simple divinité locale, il était parvenu à la suprématie de l'Olympe égyptien. Son grand prêtre n'avait pas eu la plus maigre part à cet avancement, qui se traduisait non seulement par un grand accroissement d'influence religieuse, mais surtout par l'extension d'une sorte de pouvoir temporel qui s'exerçait dans l'administration des domaines du temple. Amon n'avait pu s'affirmer comme le principal dieu sans devenir en même temps le principal propriétaire foncier de l'Égypte. Parmi les antiques sanctuaires qui perdirent le plus au triomphe de ce parvenu, celui d'Héliopolis, qui avait doté l'Égypte de son système religieux, était au premier rang. Amenhotep l'associa assez ingénieusement à sa rancune. Il lui emprunta, comme machine de guerre, une forme secondaire de son dieu soleil, opposa cette divinité jusqu'alors assez effacée, *Aton* (le disque), au dieu de Thèbes, lui constitua d'importants domaines dans la Moyenne-Égypte et fit de sa métropole, Khounaton (actuellement Tell el Amarna), la capitale de l'empire. Mais la puissance d'Amon était trop solidement assise pour être ébranlée par un dieu secondaire, et Aton ne survécut pas longtemps à son champion. Déjà l'un des successeurs d'Amenhotep IV, Aï, qui était

son gendre, avait jugé prudent de rentrer dans les bonnes grâces du dieu thébain, sans pourtant tout à fait abandonner son rival ; mais, après une période de troubles dont nous ne pouvons mesurer la durée, Haremhebi, sans doute soutenu par le sacerdoce thébain, se fit l'instrument de la réaction et assura la solidité du trône en exerçant contre Aton les représailles d'Amon. Il ne fut pas seul à recueillir le fruit de son habileté. La suprématie resta à Thèbes pour près de trois siècles. Sous la XIX^e dynastie, l'Égypte, sans rien perdre de sa force vitale, ne fut plus comme par le passé l'arbitre du sort de ses voisins d'Asie. Une puissance rivale, celle des Khiti ou Hittim, qui jusqu'alors n'avait songé qu'à se défendre contre les invasions des conquérants de la XVIII^e dynastie, avait profité de l'affaiblissement momentané de l'Égypte après la mort d'Amenophis IV pour secouer le joug des pharaons et substituer sa propre suzeraineté sur les États syro-phéniciens à celle de l'Égypte. L'histoire des guerres égypto-hittites est le fait le plus saillant de cette nouvelle période. Une première campagne se termina par un traité conclu entre Sopaloul et Ramsès I^{er}. Une seconde campagne mit aux prises leurs successeurs Morousar et Seti I^{er}. Mais Seti, qui était très facilement venu à bout des Shasou, des Libnanou et autres populations de la Syrie méridionale, rencontra de la part des Hittites une résistance tout à fait imprévue. C'est qu'il n'avait plus affaire aux Khiti qu'avaient battus et raziés Thoutmos IV, mais à une nation puissante faisant non seulement la loi chez elle, c.-à-d. dans le Naharina, mais encore dans la plus grande partie de l'Asie Mineure, la Cilicie, la Lycie, la Mysie. Ilion et Pedasos étaient ses tributaires et formaient avec elle une sorte de fédération militaire assez forte pour se faire respecter, et même en mesure de s'organiser pour la conquête. Seti I^{er} jugea prudent de mettre fin à des victoires incertaines par un bon traité qui fixait à l'Oronte la démarcation des deux zones d'influence. « Restreinte à la Syrie du Sud et à la Phénicie, l'autorité des pharaons, dit M. Maspéro, gagna en solidité ce qu'elle perdait en extension. Il semble que Seti I^{er}, au lieu d'exiger simplement le tribut, imposa à chacun des peuples vaincus des gouverneurs de race égyptienne et mit des garnisons permanentes dans quelques places, comme Gaza et Magidi. » Ce n'est pas de là que devait venir le danger. Les peuples de l'Asie Mineure qui savaient par leurs relations avec les Khiti quelle riche proie devait être l'Égypte, tentèrent une invasion par mer favorisée par les Libyens, mais ils furent battus par Ramsès II (le Sésostris des Grecs), que son père Seti avait, sur ses vieux jours, associé à l'empire. Au nombre de ces peuplades se trouvaient des Shardanes ou Sardinens, ses prisonniers, qu'il incorpora dans sa garde. Jusqu'alors l'armée égyptienne n'avait emprunté son élément étranger qu'aux peuplades

négres du haut Nil ; Ramsès préluda ainsi à l'organisation des troupes mercenaires qui supplanta, dans la suite, l'armée nationale. Toutes ces guerres de Ramsès II s'effacent devant sa fameuse campagne de l'an V, célébrée par une sorte d'épopée qu'un poète aux gages du roi, Pentaour, composa pour la circonstance. Cette longue pièce, gravée en entier et en abrégé sur plusieurs temples, nous est également parvenue par des copies manuscrites. Motour, fils de Mourousar, avait été fidèle aux engagements pris par son père, mais son frère et successeur, Khitisar, n'imita pas son exemple. Les peuples de l'Asie Mineure ne demandaient qu'à marcher contre l'Égypte ; il se mit à la tête de la coalition, et « l'on vit des bandes troyennes traverser la péninsule dans toute sa longueur et venir camper en pleine vallée de l'Oronte, à trois cents lieues de leur patrie. » L'armée égyptienne n'offrait pas un moins singulier mélange. « Elle renfermait, remarque M. Maspéro, à côté des Égyptiens de race pure, des Libyens, des Mashouasha de Libye, des Maziou, des Shardana, débris de l'invasion repoussée victorieusement quelques années auparavant. » Ce fut à Shabtouna, petite bourgade syrienne, située un peu au S.-O. de Qadesch, que les deux armées se rejoignirent. Celle de Ramsès y fut surprise par l'ennemi, qui avait mis les Bédouins de l'endroit dans son jeu. Deux de ces Bédouins vinrent faire un faux rapport au pharaon et l'attirèrent, lui et toute son escorte, dans un guet-apens dont il ne se tira que par des prodiges de valeur. La victoire lui resta finalement et Khitisar demanda la paix. Mais la guerre ainsi rallumée en pays chananéen ne prit pas fin de sitôt. Fomentée par le roi de Khiti, elle dura jusqu'à ce que les deux puissances également fatiguées éprouvèrent spontanément le besoin d'une paix définitive. Elle fut signée l'an XXI de Ramsès. Le texte du traité nous a été fort heureusement conservé, grâce à la coutume épigraphique d'alors, qui faisait des murailles des temples de véritables archives. L'alliance qui garantissait les nombreuses clauses de cet acte fut quelque temps après consolidée par un mariage politique. Ramsès épousa la fille aînée de Khitisar et entretenit des rapports d'amitié avec son beau-père qui se décida à faire le voyage d'Égypte. Une stèle commémorative fut gravée en l'honneur de cet heureux événement qui fait le plus singulier contraste avec les épithètes injurieuses que les princes de pays étrangers ne manquaient alors jamais de se décerner dans les actes de chancellerie. Les quarante-six années de paix qui s'écoulèrent entre la fin des hostilités et la mort de Ramsès furent suivies d'une période de troubles qui fit perdre à l'Égypte le fruit de ses dernières conquêtes. Un des résultats du long règne de Ramsès avait été d'user de son vivant toute une série d'héritiers présumptifs et d'élever au trône un prince déjà vieux, Me-

nephtah, son treizième fils. L'an V de son règne, le Delta eut à subir une nouvelle invasion des peuples de l'Asie Mineure. Aux Tyrrhéniens, aux Shardanes et aux Syriens que Ramsès avait déjà défaits s'étaient joints des tribus nouvelles, les Akaiousha (Achéens) et les Shakalousha (Sicules). Ils avaient débarqué chez leurs alliés de Libye et s'étaient avancés jusqu'à Prosopis. La vaillance des troupes de Menephtah qu'un songe empêcha d'assister à la bataille conjura le danger. Les « peuples de la mer » furent battus et l'Égypte délivrée d'une invasion qui, si elle s'était produite vingt ans plus tard, auraient pu singulièrement changer la face des choses. Le peu de monuments de toute nature qui nous sont parvenus de cette époque nous montrent en effet l'Égypte gouvernée par des princes sans autorité qui laissent usurper presque toute l'étendue de leurs pouvoirs par des vice-rois ou des ministres. Des collatéraux, au mépris de la loi d'hérédité, s'intercalent entre le règne d'un père (Menephtah) et de son fils (Seti II). L'autorité éphémère de ces princes s'étendait-elle au moins sur toute l'Égypte? C'est fort douteux. En tous cas, la Syrie, délivrée par ses garnisons égyptiennes, rappelées en toute hâte par Menephtah, s'est affranchie du tribut; les nombreux prisonniers attelés à des lourdes besognes dans les chantiers royaux reprennent, sans être inquiétés, le chemin de leurs pays et c'est dans ces départs en masse, que l'autorité militaire était impuissante à prévenir, que fut compris l'exode des tribus israélites dans le désert montagneux du Sinaï. L'usurpation d'un chef syrien, « Arisou qui fut chef parmi les princes des nomes et força le pays entier à prêter hommage devant lui », mit fin à la XIX^e dynastie.

La XX^e dynastie va nous faire assister à la ruine de la puissance thébaine. Sans doute Ramsès III, fils de Nekhseti, qui avait renversé l'usurpateur Arisou et rétabli avec la légitimité la paix en Égypte, fut un roi glorieux. A l'exemple des grands pharaons de la XVIII^e et de la XIX^e dynastie, et surtout de Sésostris, qu'il s'était donné comme modèle, il avait fait plus que conjurer les dangers dont le Delta fut menacé du fait des Libyens et des confédérés d'Asie Mineure. Après avoir repoussé une première invasion des Shasou du désert arabe, deux invasions libyennes et, dans l'intervalle, une troisième attaque des Tyrrhéniens, des Shakalash et des Danaens, ralliés au prince du Khiti, venus par terre et par mer jusqu'à Raphia, il avait restauré la suzeraineté des pharaons sur la Syrie, concédé des territoires aux Mashouasha à l'O. et aux Pelishtis à l'E. de la frontière égyptienne, et intéressé ainsi à la prospérité du pays des tribus turbulentes qui, dès lors, combattirent dans les rangs de ses légions; il avait repris l'exploitation des mines du Sinaï, et, comme la reine Hatshepsou, envoyé ses flottes jusqu'aux rives lointaines du

Pount et du To-Nouter. Mais, victorieux au dehors, il n'avait pu faire disparaître au dedans les germes de décomposition qui, depuis plus d'un siècle, travaillaient profondément l'Égypte. Au milieu du désarroi général, résultat de plusieurs siècles de guerres qui avaient modifié par le mélange des races les caractères et les mœurs, une seule puissance était restée debout et, à la faveur des circonstances, en était venue d'empiétements en empiétements à balancer l'autorité royale ; c'était le haut clergé de Thèbes. Déjà le premier prophète d'Amon, Nekhtou, s'était élevé à une sorte de souveraineté spirituelle à côté de Ramsès IV et de ses successeurs éphémères ; son fils Amenhotep n'en laissa rien perdre. Quand le onzième et dernier des Ramsésides mourut, le grand prêtre Hrihor, successeur d'Amenhotep qui s'était, du vivant du roi, fait décerner le titre princier de vice-roi d'Éthiopie, prétendit à la royauté, et, fort de son union avec la reine Nodjemit, usurpa le cartouche, tout en conservant comme nom d'intronisation le titre sacerdotal. Le roi-prêtre Hrihor-Siamon ne semble pas avoir joui longtemps de la pleine souveraineté sur toute l'Égypte. Le Delta qu'il avait favorisé lui-même, à l'exemple des rois de la XIX^e dynastie, lui suscita un concurrent, Nsibindid (le Mendès de Manéthon) qui l'emporta et installa sur le trône de Tanis, élevée au rang de capitale, la XXI^e dynastie.

Énumérer les monuments construits par les rois du second empire thébain serait (à quelques temples près bâtis par les Ptolémées et les empereurs romains) passer en revue tous les temples de l'Égypte. Le nouvel empire est, en effet, la période de construction par excellence, ou plus exactement de reconstruction. Les premiers pharaons de la XVIII^e dynastie donnèrent le signal en restaurant les édifices qui avaient le plus souffert pendant la guerre de l'indépendance. A partir de Thoutmos I^{er}, les rois ne se contentent plus à si peu de frais : la vallée du Nil se transforme depuis la mer jusqu'au gebel Barkal en un immense chantier où les bras sont comptés par milliers. Grâce, en effet, aux populations entières que ces pharaons transportent de tous les pays vaincus en Égypte, des temples de proportions inusitées jusqu'alors s'élèvent et couvrent de règne en règne des espaces de plus en plus grands, chaque pharaon ajoutant à l'œuvre de son prédécesseur ; des obélisques, des statues colossales se dressent ; des avenues de sphinx sillonnent de vastes plaines, si vastes que le voyageur émerveillé en retrouve encore les traces loin du périmètre des villes. A Napata, à Soleb, à Semneh, à Ouadi Halfa, à Abou Simbel, en plus de vingt villes, aujourd'hui bourgades à peu près désertes de la Basse-Nubie, à Eléphantine, à Syène, à Ombos, à El Kab, à Esné, à Erment, à Thèbes surtout, où l'activité ne se ralentit que

sous les rois hérétiques, et de Thèbes jusqu'à Memphis, de Memphis jusqu'aux bouches du Nil, dès que la politique asiatique de Ramsès II eût rendu au Delta et même accru l'importance qu'il avait sous les rois memphites, l'Égypte se couvrit de temples, de forteresses, d'arsenaux, de magasins pour recevoir l'impôt, de belles villas; les hautes falaises de calcaires qui bordent le Nil se creusèrent pour abriter trente générations de morts en luxueuses syringes où l'art le plus consommé nous révèle aujourd'hui comme par enchantement les merveilles de cette extraordinaire civilisation.

Période saïte. Il s'opère alors un grand changement : une Égypte nouvelle s'élève sur les ruines de la vieille Égypte des rois thébains. « Le centre de gravité, observe M. Maspéro, qui, après la chute du premier empire, était descendu au S., vers Thèbes, par la conquête de l'Éthiopie et le développement de la puissance égyptienne dans le Soudan, remonta peu à peu vers le N. et oscilla quelque temps entre les différentes villes du Delta. Tanis, Bubaste, Sais se disputèrent le pouvoir avec des chances à peu près égales et l'exercèrent tour à tour, sans jamais approcher de la splendeur de Thèbes ni produire aucune dynastie comparable aux dynasties des rois thébains. » Les grands prêtres d'Amon jugèrent prudent de ne pas contester la suzeraineté des rois tanites moyennant une reconnaissance de leurs droits. C'est ainsi qu'ils restèrent en possession du grand fief de Thèbes, comprenant alors toute la Haute et une partie de la Moyenne-Égypte. De même ils recherchèrent la main des princesses de la nouvelle maison royale, mêlant ainsi par des unions calculées en vue de leur prestige le sang des parvenus de Tanis au sang des Ramsès déchus. On vit le grand prêtre Pinodjem I^{er}, petit-fils d'Hrihor et de la reine Nodjemit (ancienne maison royale de Thèbes), épouser la princesse Makarà, fille de Psioukhannout I^{er} de Tanis (Psousennès), et son petit-fils Pinodjem II s'enorgueillir du titre de fils de Psioukhannout bien que, d'un autre lit, il n'eût pas une seule goutte de sang tanite. On vit pareillement Pinodjem I^{er} joindre à son titre sacerdotal le titre consenti de roi, et le roi Psioukhannout, son beau-frère et son suzerain, s'intituler comme lui premier prophète d'Amon. Tout cela ne dénote-t-il pas une parfaite entente entre les deux familles qui s'étaient élevées sur les débris de l'antique maison des Ramsessides? Pendant les cent cinquante ans environ que régnèrent les sept rois tanites, l'Égypte conserva une apparence de force. Les temps étaient trop récents où ses armées conquérantes parcouraient les chemins de l'Asie. Le roi d'Israël, Salomon, et le roi des Iduméens, Hadad, se ménageaient l'amitié du pharaon (peut-être Psioukhannout II) en épousant ses filles. Le Delta devenait de plus en plus le grand marché où s'approvisionnaient par l'entremise des Phéniciens les peuples de

l'Asie occidentale et de l'archipel. Une certaine activité régnait sur les chantiers de constructions : pendant que les grands prêtres d'Amon faisaient des efforts pour arrêter leur vieille capitale sur la rapide pente de la décadence, les rois de Tanis concentraient les leurs sur la nouvelle et mettaient la dernière main à l'exécution des plans de Ramsès II.

En se renouvelant, l'Égypte des rois du Nord restait pourtant plus que jamais ce qu'elle avait toujours été, c.-à-d. un pays politiquement travaillé par des forces contraires s'équilibrant plus ou moins et se remplaçant l'une par l'autre dans un rapide jeu de bascule. Une famille est à peine usée qu'une autre est toute prête à recueillir sa succession. Quelle circonstance provoqua la chute des Tanites ? Nous l'ignorons. Toujours est-il qu'une famille libyenne, fixée depuis plus d'un siècle à Bubaste après avoir vu grandir de génération en génération son influence avec l'importance chaque jour croissante des colonies libyennes, se trouva prête à recueillir l'héritage des Tanites. Déjà, du vivant de Psousennès II, Sheshonq, alors généralissime, préparait les voies à son ambition en plaçant son fils Aoupouti sur le siège pontifical d'Amon. C'était faire preuve d'une grande prévoyance. Les pharaons de sa famille l'imitèrent et purent maintenir intacte leur hégémonie au S. de l'Égypte en déléguant un de leurs fils à la suprême dignité sacerdotale jusqu'à alors héréditaire. Ils ne firent guère en cela que revenir à la coutume royale qui donnait en apanage au prince héritier le gouvernement du pays de Koush. Au reste, à l'époque où nous sommes, le pays de Koush relevait directement du gouvernement sacerdotal de Thèbes. Les Bubastites étaient trop préoccupés d'atténuer le souvenir de leur origine étrangère pour dédaigner la formalité du mariage avec des princesses de sang ramesside.

Comme tous les fondateurs de dynasties, Sheshonq I^{er} déploya la plus grande activité. Il intervint dans les affaires de Judée, pilla Jérusalem et envahit le royaume du Nord. « La comparaison de sa liste (gravée à Karnak) avec celle de Thoutmos III, dit M. Maspéro, montre combien était profond l'affaiblissement de l'Égypte, même victorieuse, sous la XXII^e dynastie. Il n'est plus question ni de Gargamish, ni de Qodshou (Qadesh), ni de Damas, ni des villes du Naharanna. Magidi est le point le plus septentrional où Sheshonq soit parvenu. » Sa suzeraineté sur la Palestine ne dura qu'autant que lui. Ses successeurs eurent trop à faire à l'intérieur pour se donner le luxe d'envoyer des armées au dehors. Une féodalité nouvelle avait progressivement remplacé l'ancienne. Quoique issue de la famille royale, qui s'était égrenée sur tout le pays, absorbant les petits gouvernements comme elle avait absorbé le grand, cette féodalité n'était ni moins ambitieuse ni moins turbulente que la pre-

mière, et l'Égypte n'eut pendant tout le règne des Bubastites qu'une ombre de stabilité. Du moins ces princes en profitèrent-ils pour laisser par des monuments le souvenir de leur règne. Bubaste, Tanis et Memphis en eurent la meilleure part; Thèbes ne fut pas complètement oubliée. Une cour immense ornée d'un double portique vint s'ajouter en avant des constructions grandioses de Seti I^{er} et de Ramsès II. C'est au temps des Bubastites que fut prise la singulière précaution à laquelle nous sommes redevables de l'importante trouvaille de Déir el Bahari. Le danger que courait alors les momies royales exposées, dans le relâchement général de l'autorité, aux convoitises du petit personnel des nécropoles, inspira la pensée de les retirer de leurs tombes et de les déposer dans une chapelle attenante à la tombe d'Aménophis I^{er} où l'on pouvait concentrer la surveillance. Pour plus de commodité, le grand prêtre Aoupouti les fit, après un certain temps, transporter dans son tombeau de famille, où M. Maspéro les a retrouvées en 1881, entassées pêle-mêle avec celles des grands prêtres. Au nombre de ces momies se trouvaient celles du roi Squenrâ III de la XVII^e dynastie; des rois Ahmos I^{er}, Aménophis I^{er}, Thoutmos II, Thoutmos III, Seti I^{er}, Ramsès I^{er}, Ramsès II, Ramsès III, des reines Nofertari, Aahhotep, Nodjemit, Makarâ et Isimkheb, les grands prêtres Hrihor et Pinodjem III. Elles sont aujourd'hui au musée de Gizéh.

A la faveur des désordres qui troublèrent les règnes des derniers Bubastites, une maison de Tanis était arrivée à prendre assez d'importance pour imposer, à la mort de Sheshonq IV, sa suzeraineté sur les petites principautés, suzeraineté d'ailleurs précaire et qui ne parait pas avoir duré plus d'un demi-siècle. La XXIV^e dynastie, qui vint ensuite, n'eut pas une plus brillante fortune. Ce n'était, à vrai dire, qu'une première tentative des princes saïtes qui n'aspiraient qu'à avoir leur siècle de puissance et de grandeur comme les Tanites et les Bubastites. Mais l'audace sans frein de Tafnekht compromit en partie le succès de son entreprise. Après s'être emparé par la force de toute la région occidentale du Delta, il remontait le cours du Nil, quand il se heurta, au N. d'Abydos, à la flotte du roi éthiopien Piankhi-Mtamoun, venu au secours des petits souverains locaux. L'assistance de Piankhi n'était pas absolument désintéressée. On se rappelle que les Bubastites avaient dépossédé les grands prêtres d'Amon pour constituer un apanage à l'un de leurs fils. Exilés de Thèbes, les descendants des Hrihor et des Pinodjem s'étaient retirés dans la partie la plus méridionale de leur ancien royaume, entre la deuxième et la quatrième cataracte où la civilisation égyptienne n'avait cessé de pénétrer depuis les rois de la XII^e dynastie. C'est ainsi que le roi-prêtre Piankhi attendait depuis près de vingt ans dans Napata, sa capitale, une

occasion d'intervenir en Egypte et de reconquérir le domaine de ses pères. L'appel des princes le trouva prêt. De victoires en victoires il arriva jusqu'à Memphis, dont il s'empara par surprise, se fit reconnaître roi par les prêtres d'Héliopolis, les princes de Bubaste disposés à tout accepter par la crainte des représailles, enfin par tous les petits souverains du Delta. Tafnekht capitula comme les autres et dut s'estimer très heureux de conserver sa petite principauté saïte; mais son fils et successeur Bokenranf expia plus cruellement les erreurs de son ambition. Après une guerre malheureuse, il tomba aux mains de Shabaka (Sabacon), roi d'Ethiopie, et fut brûlé vif dans Sais, sa capitale. Sa défaite et sa mort livrèrent l'Egypte entière aux Ethiopiens. Que Sabacon ait réalisé le type du bon souverain oriental; qu'il ait été, comme le veut la tradition, le législateur modèle, cela n'a rien d'in vraisemblable; toujours est-il que c'est de son règne qu'il faut dater l'événement le plus fécond en conséquences néfastes pour l'Egypte, l'entrée de ce pays dans la ligue des Etats de la Palestine et de la Syrie contre les Assyriens. Battu à Raphia par le roi Sargon, Sabacon, qui n'avait dû son salut qu'à la fuite, trouva sans doute, en rentrant sur les bords du Nil, que sa malheureuse intervention avait singulièrement compromis ses droits suzerains. Un prêtre saïte, Stephinatès, s'était proclamé roi des deux pays; mais il fut à son tour dépossédé par Taharqa, roi d'Ethiopie, qui reprit à son compte le duel avec l'Assyrie. Taharqa joua de malheur. Battu par Assaraddon, il s'enfuit jusqu'à Napata, abandonnant Memphis et Thèbes, qui furent pillées par l'ennemi. Ce que perdaient les Ethiopiens devait profiter aux Saïtes, leurs adversaires. Neko I^{er}, second successeur de Stephinatès, fut investi chef de la ligue des princes par Assaraddon qui l'appuya d'un corps d'occupation. Trois ans après, Taharqa, à la fausse nouvelle de la mort du roi de Ninive, leva une armée et reprit Memphis sur les garnisaires d'Assaraddon; mais, battu et poursuivi par Assourbanipal, son successeur, il dut s'enfuir de Thèbes, son refuge, et provoqua ainsi la seconde entrée des soldats assyriens dans la ville d'Amon. La troisième campagne de Taharqa fut favorisée par les petits princes, y compris Neko de Saïs, qui avait fini par reconnaître que l'Ethiopien était pour le moins aussi dangereux que le Ninivite. Assourbanipal eut le bon esprit de ne pas s'en formaliser. Après une nouvelle victoire, il remit en liberté ses otages et remplaça généreusement Neko sur son trône. Il ne devait pas en jouir longtemps; Ourdamani, beau-fils et successeur de Taharqa, s'empara de lui et le mit à mort, mais il fut défait à son tour par l'armée d'Assourbanipal, mis en fuite et poursuivi jusqu'à Thèbes qui vit, pour la troisième fois, les bataillons ninivites. Assourbanipal rétablit les princes avec le corps d'occupation, mais donna cette

fois la préséance à Paqrour, prince de Pisoupti. Après une nouvelle et dernière invasion éthiopienne conduite par Tounoutamon, successeur d'Ourdamani, et qui bouleversa l'organisation d'Assourbanipal, le Saïte Psamitik, fils de Neko, entre en scène et achève ce que l'Éthiopien avait commencé. Aidé de bandes ioniennes et cariennes, il bat les princes confédérés à Momemphis et dépouille Paqrour de ses droits suzerains. Son mariage avec la princesse Shapenap, mère de Sabacon, vint donner à son usurpation le vernis de la légitimité auxquels les Égyptiens étaient si puérilement attachés. Sous la XXVI^e dynastie, le déclin de l'Égypte s'illumina d'un magnifique rayonnement. Animés d'un grand sens politique, les princes de Saïs, qu'une énergie patiente et tenace avait enfin rendus maîtres de toute l'Égypte, poussèrent l'amour du progrès bien au delà des limites que lui assignait l'esprit routinier d'alors. Ils rendirent aux travaux publics une impulsion qu'on ne peut comparer qu'à celle des grands pharaons thébains. Ils réparèrent et agrandirent les temples, patronnèrent les arts, firent éclore notamment cette brillante école de sculpteurs sur roche dure et de fondeurs qui prirent pour modèles les œuvres des vieux artistes memphites, et parfois les imitèrent si bien que les modernes s'y sont trompés. Ils ne se préoccupèrent pas moins des grands travaux utilitaires (reprise de l'exploitation des carrières de Tourah, de la vallée d'Hammamat et de Syène; réfection du canal des deux mers, ensablé depuis près de trois siècles) et rompirent avec l'orgueilleux traditionnisme sacerdotal pour étendre expérimentalement leurs connaissances. Rien de plus caractéristique à ce point de vue que ce périple complet de l'Afrique exécuté par les matelots phéniciens de la flotte par ordre de Neko II. Mais, à coup sûr, l'acte le plus hardi de la politique saïte fut de rompre avec le préjugé national contre les étrangers. Sans doute, depuis les guerres du nouvel empire, ce préjugé s'était singulièrement atténué envers les races de l'Asie, mais, comme l'observe M. Maspero, il était resté entier à l'égard des Grecs. Ce sont précisément les Grecs, et les Grecs de toute origine, de l'Asie Mineure et des Îles, de l'Hellade ou de Cyrène, qui furent non seulement l'objet de la plus grande tolérance, mais purent encore se vanter d'avoir joui d'un meilleur traitement que les indigènes eux-mêmes. Pour se faire une juste idée de la situation des Grecs en Égypte au temps des Saïtes, il suffit de se représenter celle des colons français sous le règne de Méhémet-Ali. Psammetik III leur accorda une première concession sur les territoires riverains du bras pélusiaque (Ioniens et Cariens) et du bras bolbitique (Milésiens) et les incorpora avec la haute paye dans sa garde du corps, ce qui provoqua la fameuse sécession des 240,000 automoles. Neko II et Apriès (Ouahabrâ) leur

confirmèrent ces différents privilèges. Enfin, Amasis, qui avait été porté au pouvoir par le parti nationaliste, ne fut pas plus tôt roi, qu'il renchérit sur la politique philhellène de ses prédécesseurs. Il épousa une femme grecque de Cyrène, Ladiké. Aucune cité grecque ne fit en vain appel à sa générosité. Il transféra dans la capitale de l'empire, à Memphis, la colonie des riverains de la Pélusique; puis, comme de nouveaux colons, attirés par le bon renom de son hospitalité, affluaient de divers points de la Grèce, il leur concéda sur les bords de la Canopique un territoire où ils bâtirent la ville entièrement grecque de Naucratis (actuellement En Nabireh). Sous son règne, les Grecs, qui jouissaient d'un régime analogue à celui des *Capitulations*, ne tardèrent pas à se sentir les coudées franches. Malgré le préjugé populaire des indigènes, ils voyageaient dans tout le pays et fondèrent de nouveaux établissements dans quelques villes (par ex. Abydos) et dans la grande oasis.

Les Saïtes étaient trop ambitieux pour ne pas prendre part aux guerres qui suivirent l'effondrement de Ninive et qui provoquèrent celui de Babylone. Psammetik II s'était borné à conquérir le pays des Philistins; Neko II, plus hardi, poussa jusqu'à l'Euphrate et fier de sa facile victoire sur le roi de Judée, Josias, envoya pompeusement sa cuirasse au temple d'Apollon Didyméen. Mais, trois ans plus tard, il éprouva l'inconstance de la fortune quand, battu par Nabuchodonosor sur le théâtre de son ancienne victoire et poursuivi jusqu'à Péluse, il dut se soumettre pour arrêter le Babylonien à sa frontière. Il ne fut vengé que trente ans après. La flotte d'Apriès, montée par des équipages grecs, battit les galères phéniciennes de Nabuchodonosor devant Sidon, victoire qui valut à l'Égypte la possession de la Syrie. Sous Amasis, Babylone passe du rôle d'adversaire à celui d'alliée. C'est qu'il s'agit de se défendre contre Cyrus, l'ennemi commun. La défaite désastreuse de Crésus se produisit assez tôt pour arrêter Amasis dans ses projets aventureux (546). Mais vingt ans plus tard, son successeur, Psammetik III (Psamenite) ne put arrêter Cambyse victorieux, qui le déposa et le remplaça par le satrape Aryandès (525).

La politique de Cambyse, assez conciliante au début, ne tarda pas à tourner à la plus terrible des persécutions. Son successeur, Darius, s'efforça vainement d'en atténuer le souvenir. Il eut beau se faire le continuateur de l'œuvre des rois saïtes, reprendre leur vaste programme en vue de développer la prospérité industrielle et commerciale de l'Égypte devenue le principal entrepôt du trafic de la mer Rouge et de la mer des Indes avec la Méditerranée, il ne réussit pas à étouffer chez elle les regrets de son indépendance. Pendant les quatre-vingts ans que dura la domination perse jusqu'à la victoire d'Amyrtée, les satrapes de Darius,

de Xerxès et d'Artaxerxès s'épuisèrent à réprimer d'incessantes révoltes que soutenaient les armes et les vaisseaux d'Athènes. Le Saïte Kabbisha et le Libyen Inaros furent, avec le premier Amyrtée, les héros de ces luttes patriotiques où la fortune de l'Égypte passa par des alternatives de victoire (Papremis, Memphis) et de défaite (Prosoptis). Des mains d'Amyrtée, le sceptre de la nation délivrée passa à celles de Noférit de Mendès. Sparte venait de sortir victorieuse et puissante de la guerre du Péloponèse; Noférit rechercha son alliance, mais la plus sûre garantie que l'Égypte ait eu de sa liberté, sous les rois mendésiens, ce furent les difficultés que créa au grand roi la révolte de la province d'Asie Mineure et de Chypre. On le vit bien quand, après la paix d'Antalcidas, Artaxerxès envoya contre la Syrie et l'Égypte Pharnabaze à la tête d'une armée formidable. A la faveur des troubles suscités par les compétitions des petits princes héréditaires, une famille de Sebennytes (XXX^e dynastie) s'était emparée du pouvoir; Nectanébe et son successeur Taho se préparèrent à recevoir le choc. Bien mieux, ce dernier résolut d'ouvrir les hostilités en marchant sur la Syrie au-devant de l'armée perse. Il avait avec lui les meilleurs généraux de la Grèce, Chabrias d'Athènes, et le vieux capitaine spartiate Agésilas. Mais toutes les combinaisons qu'il adopta pour assurer ses chances se retournèrent contre lui. En prenant le commandement supérieur des troupes, il dut laisser à Memphis un régent qui, bien loin de lui conserver son trône, le lui fit perdre à la première occasion au profit de son propre fils, Nectanébe II. En rentrant de Syrie, où il combattait sous Taho, le nouveau pharaon eut d'abord à réprimer une révolte fomentée par un prince de Mendès. Il triompha de ce premier obstacle. La fortune lui sourit aussi dans la première rencontre qu'il eut aux portes de l'Égypte avec l'armée d'Artaxerxès III Okhos. Mais il fut moins heureux dans la seconde. Les mercenaires du grand roi vinrent, cette fois, à bout de ses mercenaires. Lacratès s'empara de Péluse, Mentor de Bubaste, et Nectanébe II, éperdu, prit, comme tous les rois fugitifs, le chemin de l'Éthiopie. Il fut le dernier pharaon. Avec lui prit fin l'indépendance de l'Égypte. Redevenue province de l'empire des Achéménides, l'Égypte partagea sa destinée et passa, après la bataille d'Issos (330), sous la domination d'Alexandre le Grand.

Période gréco-romaine. Précédé par sa renommée, Alexandre fut accueilli en Égypte comme un libérateur. Les fâcheux souvenirs laissés par les cruautés de Cambyses et d'Ochos lui dictaient en quelque sorte sa ligne de conduite : il montra autant de respect que les Perses avaient montré de mépris pour les croyances et les coutumes du pays. Il se posa en protecteur de la religion, et le parti sacerdotal se déclara hautement pour lui. Il apporta même

la plus grande affectation à prendre l'avis des oracles et alla consulter en grande pompe celui de l'oasis d'Ammon. Il ne montra pas moins de clairvoyance en comprenant le rôle central que l'Égypte était appelée à jouer par suite de l'agrandissement de la carte commerciale du monde et fonda la belle et puissante cité maritime à laquelle il donna son nom. Après sa mort, l'Égypte échut en partage à son lieutenant Ptolémée, fils de Lagos.

Ptolémée prit le gouvernement à titre de satrape à l'exemple des autres généraux d'Alexandre. Il fut d'abord servi par la mauvaise fortune de son rival Perdicas, qui échoua devant Péluse. La troisième année de son gouvernement il avait, par des campagnes heureuses, réuni à l'Égypte, Cyrène, la Syrie, la Célé Syrie et la Phénicie. L'éloignement de sa province aurait pu le tenir à l'écart des guerres qui divisèrent les diadoques ; il n'en fut rien. C'est ainsi que, en 315, nous le voyons s'associer aux projets de Cassandre, de Lysimaque et de Séleucus contre l'ambition d'Antigone. L'année suivante, il réprime les velléités d'indépendance que manifestent Chypre et Cyrène et engage une nouvelle campagne en Syrie contre Démétrius, fils d'Antigone. Il le bat à Gaza, puis, battu à son tour dans la personne de son sous-lieutenant Celles qui n'avait pu empêcher la jonction d'Antigone et de Démétrius, il évacue la Syrie. Le pacte de désintéressement conclu en 311 entre les quatre généraux ayant été rompu par la mauvaise foi d'Antigone, qui mettait des garnisons dans les villes grecques après avoir adhéré à la reconnaissance de leur liberté, la guerre éclate de nouveau, mettant aux prises les troupes des alliés et d'Antigone un peu partout, sur l'Hellespont, en Cilicie où Léonès, lieutenant de Ptolémée, fut vaincu, sur la côte occidentale de l'Asie Mineure, dans l'Archipel, en Grèce où la flotte de Ptolémée s'empara coup sur coup de Sicyone, de Corinthe et de Mégare. L'année 307 fut favorable aux armées d'Antigone. Après s'être emparé d'Athènes, Démétrius cingla vers Chypre, où il détruisit la flotte de Ptolémée, mais, l'année suivante, le père et le fils échouèrent dans leur attaque combinée contre Péluse. Antigone se tourna alors contre Rhodes qui résista grâce aux secours des trois confédérés. Mais Ptolémée, toujours habile, après l'avoir soutenue dans sa résistance, lui donna le conseil de traiter avec Antigone. Les Rhodiens se trouvèrent si bien de ses bons offices et de ses conseils qu'ils lui décernèrent les honneurs divins avec le titre de Soter. Une nouvelle ligue se forma bientôt contre Antigone ; aux trois confédérés se joignit Séleucus. La journée d'Ipsus, fatale à Antigone, ne mit pas fin aux rivalités. Le partage de ses dépouilles divisa les vainqueurs en deux camps et donna lieu à de nouvelles guerres, au cours desquelles Ptolémée fut assez heureux pour reprendre Chypre et Cyrène.

Ptolémée se montra en Égypte scrupuleux observateur de la légalité : les monuments portant les cartouches de Philippe Arrhidée et d'Alexandre le Grand en font foi. Ce n'est qu'en 305 qu'il se décida à prendre la couronne et les titres royaux et fit frapper monnaie en son nom, mais en datant ses années de règne d'après la durée totale de son gouvernement. L'an 39 de ce comput, il associa à son trône Ptolémée, le fils qu'il avait eu de Bérénice sa première femme. Son règne n'a pas laissé que des souvenirs militaires : c'est à Soter, en effet, qu'il faut faire honneur des rapides progrès que fit la nouvelle capitale. Il construisit le phare, dans l'île de Pharos qu'il relia au port, fonda l'école et la bibliothèque d'Alexandrie, attira les plus illustres des savants et des artistes grecs. Le Muséon, son palais, était une véritable académie. Il se montra, en un mot, fidèle exécuteur des magnifiques projets d'Alexandre.

Son fils et successeur, Philadelphie, né à Cos pendant l'expédition de 308 dans les Cyclades où Bérénice l'avait suivi, eut pour précepteurs Straton et Philétas. Le règne de ce prince s'en ressentit heureusement. Sans prendre à la lettre les louanges dithyrambiques de Théocrite, on peut dire néanmoins que, pendant les trente-huit ans de règne de Philadelphie, l'Égypte fut très prospère. Alexandrie, devenue de plus en plus la capitale intellectuelle du monde grec, redoubla d'éclat et de grandeur ; le phare fut achevé, la bibliothèque transportée du Bruchium dans le magnifique palais du Serapeum, la Version des Septante commencée. D'autres traductions paraissent aussi avoir été entreprises à la même époque, notamment celle d'une histoire d'Égypte par Manéthon. L'intérêt porté aux questions économiques et commerciales ne fut pas moins grand. Pour créer de nombreux débouchés aux produits des industries locales, on explore la côte orientale et l'intérieur de l'Afrique (voyages de Timosthène et d'Aristocréon) ; le canal du Nil à la mer, repris par Neko et par Darius, est continué ; des flottes partent d'Arsinoé (non loin de Suez) dans la direction de la mer des Indes et du golfe Persique. Cette révolution opérée par les idées grecques ne porte néanmoins aucune atteinte aux croyances de l'Égypte. A l'exemple des pharaons, Philadelphie affecte des revenus aux temples, contribue à leur embellissement et même les reconstruit (Isis de Philæ). Ses guerres avec son frère Magas, l'instigateur de la révolte de Cyrène et Antiochus se terminèrent à son avantage. Il engagea ce dernier à répudier Laodice pour épouser sa fille Bérénice.

Son fils Evergète lui succéda en 247. Le premier acte de ce prince fut l'expédition de Syrie qu'il entreprit pour venger sa sœur Bérénice, que Laodice venait de faire assassiner peu de temps après la mort d'Antiochus. Il parcourut

en vainqueur toute l'étendue de l'empire séleucide, et rapporta triomphalement en Egypte les statues divines et les trésors des temples enlevés par Cambyse. Quelques années après (240), Séleucus II, roi de Syrie, se crut assez fort pour envahir l'Egypte. Une seconde expédition d'Evergète le contraignit à la fuite. Mais s'étant réconcilié avec son frère Antiochus Hierax, que le roi d'Egypte avait favorisé à ses dépens, celui-ci jugea expédient de conclure une trêve de dix ans. De nouveaux démêlés s'élevèrent entre les deux frères et favorisèrent les desseins d'Evergète, qui put se livrer en toute sécurité à l'administration intérieure de l'Egypte. Il éleva un temple à Canope, continua celui de Pselchis (Dakkeh) fondé par le roi d'Ethiopie, Ergamène, ainsi que ceux de Philæ et d'Esné. Son nom ainsi que celui de sa femme et sœur, la reine Bérénice, se lisent également sur plusieurs monuments de Thèbes. Ce fut cette reine qui, pendant la campagne d'Asie, consacra à Vénus sa chevelure pour l'heureux retour de son époux. On sait que l'astronome Conon de Samos, pour donner une explication flatteuse de sa disparition, publia qu'elle brillait au ciel sous la forme d'une constellation.

Philopator, fils d'Evergète, souilla son règne du sang de son frère Magas, de sa mère Bérénice et de son hôte, Cléomène, le roi fugitif de Sparte, que son père avait accueilli. Il commit tous ces crimes à l'instigation de son ministre Sosibios, qui n'avait trouvé rien de mieux, pour conserver son ascendant, que de flatter ses plus honteux penchants. Le surnom de Philopator, dont il jugea prudent de s'affubler, ne donna pas le change à l'opinion publique, qui s'obstina à le rendre responsable de la mort de son père. L'histoire militaire de son règne est remplie par ses guerres avec Antiochus le Grand. Après deux malheureuses campagnes, il défit à Raphia (216) son redoutable adversaire qui prit la fuite et se résigna à un traité onéreux. Philopator reprit possession des villes de Palestine et de Syrie conquises par ses prédécesseurs. Il lui restait un crime à commettre : le meurtre de sa femme, Arsinoé. Peu de temps avant sa mort, il la sacrifia à sa passion pour Agathoclée. Ses forfaits ne le détournèrent pas, néanmoins, de la politique prudente des Ptolémées à l'égard du parti clérical : il le combla comme avaient fait ses pères et attacha son nom à de nombreuses constructions ou restaurations à Akhmim, à Thèbes, à Edfou, à Philæ, à Dakkeh, etc.

Son fils Epiphane n'avait que cinq ans quand il fut appelé à régner. Trois régents se succédèrent pendant sa minorité : Agathoclès, Tlepolemos et Aristomène. Le peuple, lassé du premier, se révolta et arracha au jeune roi sa condamnation ; le second perdit également la vie en perdant le pouvoir. Les troubles qui éclatèrent en Egypte

pendant la minorité d'Epiphane incitèrent Antiochus à reprendre les hostilités. Battus par Scopas, général de Ptolémée, il ne tarda pas à prendre sa revanche et fit rentrer sous sa domination les villes de Cilicie, de Lycie, de Syrie et de Palestine qui avaient des garnisons égyptiennes. Les affaires d'Europe le déterminèrent néanmoins à ne pas abuser de sa victoire et il scella la paix de la main de sa fille Cléopâtre, qu'Epiphane épousa. Cette princesse apporta comme dot la province de Syrie. Epiphane se montra par ses cruautés le digne fils de son père ; il n'épargna ni les révoltés de Lycopolis qu'il fit mettre à mort, ni Scopas, son général, qu'il abandonna à la rancune d'Aristomène, ni même ce dernier, dont la tutelle lui pesait et qu'il condamna à prendre la ciguë. Il n'eut pas lui-même une meilleure fin : il mourut empoisonné pendant les préparatifs d'une expédition contre le successeur d'Antiochus, après vingt-quatre ans de règne. Thèbes, Esneh, Edfou, Ombos, Philæ, eurent part à ses largesses. Ses cartouches se répètent sur leurs monuments. Ajoutons que c'est en l'honneur d'Epiphane que les prêtres réunis à Memphis rendirent le fameux décret bilingue, trouvé à Rosette et qui a été la base du déchiffrement.

Philométor n'avait que cinq ans quand il succéda à son père. Pendant sa minorité, la régence fut d'abord exercée par sa mère, Cléopâtre, puis simultanément par Lénéos et Euléos. La possession de la Coélesyrie, de la Phénicie et de la Judée mit encore aux prises les armées lagide et séleucide. L'appui moral de Rome que sa guerre avec Persée empêchait d'agir plus efficacement, ne put empêcher Antiochus de reconquérir les provinces abandonnées par son grand-père. Il entra en Egypte, surprit Philométor dans Memphis et marcha sur Alexandrie, où le jeune frère du roi venait d'être proclamé sous le nom d'Evergète II. Une révolte des Juifs l'obligea à lever le siège, mais, avant de quitter l'Egypte, il eut soin de remettre lui-même Memphis aux mains de Philométor, avec l'espoir que la revendication de son trône mettrait ce dernier en guerre avec son frère. Au contraire, la crainte qu'il leur inspirait les unit dans un commun effort. Mais il ne fallut pas moins d'une nouvelle intervention de l'ambassadeur romain, Popilius Lenas, pour l'obliger à évacuer l'Egypte qu'il avait de nouveau envahie (168). Toutefois, l'espoir d'Antiochus ne fut pas complètement déçu : le partage de l'empire mit aux prises les deux frères. Evergète ne voulait pas se contenter de Cyrène et de la Libye ; Philométor refusait de se rendre aux ordres du sénat romain, qui lui enjoignait d'y ajouter Cypre. Ils finirent par tomber d'accord au prix de la concession de quelques villes cypriotes, et la fin du règne de Philométor ne fut troublée par d'autres guerres que celle qu'il fit pour soutenir les prétentions d'Alexandre Bala

contre Démétrius, puis celles de Démétrius contre Alexandre Bala. Heureux dans ses entreprises, il assura chaque fois le succès de son allié.

Evergète II (Physcon), qui n'attendait que sa mort pour prendre possession du trône d'Égypte, commença par faire exécuter son neveu Eupator, que Cléopâtre avait fait proclamer roi. Il faut dire qu'il n'était arrivé à ses fins qu'en épousant la veuve de son frère et en s'attribuant la régence. Une insurrection, causée par la haine et le dégoût qu'il inspirait, l'obligea à se réfugier à Cypre avec sa seconde femme, Cléopâtre II, fille de la première. Mais la victoire que remporta son parti lui rendit le pouvoir et Cléopâtre dut, à son tour, chercher refuge à la cour de Démétrius Nicator.

Soter II ou Lathyre (117-81) fut en quelque sorte imposé par les Alexandrins. Sa mère, Cléopâtre II, qui favorisait son frère Alexandre, après des années d'hostilité sourde, le fit faussement convaincre de tentatives parricides et exiler en qualité de gouverneur à Cypre (106) et fit couronner son frère. Alexandre lui marqua quelques années plus tard sa reconnaissance en la faisant assassiner. Cet acte monstrueux et beaucoup d'autres, comme la violation du tombeau d'Alexandre le Grand, réussirent si bien à lui aliéner l'affection des Alexandrins qu'il dut fuir à son tour, chassé par une émeute, et abandonner le trône à l'exilé de Cypre. Le retour de Lathyre ne rencontra pas le même accueil dans toute l'Égypte : Thèbes refusa de le reconnaître. Il se mit en route contre l'ancienne capitale, s'en empara et la livra à toutes les horreurs de la guerre. Son règne s'acheva paisiblement en 81.

Le meurtre de sa fille, Bérénice, par Alexandre II, fils de Ptolémée Alexandre I^{er}, et d'Alexandre II par le peuple indigné, amena au pouvoir son fils naturel, Ptolémée Aulète (81-52). Aulète, qui avait tout à craindre des Romains, dont il remplaçait le protégé, par le libre choix du peuple d'Alexandrie, ne tarda pas à devenir à son tour leur client. Chassé d'Alexandrie par ce même peuple indigné de ce qu'il s'était laissé prendre l'île de Cypre, il dut se réfugier à Rome et y solliciter par toutes sortes de bassesses les secours nécessaires à la reprise de son pouvoir. Pompée, alors consul, lui donna des lettres pour Gabinus, gouverneur de Syrie, qu'il acheva de gagner avec des présents. C'est ainsi qu'il put rentrer en 55 à Alexandrie, accompagné d'une légion, et s'y maintenir avec une garde de soldats gaulois que lui laissa Gabinus. En vertu de son testament, dont Pompée avait été constitué dépositaire, Aulète eut pour successeurs son fils Ptolémée (Neos Dionysios), âgé de treize ans, et sa fille Cléopâtre, qui en avait dix-sept. Les secours que cette dernière envoya à Pompée pendant sa guerre contre J. César, la firent chasser

d'Alexandrie ou elle ne rentra que rappelée par César après sa victoire. L'ingérence des Romains dans les affaires des Ptolémées ne tarda pas à blesser les Alexandrins, excités, d'ailleurs, par l'eunuque Pothin, Théodote et Achillas, ministres du jeune Ptolémée, qui l'entretenaient dans une perpétuelle aversion de sa sœur. Une armée de 22,000 hommes, commandée par Achillas, marcha sur Alexandrie. César s'enferma dans le Bruchion avec Cléopâtre qu'il refusa de livrer au peuple en délire et soutint un siège qui ne prit fin qu'à l'arrivée des renforts envoyés par Domitius Calvinus. Ptolémée s'était constitué son prisonnier. Victorieux, César consentit à le délivrer, estimant que le groupement de toutes les forces autour du roi, loin de lui créer de nouvelles difficultés, lui permettrait de s'emparer de l'Égypte par une victoire décisive. Et, en effet, à peine rendu à la liberté, Ptolémée prit le commandement de son armée, essuya une première défaite en essayant d'arrêter au passage Mithridate de Pergame qui se portait au secours de César, puis fut battu et perdit la vie dans une seconde rencontre avec les troupes de ce dernier (47). Fidèle exécuteur du testament d'Aulète, César n'usa pas de sa victoire pour s'emparer de l'Égypte, mais appela le jeune frère de Ptolémée à régner conjointement avec Cléopâtre. Celle-ci resta d'ailleurs après comme avant la véritable souveraine du pays. La mort de son second mari, empoisonné après un très court règne, ne changea donc rien à la situation. Elle se résigna à régner dans la dépendance de Rome, dont les légions restaient en permanence en Égypte. César assassiné, elle prit parti pour les triumvirs et obtint la reconnaissance de son fils Césarion comme roi. On sait comment elle s'empara de l'esprit d'Antoine qui l'avait mandée à Tarse pour s'expliquer sur son attitude pendant la guerre civile. Elle sut se servir habilement de lui pour étendre les possessions de l'Égypte : c'est ainsi qu'elle se fit donner toute la région orientale du bassin de la Méditerranée, la Phénicie, la Syrie, une partie de la Cilicie, Chypre, l'Arabie des Nabatéens, en somme, la plupart des pays en relations commerciales avec Alexandrie. Antoine ayant répudié, pour l'épouser, sa femme Octavie, sœur de son collègue Octave, celui-ci le fit accuser devant le Sénat d'avoir démembré l'Empire et destituer. La guerre fut déclarée à Cléopâtre. La bataille navale d'Actium, perdue par Antoine, suivie bientôt de l'invasion de l'Égypte par les légions d'Octave, mit à néant les desseins grandioses de Cléopâtre. Après la prise d'Alexandrie, leur dernier refuge, Antoine et Cléopâtre se donnèrent la mort, le premier pour ne pas tomber vivant aux mains de son rival, la dernière après avoir vainement essayé ses charmes sur Octave, et pour échapper à l'humiliation d'être traînée vivante à son triomphe (30). L'Égypte fut réduite en province romaine,

Une légende assez consolante pour l'amour-propre du peuple vaincu faisait naître Alexandre d'Olympias et du roi sorcier Nectanébo réfugié en Macédoine. Soter étant considéré comme fils de Philippe, il en résultait que les Lagides avaient tous les droits possibles à la double couronne. Ce rôle de pharaon que leur prêtait l'imagination populaire, ils le jouèrent, il faut bien le dire, avec un art consommé. Ils en prirent le costume parce qu'il symbolisait la toute-puissance royale, et, comme le roi d'Égypte devait être dieu, ils se firent du même coup adorer; ne se refusant pas d'ailleurs à prendre part eux-mêmes au culte rendu aux dieux et aux anciens rois du pays, en leur qualité de chefs de la religion. Est-il besoin de dire qu'ils conservèrent scrupuleusement toutes les cérémonies et tous les usages relatifs à la royauté : panégyries annuelles, association du prince héritier au trône paternel, mariages entre frères et sœurs, pratique funéraire de l'embaumement, etc. Mais ils ne s'en tinrent pas à ce formalisme. Leur politique extérieure fut celle des pharaons. Sans doute, ils laissèrent subsister en toute indépendance le royaume d'Éthiopie dont les pharaons, depuis Pepi jusqu'à Ramsès III, s'étaient efforcés de faire une province égyptienne; mais c'est qu'avec les migrations successives, le royaume de Napata s'était civilisé à l'égal de l'Égypte, et, s'il ne pouvait plus prétendre renouveler les exploits des Piankhi, des Sabacon, et de Taharqa, il avait au moins la prétention de n'être pas traité en quantité négligeable. Ce fut surtout du côté de l'Asie et de la Libye que s'orienta la politique des Lagides : l'histoire de leur dynastie est remplie d'un bout à l'autre de leurs démêlés et de leurs guerres avec celle des Séleucides; en cela ils furent, consciemment ou non, les vrais continuateurs des grands pharaons thébains, qui ne purent supporter une puissance rivale entre le Nil et l'Euphrate. Mais là où ils les surpassèrent, ce fut dans la politique commerciale. Ils réussirent à se faire les premiers clients des Arabes en leur offrant, comme le remarque G. Lumbroso, une route moins dispendieuse et moins longue que celle de la Phénicie et de la Syrie, et la possibilité de se débarrasser le plus rapidement et aux meilleures conditions de leurs marchandises, et cela en mettant la main sur les territoires voisins de la Syrie et de la Palestine, en multipliant les points de relâche sur le littoral de la mer Rouge, en rétablissant le canal de l'isthme de manière à diriger tout le courant indo-arabique sur Alexandrie. Malheureusement, les navigateurs, astreints à ne jamais perdre de vue les côtes, mettaient des années à faire le cercle des échelles de la mer Rouge et de la mer des Indes, et le commerce par caravane était encore plus rapide et plus actif que le commerce maritime. Ce fut seulement à la fin de la dynastie lagide, sous le règne d'Au-

lète (72) qu'un marin du nom d'Hippalos constata l'existence de la *mousson* et comprit l'importance du parti qu'on pouvait tirer de la périodicité de ce vent soufflant la moitié de l'année de l'O. à l'E., et de l'E. à l'O. l'autre moitié, pour naviguer en pleine mer. Il va sans dire que cette colossale extension des relations commerciales de l'Égypte se fit pour le plus grand profit des Grecs qui y résidaient. Aussi bien avait-elle été leur œuvre exclusive. Toutefois, pour ce qui est du commerce avec les Indes, il faut bien reconnaître qu'ils n'arrivèrent jamais à supplanter les Arabes, mais ils prirent le sage parti de les accepter comme intermédiaires, trop heureux de réserver le monopole des transactions entre la mer Rouge et la Méditerranée. Ces transactions s'opéraient alors sur un immense réseau comprenant la Troglodytique, l'Éthiopie, les oasis du désert libyque, la Marmarique, la Cyrénaïque, l'Afrique (avec le sens restreint qu'avait alors ce nom, appliqué au littoral occidental de la Syrte), Carthage, Marseille, l'Italie, la Sicile, la péninsule et l'archipel helléniques, la Crète, Rhodes et Chypre, la Cilicie, Tyr, Ptolémaïs, Joppé, Ascalon, etc.

La constitution et l'administration de l'Égypte sous les Lagides furent un très habile compromis entre l'organisation indigène primitive et la conception cosmopolite que pouvait se faire d'un État monarchique une lignée de princes profondément imbue des idées d'Alexandre. Autour du roi se trouvait groupée une hiérarchie nobiliaire, à la fois égyptienne, persane et macédonienne : les parents du roi (συγγενεῖς), les gardes du corps (ἀρχισωματοφύλακες et σωματοφύλακες), les amis (φίλοι), les envoyés (εἰσαγγελεῖς) et les parents catèques (συγγενεῖς κάτοικοι). À ces titres nobiliaires, qui étaient à l'origine les désignations de véritables fonctions, s'ajoutaient certains titres militaires devenus purement honorifiques. C'était dans cette noblesse que se recrutait les hauts fonctionnaires du palais, l'*épître*, ou régent, personnage dont l'autorité balançait quelquefois la puissance royale, le garde du sceau qui était aussi directeur du musée et, en sa qualité de prêtre d'Alexandre et des Ptolémées, le chef du clergé grec et indigène ; les *archypérites* ou payeurs généraux des troupes macédoniennes, l'archicynège ou grand veneur, l'arche-deatre ou principal majordome. Au point de vue administratif, l'Égypte restait, à l'exception des communautés grecques d'Alexandrie, de Ptolémaïs et de Naucratis, divisée en nomes qui se subdivisaient en cités (κώμαι) et territoires cultivés (τόποι). Le nome était administré par un nomarque ou stratège (charge devenue civile de militaire qu'elle était à l'origine) qui avait en sous-ordre un *épistate* du nome, autorité essentiellement judiciaire ; la cité par l'*épistate* de la cité, sorte de gouverneur-juge, et les

territoires cultivés par un toparque assisté d'un épimé-
lète. Le stratège avait sous ses ordres un *interprète*, un
agoranome ou intendant des marchés, des *ingénieurs*
chargés du service technique de l'irrigation et des autres
travaux publics, des *laocrates* ou juges de paix, et
enfin les nombreux *cheiks* de tous les villages du nome
(προσβύτεροι).

Postérieurement, l'administration provinciale de l'Égypte
fut divisée en trois épistratégies ou vice-royautés : la Basse-
Égypte, l'Heptanomide ou Moyenne-Égypte, et la Haute-
Égypte avec Héliopolis, Memphis et Ptolémaïs pour chefs-
lieux, mais sans préjudice des nomes, passés au degré de
subdivision. Cette complication du rouage administratif
porta aussi sur les nomes qui se subdivisèrent en toparchies.
Alexandrie, capitale de l'Égypte en même temps que
citée grecque, c.-à-d. divisée en phyles et en démes, avait le
privilege de posséder une administration centrale et une
administration locale. En tant que municipalité, elle avait
une βουλή ou conseil élu. Elle était le siège d'un exéqète,
d'un hypomnémotographe, d'un archidicaste ou président de
la cour d'appel (les 30 juges royaux : 10 pour Memphis,
10 pour Thèbes, 10 pour Héliopolis), d'un stratège de
nuit, d'un alabarque ou directeur des contributions, du
diécète ou ministre des finances, de l'hypodiécète et des
autres hauts fonctionnaires de l'administration des finances,
l'économe et le basilicogrammate desquels dépendaient tous
les comogrammates et topogrammates de l'Égypte. Ptolé-
maïs, fondée par Soter sur l'emplacement de Psôï (aujourd'hui
Menschieh) venait par rang d'importance après Alexan-
drie : son organisation était entièrement grecque. Naucratis,
l'ancienne colonie milésienne, avait des timouques et un
hellenion. Les décrets de Rosette et de Canope divisent
les temples de l'Égypte en trois classes selon leur importance.
Chaque temple était desservi par une corporation de prêtres
composée de plusieurs φυλαί, dirigée par des phylarques.
Chaque temple avait un conseil de vingt à vingt-cinq prêtres re-
nouvelable chaque année et chargé de régler toutes les affaires
intérieures et extérieures du temple. La hiérarchie sacer-
dotale, telle qu'elle nous est donnée par les mêmes décrets,
comprenait les grands prêtres (ἀρχιερεῖς) qui pouvaient
être grecs, les prophètes, les hiérotolistes, les ptérophores
et les hiérogrammates. L'organisation militaire des Lagides
présente le même caractère de complexité qui se retrouve
alors dans toutes les institutions de l'Égypte. Elle comprend
les *diadoques*, troupe d'élite macédonienne casernée autour
du palais, les catèques ou territoriaux qui composaient les
colonies militaires. On donnait souvent le nom d'*épigones*
aux catèques nés dans le pays, c.-à-d. fils des premiers
colons, vétérans qui s'établirent après les conquêtes. Ces
colons étaient de toutes races. L'armée active se composait

de mercenaires (ζένοι et μισθοφόροι) et de troupes indigènes (ἐγγχώροι).

Les empereurs romains conservèrent en grande partie l'œuvre des Ptolémées. L'Égypte resta jusqu'à l'époque de Dioclétien divisée en épistratégies, nomes, toparchies, etc. L'épistratège était un fonctionnaire romain ayant des pouvoirs civils et militaires. Le stratège ou nomarque demeura ce qu'en avaient fait les Ptolémées en lui enlevant ses attributions militaires, un magistrat doublé d'un percepteur; la charge était triennale et faisait partie de celles dont l'exercice était confié aux indigènes grecs ou égyptiens. Les villes grecques, indépendantes des épistratégies, gardèrent leur autonomie. Toutefois, Auguste remplaça le conseil élu d'Alexandrie par une administration dont le chef portait le titre de *juridicus Alexandriae*. Ce juridicus ne dépendait que de l'empereur. Quant aux anciennes fonctions d'archidicaste, d'exégète, d'hypomnémotographe et de stratège de nuit, elles furent respectées par la réforme d'Auguste. Ajoutons enfin que les cultes nationaux ne reçurent aucune entrave.

Ainsi organisée avec sa population quasi cosmopolite de 7,800,000 habitants, dont un million de Juifs, son administration à trois couches (égypto-greco-romaine) qui se servait du grec comme langue officielle, son activité religieuse que le mouvement philosophique n'avait nullement contrariée, l'Égypte faisait partie de ce qu'on appelait les *provinces impériales*, c.-à-d. de celles qui avaient été affranchies du contrôle et de la juridiction du Sénat et qu'Auguste s'était réservées vu leur importance pour la sécurité et la stabilité de l'Empire. Elle forma même une catégorie à part dans la catégorie des provinces impériales et fut classée proprement comme bien privé de l'empereur (ἰδιος λόγος). C'est ainsi que les domaines royaux devinrent domaines d'Auguste et les impôts ses revenus. Il fut interdit aux sénateurs et aux *equites illustres* d'y pénétrer et inversement aux Égyptiens qui avaient reçu le droit de cité romaine d'exercer des fonctions pouvant donner accès au Sénat. Sous Caracalla, les citoyens d'Alexandrie purent être admis au Sénat; les Égyptiens des nomes ne le purent jamais. Le représentant de l'empereur était pris parmi les chevaliers. Il avait le titre de *præfectus Ægypti* ou *Augustalis*, comme on l'appela plus tard, était vis-à-vis de l'empereur dans la condition d'un intendant (*procurator*) et vis-à-vis des Égyptiens dans celle d'un vice-roi. Muni des pleins pouvoirs civils et du haut commandement militaire, mais sans les faisceaux, il nommait à tous les emplois, sauf ceux que s'était réservés l'empereur; il percevait l'impôt, mais ne pouvait l'établir de lui-même. L'armée d'occupation se composa de trois légions sous Auguste, de deux sous Tibère, d'une, accompagnée de corps auxiliaires,

à partir de Trajan. Le commandement en fut confié à des chevaliers (*praefectus castorum*). La réorganisation de Dioclétien plaça l'Égypte dans le diocèse d'Orient. Ce diocèse comprenait cinq provinces : 1° *Aegyptus Jovia* (la Basse-Égypte), à l'O. du Nil; 2° *Aegyptus Herculia*, plus tard *Augustammica*; 3° Thebaïs; 4° *Libya inferior*; 5° *Libya superior* (Cyrénaïque). Plus tard, une sixième province fut ajoutée par une coupure de l'Augustammique à l'Arcadia (du nom d'Arcadius, le premier empereur d'Orient).

Nous ne pouvons donner ici qu'une chronologie très succincte des principaux faits historiques de l'Égypte romaine et chrétienne (an 30 av. J.-C.-640 apr. J.-C.). Auguste : Révolte de quelques villes de la Haute-Égypte, dont Thèbes, réprimée par Cornelius Gallus, le premier préfet; révolte d'Alexandrie à cause de l'impôt, réprimée par Petronius, successeur de C. Gallus; expédition en Arabie, d'Ælius Gallus, lieutenant de Petronius. La frontière méridionale ayant été dégarnie par la mobilisation du corps de C. Gallus, la reine d'Éthiopie, Candace, en profita pour s'introduire en Égypte et ravager la Thébaïde. Elle fut repoussée jusqu'à Napata, sa capitale, par Petronius, demanda à traiter et envoya des ambassadeurs à Auguste, qui leur accorda l'exemption du tribut imposé par son préfet. Aucun fait d'importance sous Tibère; c'est lui qui écrivit au préfet d'Égypte, Æmilius Aulus, trop zélé dans son rôle de procurator, qu'il voulait bien tondre les brebis, mais non les égorger. Sous Caligula, l'esprit turbulent des Juifs leur aliéna le préfet Avitius Placcus, qui les persécuta sans merci. Sous Claude, ils attaquèrent les Alexandrins pour revendiquer les privilèges qui leur avaient été enlevés, entre autres celui d'avoir à leur tête un *ethnarque* de leur nation. L'empereur leur donna raison. Le fait le plus saillant du règne de Néron est l'expédition qu'il envoya à la découverte des sources du Nil. Le préfet Tibère Alexandre reconnut Galba et Othon; mais, présentant l'avènement de Vespasien, alors en Syrie, il n'en fit pas autant à l'égard de Vitellius. Sous Vespasien, les querelles des Juifs avec les Grecs et la préfecture redoublèrent. L'empereur donna l'ordre d'abattre le temple bâti par Onias. Il ne le fut complètement que deux ans après (73), lorsque tout moyen de répression fut épuisé. Les trois règnes suivants (Titus, Domitien, Nerva) sont muets sur le chapitre de la politique; mais c'est à ce moment que se place un fait capital dans l'histoire du christianisme, la fondation de l'église d'Alexandrie par saint Marc.

L'avant-dernière année du règne de Trajan (116), les Juifs de Cyrène se soulèvent contre les Grecs et les Romains et mettent en fuite M. Rutilius Lupus, parti d'Alexandrie pour comprimer la révolte. L'empereur envoie alors Martius Turbo pour lui porter secours et pacifier le

Delta, où s'était propagée l'insurrection. Le calme ne revint complètement que sous Adrien. Il ne fut pas de longue durée. Les perturbateurs furent cette fois des Egyptiens. La querelle fut vive : il s'agissait d'un Hapis. Adrien visita l'Égypte avec l'impératrice Sabine ; il fit restaurer la tombe de Pompée ; il alla voir et entendre la statue de *Memnon* (V. ce mot). Son favori Antinoüs s'étant noyé dans le Nil, il le plaça au rang des dieux et bâtit en son honneur la ville d'Antinoë. Sous les derniers Antonins se place la dévastation de l'Égypte par les bandes armées d'Isidore. Avidius Cassius sauva Alexandrie et extermina les rebelles. Il était simple légat. Déçu dans son ambition lorsque Marc Aurèle confia la préfecture à Flavius Calvinius, il se révolta et se fit proclamer empereur par les légions de Syrie. Son usurpation lui coûta la vie ainsi qu'à son fils. Passons sur Commode et ses successeurs. Les empereurs syriens se signalèrent par leurs persécutions contre les chrétiens. C'est au temps de Septime Sévère que vivait le célèbre Origène dont le père, Léonide, fut une des principales victimes du préfet Lætus et qui remplit l'Égypte de ses controverses avec le patriarche Démétrius. Caracalla n'établit pas de distinction religieuse dans ses cruautés : les chrétiens, les juifs, les païens eux-mêmes en eurent leur part. Il livra Alexandrie aux fureurs de la soldatesque pour se venger des railleries des Alexandrins. L'agitation religieuse et les sanglants désordres qui marquèrent les règnes précédents ainsi que ceux de Macrien et d'Héliogabale firent place sous Alexandre Sévère à une bienfaisante accalmie. L'Égypte put respirer ; les lettres et les arts se mirent à refleurir comme par enchantement. Sous les règnes éphémères de Maximin et de ses six successeurs, les persécutions contre les chrétiens continuèrent sans relâche ; elles atteignirent leur comble sous l'empereur Decius (250). Son préfet Sabinus se montra d'une telle cruauté qu'en quelques mois les déserts du Sinaï et de la Thébaïde se peuplèrent d'anachorètes. La violence était alors tellement entrée dans les mœurs qu'une fois les persécutions arrêtées, les chrétiens livrés à eux-mêmes s'abandonnèrent à toutes les fureurs des controverses théologiques (hérésie de Sabellius). A ces querelles succédèrent (car les Alexandrins ne pouvaient se passer de tumultes) les troubles causés par la rivalité de Macrien et du préfet Emilien. Emilien se fit proclamer empereur par la foule et la soldatesque ; son exemple fut suivi par d'autres ambitieux ; on put même voir autant de candidats à l'Empire que de quartiers dans Alexandrie. Toutefois Emilien l'emporta sur ses coprétendants. Il put, grâce aux embarras où était l'empereur Gallien, jouir deux ans du pouvoir ; mais le légat Théodote, envoyé avec une armée, le défit en plusieurs rencontres et le fit étrangler dans sa prison. Théodote

fut à son tour expulsé par le parti de Macrien qui usurpa la pourpre. Il s'associa au trône ses deux fils, Macrien et Quietus. Comme celle d'Emilien, son autorité ne dura que deux ans. Il fut vaincu et tué avec son fils Macrien en Illyrie, où il avait eu l'audace de marcher contre Gallien. Quant à Quietus, qui était resté en Egypte, le prince arabe Odenat, époux de la fameuse Zénobie, se chargea de l'évincer. Ce ne fut pas Odenat, mort assassiné, mais la reine de Palmyre qui s'empara de l'Egypte alors lasse du joug des Romains, mais incapable de défendre sa liberté. Aidée de l'Egyptien Timagène, elle triompha de Zabdas qui commandait le parti des indépendants et entra dans Alexandrie, mais en fut chassée par Probatas qui restaura la domination impériale. Timagène étant revenu à la charge avec des renforts, Probatas fut battu et Zénobie reprit pour trois ans possession de l'Egypte. Ce fut Probus, général de l'empereur Aurélien, qui l'en chassa. Il n'en avait pas fini avec les usurpateurs. En 273, un négociant d'Alexandrie, enrichi dans le commerce des papyrus, Firmus, qui avait appartenu au parti palmyrénien, se souleva à son tour et, aidé des Arabes et des Blemmyes avec lesquels il entretenait des rapports commerciaux, devint maître de l'Egypte et prit la pourpre. Probus lui infligea trois défaites, le fit prisonnier et le livra à ses licteurs. Après le règne court et insignifiant de Tacite et de Florian, Probus lui-même arriva à l'Empire; l'usurpation de Saturninus, son préfet, qu'il croyait d'une fidélité éprouvée, l'obligea à intervenir une troisième fois en Egypte. Coptos et Ptolémaïs avaient pris une grande part au mouvement insurrectionnel; elles furent sévèrement châtiées. La poursuite et l'expulsion des Blemmyes, qui avaient envahi la Thébàide à la faveur de ces désordres, achevèrent de pacifier l'Egypte. Mais la paix ne fut pas de longue durée. Le coup d'Etat d'Achilleas exigea quelques années plus tard l'intervention de l'empereur Dioclétien. L'histoire a conservé le souvenir des répressions terribles de cet empereur, qui s'était déjà signalé dès le début de son règne comme un des plus fervents persécuteurs du christianisme. La plupart des villes qui avaient tenu pour Achilleas furent livrées à toutes les horreurs de la guerre, Alexandrie en première ligne. Dioclétien avait donné l'ordre qu'on n'arrêtât le massacre que lorsque les flots de sang baigneraient les genoux de son cheval. Après avoir reconquis l'Egypte sur son préfet révolté, Dioclétien en fut encore réduit à la reconquérir sur les Blemmyes. Désireux de s'éviter une campagne pénible, il obtint l'évacuation des provinces par leurs bandes en leur offrant un tribut avec un traité aux termes duquel ils s'engagèrent à faire la police du haut Nil. Nous n'avons pas ici à nous occuper des dispositions que prit Dioclétien au sujet de l'Empire, du partage qu'il en fit d'abord avec Maximilien

Hercule, puis avec Constance Chlore et Maximilien Galère. Nous avons déjà fait allusion à sa réorganisation administrative à propos de l'incorporation de la province d'Égypte dans le diocèse d'Orient.

Avec Constantin s'ouvre une ère nouvelle. Le christianisme est devenu en Égypte, comme dans le reste de l'Empire, la religion de l'État; l'autorité des gouverneurs ou *præsides* s'efface devant celle des patriarches. Les controverses théologiques passent au premier plan et la question religieuse absorbe les forces vives du pays. Celle de l'arianisme, qui divisa la chrétienté pendant plus de deux siècles, remplit tout le règne de Constantin. On sait que cet empereur, d'abord défavorable à la doctrine d'Arien, lors du patriarcat d'Alexandre qui fit condamner l'hérésiarque par le concile de Nicée (325), s'y rallia complètement au temps d'Athanase que de graves accusations perdirent dans son esprit. On le représentait comme s'étant opposé au transport des blés d'Égypte dans la nouvelle capitale de l'Empire. A l'exemple de son père, l'empereur Constance qui avait eu l'Orient en partage, embrassa l'arianisme. De là source de conflits avec l'Église orthodoxe. Le patriarche Athanase, délivré par Constantin le Jeune de l'interdit qui pesait sur lui, était rentré à Alexandrie aux acclamations de ses partisans. Mais de nouvelles accusations au sujet des distributions de blé (privilege qui était passé de la préfecture au patriarcat) provoquèrent sa condamnation par le concile de 341 et sa destitution par l'empereur. Son successeur, Grégoire de Cappadoce, dut céder devant les démonstrations de ses partisans qui en étaient venus aux mains avec les légions et surtout devant les injonctions de Constant qui régnait à Rome. Constance ne voulut pas braver les menaces de son père et consentit à la réinstallation d'Athanase. Réexpulsé après la mort de Constant et remplacé par George, puis rentré dans Alexandrie sous Julien, après le meurtre de George, Athanase s'aliéna par son fanatisme et ses violences l'empereur païen, et dut reprendre la fuite pour reparaitre triomphalement sous Julien. Enfin l'empereur Valens, sous le règne duquel il mourut (373), prit son parti de le tolérer, autant à cause de son grand âge que de sa popularité. Le patriarche Pierre, son successeur, fut dépouillé par Valens au profit de l'arien Lucien; mais Théodore expulsa Lucien et le rétablit. Le règne de Valens fut marqué par des persécutions dirigées contre les moines, le monachisme étant alors la plaie de l'Égypte; celui de Théodose par des persécutions dirigées contre les ariens qui furent dépossédés du patriarcat et des églises, et contre les païens dont les temples furent fermés par l'édit de 389. Le patriarche Théophile, chargé de l'exécution du décret, s'acquitta de cette tâche avec un zèle implacable. Un grand nombre de temples furent détruits; ceux qui restèrent

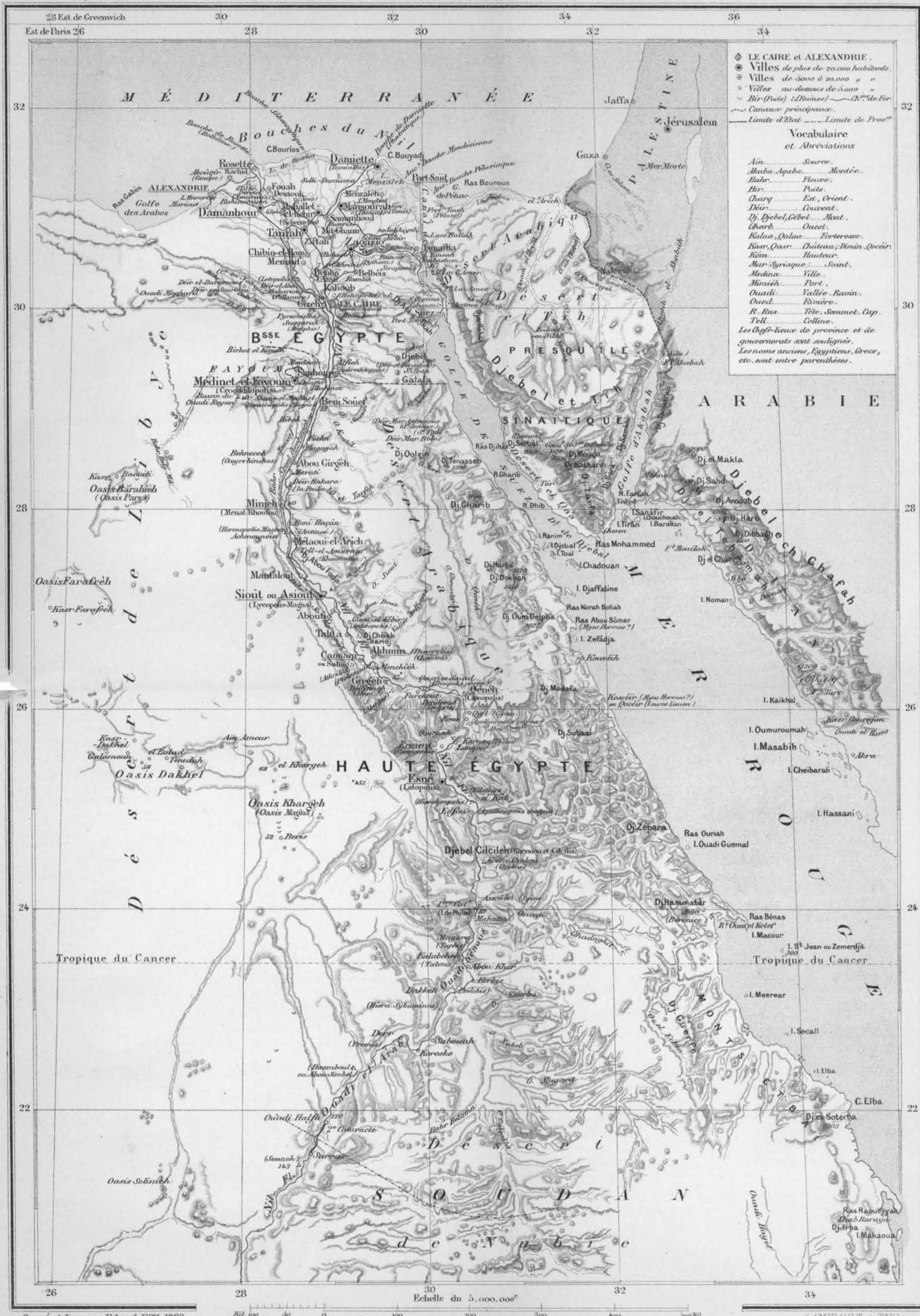
debout furent convertis en églises. Ces mesures portèrent un rude coup au paganisme, qui n'eut d'autre refuge que les sociétés secrètes ou la Nubie, au delà du commilitium, c.-à-d. au S. d'Ibrim. Le temple d'Isis, à Philæ, fut aussi conservé en vertu d'une tolérance spéciale.

A la mort de Théodose (395), la scission complète entre les deux empires d'Orient et d'Occident eut pour résultat de rattacher l'Égypte à Byzance. La condition de l'Égypte n'en fut pas meilleure. Aux maux que lui avait fait éprouver l'irruption des barbares à l'O. et à l'E. du delta (les Maziques, les Austuriens, les Arabes) vinrent se joindre les désordres intérieurs causés par le mauvais état des finances et les exactions du fisc. En même temps, le fanatisme de Théophile, après s'être exercé contre les ariens et les païens, se donna carrière contre ses propres partisans; il déclara la guerre aux moines et aux évêques, mais, comme ceux-ci lui résistèrent, il en vint tout de suite aux grands moyens et expédia contre eux des bandes armées qui prirent d'assaut les cellules et massacrèrent les anachorètes. Son neveu et successeur Cyrille rivalisa avec lui d'intrigues et de violence. Les trente ans que dura son patriarcat furent remplis de ses attaques contre les juifs, contre les novatiens, contre le préfet Oreste, contre Hypathie qu'il fit ignominieusement massacrer par ses moines, enfin contre Nestorius, patriarche de Byzance. Son successeur, Dioscore, prit une grande part à l'un des événements religieux les plus considérables, à la propagande de l'hérésie monophysite qui ne devait pas tarder à détrôner complètement le catholicisme en Égypte. Il avait pris la défense d'Eutychès devant le concile d'Ephèse et employé tous les moyens pour obtenir son absolution. Condamné par le concile de Chalcédoine que provoqua l'empereur Marcien en 451, il ne se crut tenu à aucune espèce de ménagement et commença dès lors, en faveur de l'hérésie monophysite, une campagne acharnée qui se traduisit par la conversion de l'Égypte entière. Puis, pour répondre au décret de Marcien qui interdisait en Égypte tout concile ou toute discussion concernant le dogme, il fit arrêter les blés à destination de Constantinople et jeta sur la Palestine et la Syrie de véritables bandes de missionnaires. Sans l'énergique résistance de Marcien, qui envoya une garnison en Égypte, expulsa Dioscore et affama Alexandrie en détournant les convois de blé par la branche pélusiaque, le schisme des deux Églises était un fait accompli. A la même époque se placent deux incursions des Blemmyes, repoussées, l'une par le chambellan de l'empereur, Maximilien, l'autre par le préfet Florus. Sous le règne de Léon (457-474), les eutychéens d'Alexandrie se soulèvent, égorgent le patriarche melkite Proterius et portent au patriarcat le moine Timothée Ailouros, chef de la sédition. L'empereur répondit à cette manœuvre révolutionnaire en envoyant

comme patriarche un certain Timothée surnommé Salofakiolos, avec une bonne garnison pour l'appuyer. Tant que régna Zénon, les eutychéens, domptés, en furent réduits à attendre les événements, mais sa mort fut le signal des désordres. Les querelles que provoqua sa succession et qui durèrent trois ans, favorisèrent tour à tour les melkites et les eutychéens, selon que Zénon l'emporta sur Bazilisque ou Bazilisque sur Zénon. En 477, Zénon ayant été vainqueur de son rival, Ailouros, qui avait pu reprendre sous le gouvernement de Bazilisque possession de son patriarcat, fut chassé et réduit à s'empoisonner. Le peuple lui donna comme remplaçant un des meurtriers de Proterius, Pierre Mongos (le Bègue), mais le préfet rétablit Salofakiolos et Mongos dut attendre sa mort pour rentrer en possession du patriarcat, cette fois avec l'investiture de Zénon et contre le gré du peuple, qui avait abandonné Mongos pour un certain Talaia. Si Mongos fut dans cette circonstance le candidat de Zénon, c'est qu'il avait abjuré l'eutychéisme. Il ne lui en coûta pas davantage de redevenir eutychéen sous l'empereur Anastase, dont le règne vit la doctrine monophysite s'implanter d'une manière définitive en Egypte. Ce résultat ne se produisit pas sans de vives résistances du parti melkite, qui était pourtant, il faut bien le dire, sorti très affaibli de la crise religieuse suscitée par l'édit de Zénon. Mais ces résistances ne purent empêcher l'eutychéen Nikeoclès de succéder à Mongos, ni Dioscore II de succéder à Nikeoclès. Si à ces causes de troubles on ajoute l'effroyable rigorisme du fisc qui exigeait du numéraire où l'on pouvait s'acquitter en nature, les honteuses concussions des préfets et de leurs acolytes, la famine et la peste, on aura une idée de l'Egypte au temps de l'empereur Anastase (491-518). Sous le règne de son successeur, Justin I^{er} (518-527), Alexandrie fut en proie aux désordres provoqués par les polémiques des deux eutychéens Julien et Sévère. Sous celui de Justinien, le sanctuaire de Philæ, dernier reste du paganisme, fut fermé et pillé par Narsès que l'empereur avait envoyé contre les Blemmyes. L'Egypte ne sortit pas du régime de fiscalité effrénée ni des troubles religieux. Il suffisait que l'empereur intronisât un nouveau patriarche pour que le peuple lui opposât un rival; d'où querelles sanglantes dans les rues d'Alexandrie entre les partisans de l'un et les partisans de l'autre. La garnison avait fini par n'avoir plus d'autre raison d'être que d'assurer la perception de l'impôt et d'appuyer le patriarche qui avait la confiance de l'empereur en le débarrassant de son concurrent. C'est ainsi que les soldats de Narsès expulsèrent Gainas que le peuple avait opposé à Théodore, créature de l'impératrice Théodora. Mais Théodore ne put se maintenir, et Justinien lui donna comme remplaçant le moine orthodoxe Paul de Tanis avec des

droits presque illimités. Il est vrai qu'il le rappela plus tard et l'envoya en exil pour avoir conspiré quelques années plus tard (551).

Justinien poussa le mépris de l'Égypte jusqu'à lui envoyer comme patriarche un capitaine de sa garde, Apollinaire, qui fit militairement son entrée à Alexandrie avec un corps de troupe, et n'apparut vêtu des ornements pontificaux qu'à l'église où le peuple l'avait suivi, et par un véritable coup de théâtre. Cette sorte de mascarade se termina dans le sang. De l'avènement de Justin II jusqu'à la mort de Phocas (565-610) nous n'avons à enregistrer que des luttes sanglantes entre les melkites et les jacobites, les cruautés sans nombre des empereurs soucieux, semblerait-il, de creuser de plus en plus le fossé qui séparait l'Égypte de Byzance, Phocas poussant même l'imprévoyance jusqu'à édicter l'exclusion des Égyptiens de toutes les places de l'État et de la province. Les juifs n'échappent pas à ces persécutions ; mais ce sont surtout les jacobites que poursuit la haine implacable de Phocas. C'est tout au plus si dans cette terrible période l'Égypte peut jouir de quatre ans de repos sous le règne trop court de Tibère II. À la faveur de ce calme, les différentes sectes de l'eutychéisme se fondirent en une seule secte en acceptant le corps de doctrine qu'avait coordonné le moine Jacobus Baradeos. Dès lors, il n'y eut plus en Égypte que des jacobites et des melkites. Sous le règne d'Héraclius, ce gouverneur d'Afrique qui avait détrôné et mis à mort l'usurpateur Phocas, l'Égypte subit deux invasions : la première (615) du roi de Perse, déjà maître d'une grande partie de l'Orient, et que les juifs et les jacobites, fatigués de l'oppression byzantine, reçurent comme un libérateur, la seconde (639) d'Amrou, lieutenant du khalife Omar. Avec la complicité de Mokoukos (ou Makaukas), préfet de la Moyenne-Égypte et chef du parti jacobite, il entra dans Memphis, s'empara de la forteresse de Babylone et marcha sur Alexandrie, où l'élément melkite (c-à-d. les Grecs) opposa la plus opiniâtre résistance. Enfin après quatorze mois de siège, lasse de n'avoir reçu aucun secours de Byzance, où s'agitaient les compétiteurs à la succession d'Héraclius, Alexandrie se rendit (22 déc. 640), et l'Égypte, heureuse des garanties que lui offrait le vainqueur, échangea avec empressement le joug cruel et lourd des empereurs de Byzance contre celui des sectateurs triomphants de Mahomet. La domination romaine (y compris celle du Bas-Empire) avait été de 426 ans ; celle des successions d'Arcadius de 244 ans.



LE CAIRE et ALEXANDRIE.
 ● Villes de plus de 20.000 habitants.
 ○ Villes de 5.000 à 20.000 "
 ○ Villes au-dessous de 5.000 "
 ~ Bir (Ruine) ~ (Ruine) ~ (Ruine) ~
 ~ Canaux principaux.
 --- Limite d'Etat --- Limite de Prov^o

Vocabulaire et Abréviations

Ain Source.
 Akaba, Ayaba Montée.
 Bahr Fleuve.
 Bar Palais.
 Charg Est, Orient.
 Dér Couvent.
 Dj. Djebel, Cebel Mont.
 Charb Ouasi.
 Kalaa, Qalaa Forteresse.
 Kasr, Qasr Château; Dimir, Qocér.
 Kôm Hauteur.
 Mar Syriague Saint.
 Medina Ville.
 Mimieh Port.
 Ouadi Vallée. Ruin.
 Ouad Rivière.
 R. Ras Tête, Sommet, Cap.
 Tell Colline.

Les chefs-lieux de province et de gouvernorats sont soulignés.
 Les noms anciens, Égyptiens, Grecs, etc. sont entre parenthèses.